Chapter 1

Tax and non-tax revenue trends, 1990-2015

Introduction

In light of the United Nations' 2030 Agenda for Sustainable Development, awareness of the need to mobilise government revenue in developing countries to fund public goods and services is increasing. Taxation provides a predictable and sustainable source of government revenue, in contrast with the volatility of development assistance and mineral royalties.

This report presents internationally comparable data on the tax and non-tax revenues of sixteen African countries: Cabo Verde, Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, Kenya, Mauritius, Morocco, Niger, Rwanda, Senegal, South Africa, Swaziland, Togo, Tunisia and Uganda. This chapter discusses the trends in these countries of several key tax and non-tax indicators including the tax-to-GDP ratio, the tax structure, the share of tax revenue by level of government and the non-tax revenue-to-GDP ratio. The discussion supplements the detailed country information found in Chapters 4 and 5.

Cross-country comparisons of revenue data for the countries included in this publication are presented here, with the averages of the 16 African countries, of 24 Latin American and Caribbean (LAC) countries (see OECD/ECLAC/CIAT/IDB, 2017) and of the 35 OECD countries (see OECD, 2016). There are, however, no corresponding OECD or LAC figures for non-tax revenues.

TAX REVENUES

1.1. Tax ratios

The average tax-to-GDP ratio in the 16 African countries of this publication (referred to in this chapter as the "Africa (16) average") was 19.1% in 2015 (Figure 1.1). The tax-to-GDP ratio is measured as tax revenues (including social security contributions paid to the general government) as a proportion of gross domestic product (GDP). The Africa (16) average needs to be interpreted with caution due to the incompleteness or unavailability of social security contributions data in some African countries in this publication. Tax-to-GDP ratios varied widely in countries included in this publication and ranged from 10.8% in the Democratic Republic of the Congo to 30.3% in Tunisia.

Tax-to-GDP ratios in 2015

The sixteen countries in this report fall into two distinct groups with respect to their tax-to-GDP ratios. The first group of three countries (Morocco, South Africa and Tunisia) had tax ratios ranging from 26.1% to 30.3% of GDP in 2015, well above the Latin America and the Caribbean average of 22.8%. Countries in the second group (Cabo Verde, Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, Kenya, Mauritius, Niger, Rwanda, Senegal, Swaziland, Togo and Uganda) all have tax ratios below the LAC average.

In 2015, the Africa (16) average tax-to-GDP ratio of 19.1% was 0.4 percentage points higher than in 2014 (Figure 1.3). The latest rise in the Africa (16) average tax-to-GDP ratio occurred while the whole of Africa's economic performance remained robust in 2015 despite global challenges such as the weakening of global demand due to the slow recovery of developed

countries from the financial crisis, the fall of commodity prices and regional shocks. Growth in real GDP in Africa was at 3.4% in 2015 which was the second fastest region after East Asia (AfDB/OECD/UNDP, 2017). The increase in the Africa (16) average between 2014 and 2015 was slightly lower than the LAC average increase of 0.6 percentage points but higher than that of the OECD average of less than 0.1 percentage points.

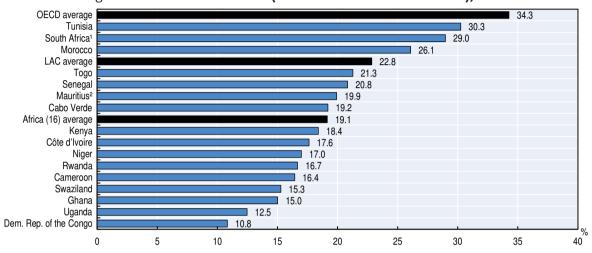


Figure 1.1. Tax-to-GDP ratios (total tax revenue as % of GDP), 2015

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in The Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

- 1. The tax-to-GDP ratio should be interpreted with caution as it includes payments made by South Africa to the Southern African Customs Union (SACU) pool.
- 2. Data for 2015 are estimated.

Source: Table 3.1 in Chapter 3 and OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average.

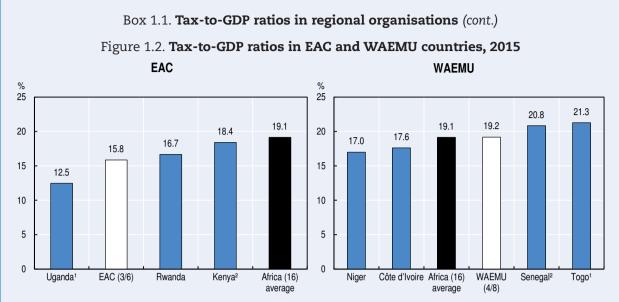
StatLink as http://dx.doi.org/10.1787/888933568566

Box 1.1. Tax-to-GDP ratios in regional organisations

Most African countries in this publication are member countries of regional African organisations whose members adopt common tax and external tariff rules and form a customs union.

Côte d'Ivoire, Niger, Senegal and Togo belong to the West African Economic and Monetary Union (WAEMU, also known by its French acronym, UEMOA), which also includes Benin, Burkina Faso, Guinea-Bissau and Mali. The objectives of the WAEMU are to reinforce the economic and financial competitiveness of the member states; assure the convergence of economic performance and economic policies; create a common market by having a common external tariff (CET); a common trade policy; free movement of persons, goods, and capital; and co-ordination of national sectors policies. In the WAEMU, Senegal and Togo had higher tax-to-GDP ratios than the Africa (16) average, and the tax-to-GDP ratios of the four WAEMU countries of this publication ranged from 17.0% in Niger to 21.3% in Togo (Figure 1.2).

Kenya, Rwanda and Uganda belong to the East Africa Community (EAC), which also includes Burundi, South Sudan and Tanzania. The EAC's aim is to reach greater regional economic integration, and so it has established a free trade area and a customs union, and is working toward a common market. In 2015, the three EAC countries in this publication had lower tax-to-GDP ratios than the Africa (16) average, ranging from 12.5% in Uganda to 18.4% in Kenya.



Notes: The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries.

1. The tax-to-GDP ratios exclude social security contributions revenues as these data are not available.

2. The tax-to-GDP ratios exclude some social security contributions data for Kenya (but these revenues are deemed to be negligible) and for Senegal (social security contributions figures include social security contributions from the Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES) and exclude the data from the Caisse de Sécurité Sociale (CSS) as they are not available).

Source: Table 3.1 in Chapter 3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568585

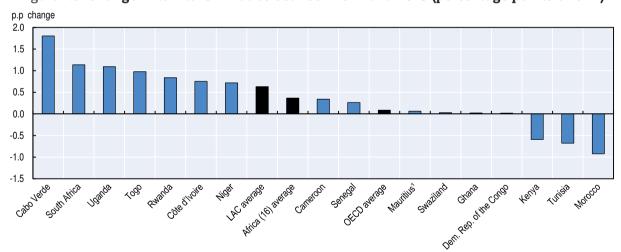


Figure 1.3. Change in tax-to-GDP ratios between 2014 and 2015 (percentage points of GDP)

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

1. The change in tax-to-GDP ratio is calculated using estimated 2015 data.

Source: Authors' calculations based on data in Table 3.1 in Chapter 3 and OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average.

Thirteen countries recorded an increase in their tax-to-GDP ratio in 2015 whereas tax-to-GDP ratios decreased in Kenya, Morocco and Tunisia (Figure 1.3). Cabo Verde recorded the highest increase of 1.8 percentage points followed by South Africa and Uganda (both by 1.1 percentage points) whereas Morocco and Tunisia had the largest decreases, of 0.9 and 0.7 percentage points respectively.

The main drivers for the increase in the tax-to-GDP ratio for the Africa (16) average in 2015 were increases of 0.2 percentage points in revenue from taxes on specific consumption (mainly excises and customs duties) and of 0.1 percentage points in revenue from general consumption (mainly VAT²) and from personal income tax (Figure 1.4). However, there is great heterogeneity among countries with respect to the annual changes between 2014 and 2015. Changes as a percentage of GDP in revenue from corporate income tax revenues showed the largest variations among countries (Figure 1.4).

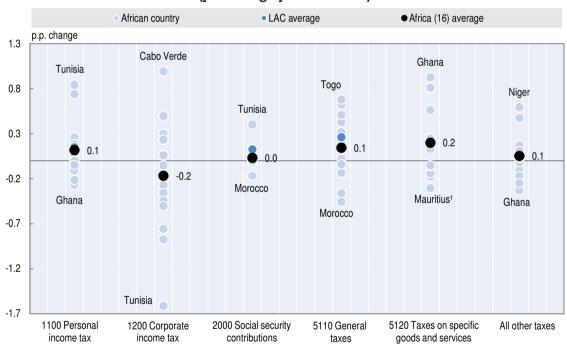


Figure 1.4. Change in tax-to-GDP ratios by main tax heading between 2014 and 2015 (percentage points of GDP)

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, in Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

1. The changes in each tax category are calculated using estimated 2015 data.

Source: Authors' calculations based on data in OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568623

The biggest increases in tax-to-GDP ratios between 2014 and 2015 occurred in Cabo Verde, South Africa and Uganda. In Cabo Verde, the change was explained by increases as percentage of GDP in VAT revenues (0.6 percentage points) and corporate income tax revenue (1.0 percentage points). In South Africa the main driver was personal income taxes

which increased by 0.7 percentage points. In Uganda the increases were across the main tax categories.

In Cabo Verde, the increases in VAT and corporate income tax revenue follow the improvement of the tax administration system through a restructuring of the revenue administration in late 2014, as well as increased efforts to collect tax arrears in these tax categories (IMF, 2016a). In South Africa, the 2015 budget reform of the personal income tax (PIT) contributed to the increase in PIT revenue. Personal income tax rates were raised by one percentage point for all taxpayers earning more than a certain threshold, and tax brackets and rebates were adjusted for inflation. This reform aimed to raise more tax revenues from individuals with higher incomes (National Treasury, 2015).

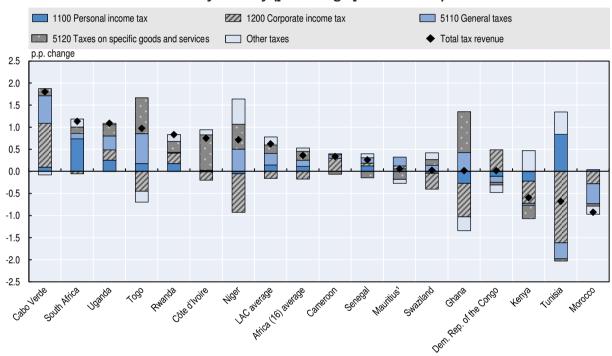


Figure 1.5. Change in tax-to-GDP ratios by main tax heading between 2014 and 2015 and by country (percentage points of GDP)

Note: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted. The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in

Chapter 4 for further information.

Source: Authors' calculations based on data in OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink * http://dx.doi.org/10.1787/888933568642

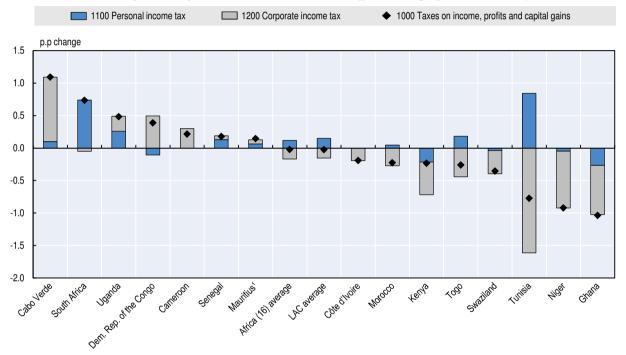
Morocco had the largest decrease in tax-to-GDP ratio of 0.9 percentage points. Decreases in revenue as a percentage of GDP occurred across all the main categories, predominantly in VAT (by 0.5 percentage points) and corporate income tax (by 0.3 percentage points). In Tunisia a sharp decrease in corporate tax revenues of 1.6 percentage points of GDP was offset by increases in personal income tax revenue and revenue from other taxes (principally social

^{1.} The changes in each tax category are calculated using estimated 2015 data.

security contributions). This followed the recent reform of the corporate income tax system in Tunisia, which reduced the corporate income tax rate from 30% to 25%.

Changes in corporate income tax revenue as a percentage of GDP between 2014 and 2015 varied significantly across African countries (Figure 1.6). In 2015, Ghana, Kenya, Niger and Tunisia recorded decreases of 0.5 percentage points and over. The decrease in Ghana is mainly due to the decrease of corporate income tax revenue from oil companies, which decreased from 0.7% of GDP to 0.03% of GDP due to the continued drop in oil prices; a major shock since Ghana has been exporting petroleum since 2011 (NGRI, 2015).

Figure 1.6. Annual changes in revenue from taxes on income and profits, by sub-category and by country between 2014 and 2015 (percentage points of GDP)



Note: The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

1. The changes in each tax category are calculated using estimated 2015 data.

Source: Authors' calculations based on data in OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink | http://dx.doi.org/10.1787/888933568661

Evolution of tax-to-GDP ratios since 2000

The average tax-to-GDP ratio in the sixteen African countries has, with the exception of the 2008-10 period, risen continuously between 2000 and 2015 (Figure 1.7). It increased by 5.0 percentage points from 14.2% in 2000 to 19.1% in 2015. This growth reflects favourable macroeconomic conditions, changes in tax policy and strengthening of tax administrations. This trend is similar to the trend of the LAC countries which increased by 4.9 percentage points on average over the same period. It contrasts with the much slower growth in the OECD area where the ratio has been relatively stable, reaching 34.3% in 2015, 0.3 percentage points above its corresponding level in 2000.

The global financial crisis briefly interrupted the steady growth of the Africa (16) average tax-to-GDP ratio. The crisis resulted in a decrease of the Africa (16) average of 0.4 percentage points between 2008 and 2010. The fall in economic activity and commodity

prices contributed to this decrease. Over the same period, some of the sixteen African countries implemented measures in an effort to stimulate the economy. For example, Morocco reduced the corporate income tax (CIT) rate by 5 percentage points in 2008 with a view to improving competitiveness and to help companies be more resilient during the financial crisis (see Box 1.2). The LAC average decreased by 0.5 percentage points over this same period. In contrast, the OECD average was mainly affected by the crisis between 2007 and 2009. Over this period, the OECD tax-to-GDP ratio was more significantly affected, registering a decrease of 1.3 percentage points. The OECD area also recovered more slowly, regaining its pre-crisis tax-to-GDP level of 33.8% in 2013, whereas the Africa (16) average recovered more quickly, exceeding its pre-crisis level (17.7% in 2008) in 2011.

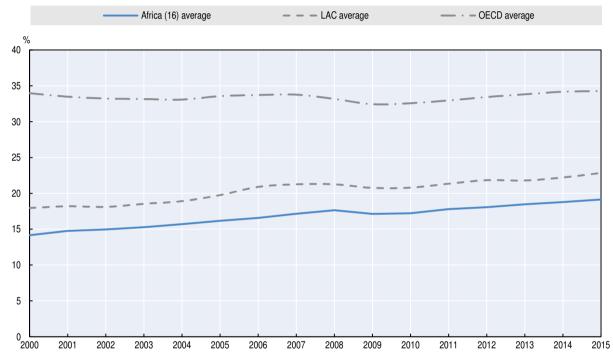


Figure 1.7. Tax-to-GDP ratios, 2000-15

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted. The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

Source: Table 3.1 in Chapter 3 for the OECD and Africa (16) averages and OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568680

The growth in tax revenues occurred during a period in which African countries adopted major structural reforms in their tax administrations and undertook significant changes to their tax systems. For many countries, the reforms were aimed at strengthening and modernising tax administrations. Among the reform initiatives introduced were taxpayer offices specialising in large and/or medium-sized companies; self-assessment systems; taxpayer segmentation; and modern risk management (Kloeden, D, 2011; Fossat and Bua, 2013). Some countries undertook tax reforms to expand their tax base; eliminating

certain exemptions; and simplifying tax legislation. As the (AfDB/OECD/ECA, 2010) explains, "...many countries have successfully enlarged their tax bases. Tunisia's has increased its own at a yearly average of 3.5%, South Africa has more than doubled it, ..., while Côte d'Ivoire has rebuilt its tax base after civil war". These changes were often accompanied by programmes to educate taxpayers about tax systems and to improve taxpayer services, such as the introduction of electronic tax service facilities.

Box 1.2. Main tax and tax administration reforms in Morocco between 2004 and 2013

Between 2004 and 2013, Morocco undertook a number of key tax policy reforms, accompanied by a reorganisation and strengthening of its tax administrations. These reforms contributed to an increase in total tax revenues from 23.1% of GDP in 2004 to 28.1% in 2013.

Over this period, Morocco reformed VAT, corporate income tax (*impôt sur les sociétés*) and personal income tax (*impôt sur le revenu*). The most substantial reforms concerned the VAT system. Changes to the VAT system occurred nearly every year and included measures to expand the tax base, simplify taxation rules for certain products and to reduce the number of products subject to exonerations and reduced rates. The number of VAT rates was also reduced. The Direction Générale des Impôts (DGI) estimated that these reforms resulted in a series of increases in VAT revenues: 18% (domestic nominal VAT revenue) between 2004 and 2005; 4.2% (domestic nominal VAT revenue) between 2006 and 2007 and 24% (domestic and customs nominal VAT revenue) between 2009 and 2010. Between 2004 and 2013, VAT revenue as percentage of GDP increased by 2.8 percentage points, accounting for 56% of the total increase in tax revenue over this period. In comparison, VAT revenue growth in all of the other countries included in this publication was lower than 1.0 percentage point, with the exception of Togo, where it increased by 3.2 percentage points.

Reforms were also made to the corporate tax system in 2008, 2011 and 2013, with a view to improving competitiveness and assisting companies during the financial crisis. The main measures included:

- reducing the CIT rate from 35% to 30% and the tax on profits on the financial sector from 39.6% to 37% in 2008
- the reduction of the CIT rate for small companies whose turnover did not exceed 3 million Dirhams in 2011
- further exonerations and reduced CIT rates for targeted small companies in 2013.

As a result of these reforms and the financial crisis, corporate income tax revenues decreased by 2 percentage points as a percentage of GDP between 2008 and 2013. However, across a longer time period (2004 to 2013), this category increased by 1.5 percentage points, due to exceptional corporate income tax revenue in some years following enforcement measures and strong economic performance prior to the financial crisis.

The personal tax system was reformed in 2007, 2009 and 2010 with the goal to improve the purchasing power of households. Over this period marginal personal income tax rates were reduced; tax scales were restructured; and the threshold for exempt income increased significantly. Due to these reforms, the Direction Générale des Impôts (DGI) estimated that these measures led to a total reduction in revenue of 11 billion Dirhams over the period. As a percentage of GDP, personal income tax revenues reduced by 0.7 percentage points between 2007 and 2010.

Significant improvements were made to tax administrations between 2004 and 2013. Targeted taxpayer services were created in 2005 (e.g. large taxpayers, small companies) to better address the affairs of these groups and to provide them with more tailored services. These efforts led to an increase to the number of registered VAT, CIT and PIT taxpayers of 8-13% in 2007. In addition, the collection of corporate income tax and VAT revenues was passed to the DGI, resulting in an estimated growth of 22% in corporate income tax revenue between 2004 and 2005. Finally, tax audits and inspections were reinforced, leading to an increase in compliance by companies.

Source: Lakhal, H, Moroccan Ministry of Finance (DGI), based on an analysis undertaken while on secondment at the OECD.

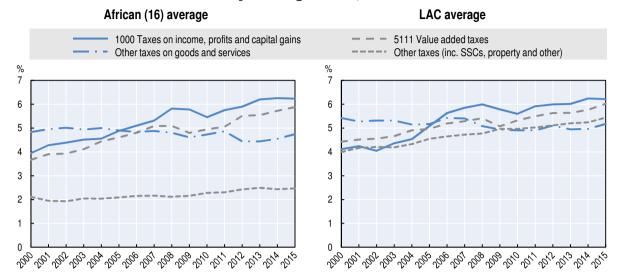
The introduction of VAT was the most important tax reform in Africa since the 1980s. Twelve countries introduced VAT before 2000. Cabo Verde and Rwanda introduced VAT in 2004 and 2001, respectively, and both the Democratic Republic of the Congo and Swaziland introduced VAT in 2012. In many countries the introduction of VAT was accompanied by major tax administration reforms that contributed to increases in VAT revenues over that period. Between 2000 and 2015, VAT revenue as a percentage of GDP for the sixteen African countries on average increased by 2.2 percentage points, from 3.7% of GDP in 2000 to 5.9% in 2015 (Figure 1.8). Over the same period, revenue from other taxes on goods and services (essentially excises, customs and import duties) as a percentage of GDP decreased on average. This decline was associated with the trade liberalisation that resulted in changes in the taxation of imported and exported goods, as well as of specific goods and services, in African countries. These changes included the reduction of import tariffs, the narrowing of the base of products, services subject to excises, and the elimination of taxes on exports.

Box 1.3. Tax system and tax administration reforms in Rwanda

Tax collection in Rwanda has become more effective since 2000; due to significant fiscal and administrative reforms together with other initiatives (AfDB, 2010). The objective of the government was to expand the tax base by registering informal businesses and simplifying compliance processes. Rwanda established the Small and Medium Taxpayers Office in 2006 and implemented the block management system (designed to manage the tax affairs of Small and Medium Taxpayers by segmenting the businesses into manageable blocks). These reforms have had a major impact in increasing tax revenues. The compliance rate of large taxpayers has improved significantly to reach 97%. This is an important development considering that these taxpayers contribute around 75% of total domestic tax revenues. Other reforms contributing to the increase of tax revenues included the introduction of a VAT in 2001, and new income tax laws and tax rates in 2005 and 2006. The compliance enforcement system was also strengthened, enabling better identification of risks and more systematic tax inspections and penalties. In addition, the tax authorities strengthened their internal processes, leading to efficiency improvements and a reduction in the cost of collection. Other non-fiscal measures also had an impact on tax revenues, such as the increase of expenditure on priority agriculture and infrastructure projects.

The trends observed for these different tax types in the 16 African countries are on average very similar to those recorded in the Latin America and the Caribbean region (Figures 1.8). Between 2000 and 2015, the African (16) average VAT revenue increased slightly faster than the LAC average, to reach almost the same level in 2015 (6.0% of GDP). Over the same period, the Africa (16) average revenue from taxes on income and profits increased by 2.3 percentage points from 3.9% to 6.2% of GDP, whereas the LAC average increased by 2.1 percentage points from 4.1% to 6.2% of GDP. Both the Africa (16) average and the LAC average have shown significant decreases in revenue from other taxes on goods and services. In contrast, revenues from taxes on income and profits, VAT and other taxes on goods and services as percentage of GDP were relatively flat over this period for the OECD region with a slight increase in VAT revenue by 0.3 percentage points.³

Figure 1.8. Revenue from taxes on income and profits, VAT and other tax headings as a percentage of GDP, 2000-15



Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted. The Africa (16) average for the "Other taxes (incl. social security contributions, property taxes and other)" series should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya and Senegal only partial information on social security contributions is available. See the country tables in Chapter 4 for further information. The Africa (16) average excludes Kenya in 2000 as the data are not available.

Source: Authors' calculations based on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568699

While the trends in income taxes, value-added taxes and other goods and service taxes were very similar between the Africa (16) and the LAC average, revenue from social security contributions, property taxes and other taxes differed between 2000 and 2015, explaining the difference in the tax-to-GDP ratio. In 2015, the revenue from social security contributions, property taxes and other taxes amounted to 2.5% of GDP in Africa (16) compared to 5.4% of GDP in the LAC region. In 2015, social security contribution revenues as a percentage of GDP in the LAC area stood at 3.8% compared to the Africa (16) average of 1.7%. Social security contribution revenues in the LAC region as a percentage of GDP increased by 1.1 percentage points between 2000 and 2015 whereas the Africa (16) average increased by 0.2 percentage points. From the 1980s onwards, many LAC countries have made substantial reforms to their social security systems that contributed to the increase of social security contributions revenues.

In Africa, revenue from taxes on income and profits increased from 3.9% of GDP in 2000 to 6.2% in 2015. This trend is mainly driven by corporate tax revenue, which increased by 1.3 percentage points from 1.5% to 2.8% of GDP (Figure 1.9). Between 2008 and 2010, corporate income tax revenue as a percentage of GDP dropped by 0.4 percentage points. It has increased steadily since 2010, although experiencing a slight decrease of 0.2 percentage points between 2014 and 2015. The latter decrease may be partly explained by a drop in commodities prices. In contrast, personal income tax revenue as a percentage of GDP has been increasing steadily since 2000 and reached its highest-ever level in 2015 (3.2%). From 2013, the growth rate of personal income tax revenue as a percentage of GDP was higher than that of corporate income tax revenue. The latter was partially affected by the slight slowdown of the African economic environment and lower commodity prices.

1000 Taxes on income, profits and capital gains - - - 1100 Personal income tax - - 1200 Corporate income tax % 7 6 5 4 3 2 1 0 2000 2006 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Figure 1.9. Revenue from taxes on income and profits, by sub-category as a percentage of GDP for the Africa (16) average, 2000-15

Notes: The Africa (16) averages exclude Kenya in 2000 as the data are not available.

A small proportion (4%) of revenue from taxes on incomes and profits could not be allocated to 1200 corporate income tax revenue and 1100 personal income tax revenue.

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568718

The evolution of tax-to-GDP ratios has been different for each country between 2000 and 2015 (Figure 1.10). The Democratic Republic of the Congo and Togo recorded the highest increases of more than 10 percentage points.

Over the same period, and in particular since 2006, Togo has made significant efforts to improve the structure, operations and processes of its administrations and establish stronger revenue authorities to collect revenues. Various programmes supported by development partners, such as the AfDB, the EU, IMF, and the World Bank, were implemented during this period. They included extensive structural reforms and modernisation of the three administrations: the DGI (Direction générale des impôts), the DGD (Direction générale des douanes) and the DGTCP (Direction générale du trésor et de la comptabilité publique). They aimed to improve the financial management of public finances and to mobilise domestic resources more efficiently. For example, in 2006 the African Development Bank financed the programme "The Institutional Support to Economic and Financial Governance Reform" (PARCI - Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles). Another programme was to reform Togo's public finance management system (Plan d'Actions de Mise en œuvre de la Réforme de Gestion des Finances Publiques). The latter included initiatives to: increase the number of tax offices; tackle fraud and tax evasion; establish the monitoring of revenue systems; increase the number of registered taxpayers; modernise information systems; and reinforce staff capacity. These latter initiatives were implemented between 2010 and 2012 and may have contributed to the increase in tax revenues as percentage of GDP between

2012 and 2015. Tax-to-GDP ratio increased by 4.9 percentage points over this period, representing 50% of the total increase since 2000. Another reform was the establishment of the OTR (Office Togolais des Recettes) in 2014, which unified customs and tax services into a single administration.

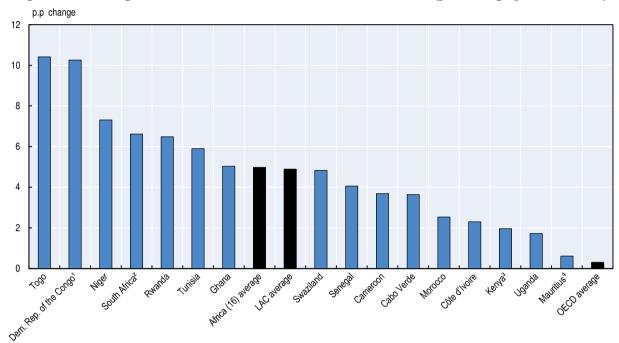


Figure 1.10. Change in tax-to-GDP ratios between 2000 and 2015 (percentage points of GDP)

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland.

The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted. The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

- 1. Some tax revenue data are not available in 2000 due to unavailability of data prior to 2010 from the "Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD)". However it is estimated to be negligible and lower than 1% of total tax revenue.
- 2. Local and provincial data prior to 2003 are not available for South Africa.
- 3. The increase for Kenya is between 2001 and 2015 given the data unavailability for years prior to 2001 (fiscal year 2000/01)
- 4. The change in tax-to-GDP ratio is calculated using estimated 2015 data.

Source: Authors' calculations based on data in Table 3.1 in Chapter 3 and OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568737

The introduction of VAT in the Democratic Republic of the Congo partly explained the increase over the 2000 to 2015 period, accounting for nearly 50% of the increase. Tax revenues in the Democratic Republic of the Congo were particularly low in 2000 (0.6% of GDP), partially due to weaker tax administration capacity during a period of internal conflict. In addition, the Democratic Republic of the Congo recorded negative annual GDP growth (in real terms) between 1998 and 2002 and experienced hyperinflation until 2003 (OPM, 2013). In periods of high inflation the lag between tax base valuation and tax collection in particular for corporate tax revenues can lead to a loss of revenue for the Government (IMF, 2001).

The main contributor to the increase in tax-to-GDP ratios between 2000 and 2015 was VAT revenue followed by corporate tax revenue (Figure 1.11). The biggest increases in VAT revenue as percentage of GDP (over 3 percentage points) occurred in the four countries that

introduced VAT in the 2000s (Cabo Verde, the Democratic Republic of the Congo, Rwanda and Swaziland) and in Togo (by 5.5 percentage points). Morocco had an increase of 2.5 percentage points that has largely been attributed to important VAT reforms between 2004 and 2013 (see Box 1.2). Exceptions to these trends are Côte d'Ivoire, Kenya, Senegal, Tunisia and Uganda. Tunisia registered the biggest increase in social security contributions as percentage of GDP of 3.6 percentage points over the period. The widening of pension coverage in Tunisia since 2002 may have contributed to this increase (International Social Security Association, 2014). The second biggest increase in Tunisia, of 2.3 percentage points was registered in personal income tax revenue. This category was also the main driver in the increases in tax-to-GDP ratios seen in Kenya, Senegal and Uganda over the same period. In Côte d'Ivoire, revenue from taxes on specific consumption was the main contributor to the increase (mainly import duties) between 2000 and 2015.

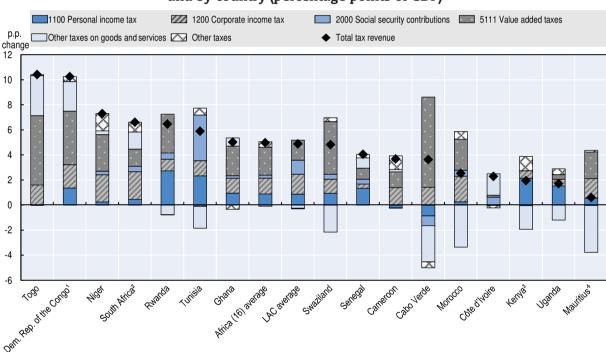


Figure 1.11. Change in tax-to-GDP ratios by main tax headings between 2000 and 2015 and by country (percentage points of GDP)

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland.

The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted. The Africa (16) average series should be interpreted with caution as data for social security contributions is not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo, and Uganda, social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions is available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

- 1. Some tax revenue data are not available in 2000 due to unavailability of data prior to 2010 from the "Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD)". However it is estimated to be negligible and lower than 1% of total tax revenue.
- 2. Local and provincial data prior to 2003 are not available for South Africa.
- 3. The increase for Kenya is between 2001 and 2015 given the data unavailability for years prior to 2001 (fiscal year 2000/01)
- 4. The changes in each tax category are calculated using estimated 2015 data.

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

Factors influencing tax-to-GDP ratios

Tax-to-GDP ratios are influenced by a variety of domestic and international factors. Domestically, macroeconomic characteristics such as the importance of agriculture in the economy, resource endowments, openness to trade and the size of the informal economy can influence tax-to-GDP ratios. The power of tax administrations, the levels of corruption and tax morale (or willingness of people to pay taxes) are also strongly linked to the level of tax revenues (OECD, 2014). Geographic location is also relevant: landlocked countries are less able to impose taxes on goods and services entering the country than island countries. In addition, international factors, including the tax policies of other countries, can impact tax-to-GDP ratios.

Tax-to-GDP ratios tend to be higher in high-income countries: in general, OECD countries collect a higher amount of tax revenues than non-OECD countries, measured as a percentage of GDP. Several of the 16 African countries have lower income and development levels and lower tax-to-GDP ratios than the Latin American and Caribbean countries (Figure 1.12). African countries show a higher range of GDP per capita compared to Latin American and Caribbean countries and OECD countries.

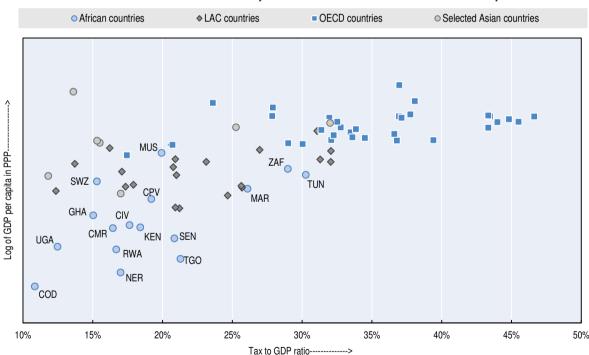


Figure 1.12. Tax-to-GDP ratios and GDP per capita (in PPP) in African countries, Latin American and Caribbean, OECD and selected Asian countries, 2015

Notes: The y-axis is on a logarithmic scale. The purchasing-power-parity (PPP) between two countries is the rate at which the currency of one country needs to be converted into that of a second country to ensure that a given amount of the first country's currency will purchase the same volume of goods and services in the second country as it does in the first. The implied PPP conversion rate is expressed as national currency per current international dollar. An international dollar has the same purchasing power as the US dollar has in the United States. An international dollar is a hypothetical currency that is used as a means of translating and comparing costs from one country to the other using a common reference point, the US dollar (Definitions derived from IMF, 2017 and WHO, 2015).

Source: IMF (2017), World Economic Outlook, March 2017, International Monetary Fund for figures of GDP per capita. Tax-to-GDP ratios are sourced from the regional Revenue Statistics publications (www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-comparable-tax-revenue-data.htm).

The countries with the lowest tax to GDP ratios are among those with the highest share of agriculture (including forestry, hunting and fishing⁵) in their economies (Figure 1.13). Higher shares of agriculture in GDP are said to be associated with lower tax-to-GDP ratios in many studies (Addison and Levin, 2012; Profeta and Scabrosetti, 2010). This finding is partly mirrored in the revenue data for the African countries featured in this publication, where most countries with higher shares of agriculture in their economies display lower tax-to-GDP ratios. Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, Kenya, Niger, Rwanda and Uganda have share of agriculture as percentage of GDP above 20% and a tax-to-GDP ratio below 19%. Togo is a notable exception: over 40% of its economy is devoted to agriculture and Togo's tax-to-GDP ratio is relatively high (21.3%). In many countries, agriculture is a challenging sector to tax:

- Most people in this sector in developing economies are on low incomes and many are not registered for tax purposes (EPS PEAKS, 2013).
- There is less taxation of the agricultural sector in Africa due to a high level of informality and a low level of monetisation. Payments are often made in cash or in kind by African farmers as opposed to through banks and almost none of them keep good business accounts (AfDB/OECD/ECA, 2010).
- The agriculture sector benefits from numerous tax exemptions. For example, in Rwanda, agricultural enterprises are exempt from paying VAT on agricultural inputs and products. There are also VAT exemptions for the agriculture sector in the other African countries in this publication, including in Côte d'Ivoire, Niger, Senegal and Togo.

In contrast, the share of agriculture in GDP in the OECD is no more than 2% on average. However, it should be noted that a low agriculture-to-GDP ratio is no guarantee of a high tax-to-GDP ratio. Cabo Verde, Mauritius and Swaziland have a small agricultural sector, along with relatively low tax-to-GDP ratio.

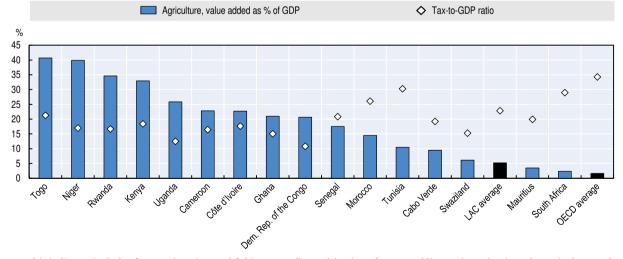


Figure 1.13. Agriculture as a percentage of GDP and tax-to-GDP ratios, 2015

Note: This indicator includes forestry, hunting, and fishing, as well as cultivation of crops and livestock production. The agriculture, value added as percentage of GDP for the OECD average and Swaziland relate to 2014 as 2015 data are not available.

Source: Table 3.1 for tax-to-GDP ratios figures and OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average. World Bank for figures on agriculture, value added as percentage of GDP.

The relatively low tax-to-GDP ratio in Mauritius may be partly explained by the level of tax rates in this country. Mauritius has one of the lowest tax rate regimes in Africa (Sokeechand and Hussen, 2013), with a flat rate of 15% for corporate, income and value-added taxes and no taxation of capital gains or dividends. The tax-to-GDP ratio in Mauritius is comparatively low relative to countries with comparable income levels, at 19.9%. In contrast, the corporate tax rate is 30% or above in Cameroon, the Democratic Republic of the Congo, Morocco, Niger, Rwanda, Senegal and Uganda, and between 25% and 30% for the remaining eight African countries, which also typically tax capital income (Sokeechand and Hussen, 2013).

Resource-rich countries which receive substantial revenues from oil exports often exhibit low tax ratios due to narrow tax bases. Countries with more revenues from natural resources tend to resort less to more politically demanding forms of taxation such as income taxes (AfDB/OECD/UNECA, 2010) and have relatively narrow tax bases. Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana and South Africa have been classified by the International Monetary Fund (IMF) as "resource-rich".6 In Cameroon and Côte d'Ivoire, the main exports of mineral resources are petroleum (AfDB/ OECD/UNDP, 2015) and small pools of taxpayers bear the vast majority of the tax burden: in Cameroon, 55% of all corporate taxes in 2013 were paid by only ten companies (IMF, 2014a). The size of the informal sector in Côte d'Ivoire is estimated at 90% (UNDP, 2013). As a result the tax ratios of both countries are at the lower end of African countries. During the 2000's both these countries put in place various initiatives to address the over-exploitation of the available tax base (AfDB/OECD/ECA, 2010). Côte d'Ivoire has reduced preferential measures to priority sectors and others particularly affected by the 2002 crisis. Cameroon's government put in place programmes in 2009 and 2010 to bring in new taxpayers from the informal sector (AfDB/OECD/UNECA, 2010). In recent years both countries have continued to strengthen tax policy and administrations with a view to expanding their tax base (IMF, 2013; IMF, 2014a).

1.2. Tax structures

The tax structure measures the composition of tax revenues by different tax types. This is an important indicator since different taxes have different economic and social effects. Across the 16 countries in this publication, the composition of taxes varies widely, reflecting their different policy choices, economic structures and conditions, tax administration capabilities and historical factors.

Evolution of tax structures

The Africa (16) average tax structure (defined as the share of major tax types in total tax revenue) shifted towards greater revenue shares from VAT and from taxes on income and profits between 2000 and 2015. VAT revenue accounted for the highest share in 2015 at 31.5% of the total tax revenues, an increase of 7.2 percentage points between 2000 and 2015 (Figure 1.14). The revenue share of taxes on specific goods and services (excises, customs and import duties) was the second highest at 24.4% of total tax revenue, even though it has declined by 11.1 percentage points since 2000. The share of revenues from corporate and personal income taxes grew by 2.9 and 0.9 percentage points respectively to 14.6% and 16.3% of total tax revenues over the same period.

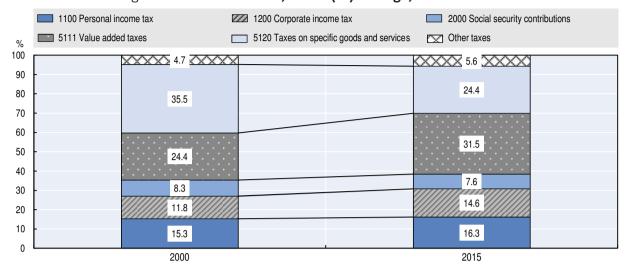


Figure 1.14. Tax structure, Africa (16) average, 2000 and 2015

Notes: The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in The Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

The Africa (16) average excludes Kenya in 2000 as the data are not available.

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568813

Among African countries, tax structures vary considerably. Figure 1.15 shows the decomposition of tax revenues between income taxes (both personal and corporate), social security contributions, and taxes on goods and services (including VAT and other goods and services taxes). While taxes on goods and services accounted for more than 50% of tax revenues in all countries, except in Morocco, South Africa, Swaziland and Tunisia, they ranged from 35.8% of revenues in Tunisia to just under 80% of tax revenues in Togo. Social security contributions were most significant in Côte d'Ivoire, Morocco and Tunisia.

Morocco and Tunisia displayed a relatively even breakdown of revenues between the categories of taxes compared to the other 14 African countries (Figure 1.15). This is explained by the higher share of social security contributions revenue as a percentage of total tax revenue in both countries and a lower share of revenue from taxes on goods and services. Morocco and Tunisia displayed the highest share of revenue from social security contributions (17.0% and 29.5% respectively) and the lowest levels from taxes on goods and services (43.6% and 35.8% respectively). The share of revenue from taxes on income and profits is around 30% in both countries.

Kenya, South Africa and Swaziland obtained about half of their tax revenues from taxes on income and profits, a greater share than that collected by other countries in this report, and also greater than the OECD and LAC averages. Among these countries, income tax revenues ranged from 47.1% of total tax revenue in Kenya to 51.8% in South Africa. While this share is higher than the revenue share from taxes on goods and services in South Africa and Swaziland, it is slightly lower in Kenya. In the remaining sub-Saharan African countries in this publication, revenue from taxes on income and profits was less than 20% of total tax revenue in Côte d'Ivoire and Togo; between 25% and 35% in Cabo Verde, Cameroon, the Democratic Republic of the Congo, Mauritius, Niger, Senegal and Uganda; and between 35% and 40% in Rwanda and Ghana.

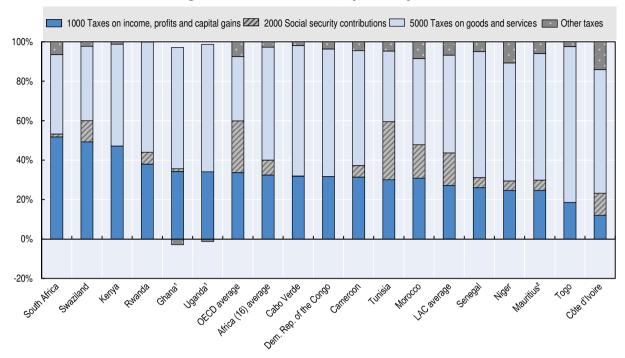


Figure 1.15. Tax structure, by country, 2015

Notes: The figures include sub-national government tax revenues for Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

The Africa (16) average should be interpreted with caution as data for social security contributions are not available or are partial in a few countries. Specifically, in the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda social security contributions data are not available, and in Cameroon, Kenya, and Senegal only partial information on social security contributions are available. See the country tables in Chapter 4 for further information.

1. Revenue from other taxes is negative due to the allocation of tax refunds in this category. It was not possible to breakdown this revenue by the main type of tax category.

2. 2015 data are estimated.

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568832

The importance of social security contributions 7 varies greatly across the 16 countries in this publication. The share of social security contributions in total tax revenue is highest in Morocco and Tunisia as previously mentioned. Social security contributions are a far smaller proportion of total tax revenue in the remaining countries that reported social security contributions, ranging from less than 1.5% in Cabo Verde, Ghana, Kenya and South Africa to 11.2% in Côte d'Ivoire. This variation reflects the diversity of the social security programmes and contribution rates in African countries. For example, social security contributions in South Africa consist only of contributions to the Unemployment Insurance Fund (UIF). Other social risks, such as old age, sickness and maternity, are dealt with via social assistance programmes – which differ from social security programmes in that they are noncontributory. In contrast, social security schemes in Morocco and Tunisia are modelled on the French system and cover a wider range of risks including old-age, disability, sickness and maternity, work injury (Tunisia), unemployment (Morocco) and family benefits (SSA, 2015).

VAT is the main component of revenue from taxes on goods and services in most African countries. However there is wide heterogeneity within the 16 African countries with regard to the share of VAT in the total tax revenue (Figure 1.16). VAT revenue shares ranged from 19.8% in Tunisia to 44.2% in Togo. This is partially the result of differences in the design of

the VAT: rates and tax bases vary widely across countries. For example, VAT standard rates ranged between 14% in South Africa and Swaziland to 20% in Morocco. The share of VAT revenue in the Africa (16) average at 31.5% is slightly higher than that of the LAC average (28.4%) and more than 10 percentage points higher than the OECD VAT revenue share of 20.1%. However as a percentage of GDP, the VAT revenue share for the Africa (16) average remains lower than the LAC average (6.0%) and OECD average (6.8%).

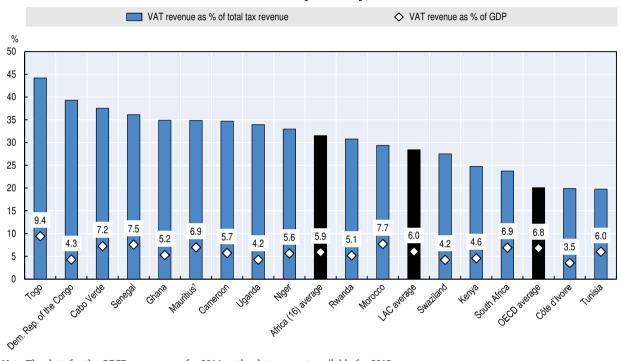


Figure 1.16. Revenue from VAT as a percentage of total tax revenue by country and of GDP by country, 2015

Note: The data for the OECD average are for 2014 as the data are not available for 2015. 1. Data for 2015 are estimated.

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568851

The Africa (16) average share of corporate income tax revenues to total tax revenue amounted to 14.6% and was higher than the OECD average of 8.8% (2014 figure) but lower than the LAC average of 15.8% (Table 1.1). Reported as a percentage of GDP, the Africa (16) average and the OECD average displayed a similar share of corporate income tax revenues at 2.9% and 2.8% of GDP respectively (Table 1.1). Within countries, the share of corporate income tax revenues to total tax revenue ranged from 7.4% in Uganda to 19.7% in Swaziland in 2015.

In contrast, the Africa (16) average share of personal income tax revenues to total tax revenue at 16.3% was much lower than the OECD average of 24.0% (2014 figure) but higher than the LAC average (9.1%). As a percentage of GDP, the share of personal income tax revenues of the OECD average at 8.4% was more than double the Africa (16) average at 3.1%. South Africa was the only country to have a higher share of personal income tax revenue in comparison to the OECD average, at 9.7% of GDP. In the remaining countries personal income tax revenue ranged from 0.0% of GDP in Côte d'Ivoire to 5.9 % in Tunisia.

Nine African countries collected a higher proportion of their revenue from corporate income taxes than from personal income taxes. In contrast, as a percentage of total tax

revenues, the share of personal income tax revenue is more than double the share of corporate income tax revenue in Kenya, South Africa and Uganda.

Table 1.1. Corporate income tax revenues and personal income tax revenues as a percentage of total tax revenues and of GDP

	As percentage of	total tax revenue	As percentage of GDP			
	Corporate income tax	Personal income tax	Corporate income tax	Personal income tax		
Cabo Verde	14.4	17.4	2.8	3.3		
Cameroon	19.5	6.7	3.2	1.1		
Côte d'Ivoire	11.0	0.3	1.9	0.0		
Dem. Rep. of the Congo	18.3	13.3	2.0	1.4		
Ghana	18.4	17.1	2.8	2.6		
Kenya	11.8	26.6	2.2	4.9		
Mauritius	13.7	9.5	2.7	1.9		
Morocco	16.3	14.5	4.2	3.8		
Niger	18.3	6.3	3.1	1.1		
Rwanda	15.6	22.3	2.6	3.7		
Senegal	8.7	15.7	1.8	3.3		
South Africa	16.4	33.4	4.7	9.7		
Swaziland	19.7	28.7	3.0	4.4		
Togo	14.0	4.6	3.0	1.0		
Tunisia	10.4	19.5	3.2	5.9		
Uganda	7.4	24.6	0.9	3.1		
Africa (16) average	14.6	16.3	2.9	3.1		
LAC average	15.8	9.1	3.7	2.2		
OECD average	8.8	24.0	2.8	8.4		

Notes: The Africa (16) average, the averages for LAC (24 Latin American and Caribbean countries) and the OECD (35 countries) are unweighted.

The data for the OECD average are for 2014 as the data are not available for 2015.

The figures for Cameroon, Kenya and LAC average should be interpreted with caution as 18%-20% of their revenue from taxes on income and profits cannot be allocated to corporate income tax revenue (1200) or personal income tax revenue (1100).

Source: Authors' calculations based on data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569896

1.3. Taxes by level of government

The analysis of taxation by level of government in this publication is limited by a lack of data on sub-central government tax revenues. Data on sub-central tax revenues were only available in four countries: Mauritius, ⁸ Morocco, South Africa and Swaziland. Sub-national government finances are not always well tracked in Africa. In some countries, where financial statements exist, they have not been recorded electronically.

Revenues collected at sub-national levels are considered to be low in the 16 African countries. Where there is no existing data, officials believe that these revenues constitute only a marginal percentage of total tax revenues. AfDB/OECD/UNECA, 2010 states that "local tax collection is estimated to be of the order of 1% of national income in Africa with a high concentration in large urban centres". AfDB/OECD/UNDP, 2015 states that "in Africa on average, the weight of local government revenue is 7% of the total revenue of local, regional and national governments combined". Additional figures from the African Development Bank show that local tax revenue in Côte d'Ivoire and Senegal accounts for a small proportion of total tax revenue (around 3-4% of total tax revenue).

Where data exist, reported sub-national tax revenues remain low. In 2015, sub-central government revenues as a percentage of all tax revenues were less than 1% in Mauritius, 1.4% in Swaziland, 3.4% in Morocco and 4.8% in South Africa.

Revenues from property taxes are the most important source of tax revenue for subcentral governments in Mauritius, Morocco, South Africa and Swaziland. They represent more than 80% of the total tax revenue in the four countries. Most of the remainder derives from taxes on goods and services. There are wide differences in local taxation in Africa and many countries do not levy any local taxes on buildings and landholdings, or on economic activities (AfDB/OECD/UNDP, 2015). Property taxes generally contribute more to local government revenues in Africa's English speaking countries than in its French-speaking ones (AfDB/OECD/UNDP, 2015).

Sub-central governments generally have limited tax collection responsibilities and most tax revenue collection remains principally at the central government level. AfDB/OECD/UNDP, 2015 observed that "Many local governments receive a significant share of their total revenues from central government transfers". This is partly because many local tax systems in Africa are a legacy from French and English administrations and have changed little since independence. This is particularly true in French-speaking countries, such as Cameroon, Côte d'Ivoire, Morocco and Senegal and, where local revenues are often collected by the central government on the local government's behalf whereas in South Africa, local revenues come from their own collection (89% in 2007) (Fjeldstad, Chambas and Brun, 2014). Local governments in Mauritius rely heavily on transfers from the central government (IMF, 2014b).

Local governments in most of sub-Saharan Africa have limited resources and their tax administrations' instruments are not appropriately equipped to collect taxes efficiently or to properly account for them. This results in high collection costs and an extensive number of low-yield taxes. Moreover the processing of data on revenues collections and the exchange of information with other public institutions is poor and there is usually little co-operation with the central government. This leads to the duplication of taxes or taxes that are contrary to national objectives (such as local taxes on export crops). Apart from South Africa, appropriate property registers are lacking, which is a real challenge for the collection of property taxes (Fjeldstad, Chambas and Brun, 2014). In Mauritius, for instance, property tax provides a low yield partly due to outdated cadastres and valuations of property (IMF, 2014b).

Although many African countries have undertaken major reforms of their central tax legislation and administrations over the last decades, less has been done at the local government level. Central government taxation has been a greater priority because of the need to reduce national fiscal deficits. It is also easier and less costly to reform central tax legislation and systems than those for local taxes and the potential benefits of tax reform in terms of higher revenue are greater. Morocco has been reforming local government tax systems and administrations since 2007 to strengthen local tax revenue (Boisard, de Freitas and Hidouci, 2014). Other countries in this publication, such as Cameroon, Côte d'Ivoire (AfDB/OECD/UNECA, 2010) and recently Tunisia (World Bank, 2015) have started processes of fiscal decentralisation that will empower local governments. South Africa, for example, has successfully decentralised urban property tax collection and has developed a modern system to collect property tax revenue. Municipal governments there benefit from appropriate expertise and resources (Monkam and Moore, 2015). Monkam and Moore, 2015 further explain that "In South Africa, provincial governments provide local authorities with additional administrative support and training to assist with valuation, issuing bills and collection".

NON-TAX REVENUES

Introduction

Non-tax revenues provide important context to analyses of public revenues. Two governments may have similar levels of taxes and spending, but their finances could be very different due to differences in their respective non-tax revenues. A clear picture of government finances therefore should take into account all of a government's revenues including both tax and non-tax, despite the added challenges of collecting non-tax revenue data (Box 1.4). This is particularly the case in African countries, many of which obtain a substantial portion of their public finances from resource rents or from grants.

The main categories of non-tax revenues 10 included here are:

- Grants from foreign governments or international organisations (budget aid, food aid, capital transfers, current transfers, project grants, programme grants, international debt relief, etc.);
- Property income (e.g. mining royalties and returns on government investment);
- Sales of goods and services (which includes some administrative fees);
- Fines and penalties;
- Miscellaneous and unidentified revenues (which includes revenues that would have been classified in another non-tax revenue category if the revenues were properly identified).

Among the special revenue streams that do not meet the definition of taxation is, notably, Swaziland's revenue from the Southern African Customs Union (SACU), a revenue sharing scheme funded from a common pool of excise and tariff revenues from Botswana, Lesotho, Namibia, South Africa and Swaziland (Box 1.5).

1.4. Non-tax revenues as percentage of GDP

There was a wide range of reported non-tax revenues as a percent of GDP for the 16 countries in *Revenue Statistics in Africa* in 2015. These ranged from 15.1% of GDP for Swaziland (mostly SACU revenues) down to 0.6% of GDP for South Africa. In every country, non-tax revenues were lower than tax revenues (Figure 1.17).

Although tax revenues as a percent of GDP are on a generally increasing trend in the 16 Revenue Statistics in Africa countries, this does not appear to be the case for non-tax revenues (see Table 1.2). Of the 14 countries for which non-tax data is available over the past ten years, eight have shown a decreasing trend in non-tax revenue to GDP ratios, and only six have shown an increasing trend.

Non-tax revenue collections show a great deal of annual variation. As can be seen in Figure 1.18, showing the coefficient of variation¹¹ of tax and non-tax revenues over the most recent ten years of data, there tends to be more variation in non-tax revenues than in tax revenues. In general, the volatility of non-tax revenue is due to the instability of grant and property revenues, which generally constitute the majority of non-tax revenues. The levels of grant revenues change according to the priorities of donors which can shift substantially over time. Property income can change sharply due to movements in mineral prices, or when a major new mine opens up, bringing about a surge of mineral production. This contrasts with the more stable level of variation in the reported tax revenues of the sixteen *Revenue Statistics in Africa* countries. On the other hand, the variability of non-tax revenues for Rwanda (mostly grants) was comparable to the variability of its tax revenue.

Total tax revenue Total non-tax revenue % of GDP 35 30 25 20 15 10 5 County Dell' Yes. Alica le aletase Λ Côte di Woife Rwanda South Aftica Capo Verde Mauritus Calleloor 10g0

Figure 1.17. Total tax and non-tax revenue by country as a percentage of GDP, 2015

Notes: The non-tax revenue figures include sub-national government revenues for Mauritius, Morocco, and Swaziland, the only countries for which data on such revenues are reported. In 2015, these represented, respectively, 7.6%, 37%, and <1% of all non-tax revenue collected for each country. For these countries, sub-national tax revenues were, respectively, <1%, 3.4% and 1.4% of all tax revenues collected. South Africa reported 4.8% of its tax revenue as coming from state and local governments, but no sub-national non-tax revenue was reported. 1. Data for 2015 are estimated.

2. The tax-to-GDP ratio should be interpreted with caution as it includes payments made by South Africa to the Southern African Customs Union (SACU) pool, which do not meet the OECD definition of taxation.

The Africa (16) averages are unweighted for the 16 African countries included in this publication. The Africa (16) average tax-to-GDP ratio should be interpreted with caution because of missing values and incomplete data. Data on social security contributions are not available for the Democratic Republic of Congo, Togo and Uganda and are only partially available in Cameroon, Kenya, and Senegal. Data on property taxes are not available for Ghana and Uganda, and only partially available for the Democratic Republic of the Congo. See the country tables in Chapter 4 and Chapter 5 for further information.

Source: Table 3.1 in Chapter 3 and Table 5.1 in Chapter 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568870

Table 1.2. Total non-tax revenue as a percentage of GDP, 2015

Country	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Côte d'Ivoire	1.1	2.3	1.7	1.5	1.9	2.5	2.6	3.4
Cabo Verde	7.6	9.2	9.7	5.6	6.0	6.2	5.3	7.4
Cameroon	8.0	6.9	4.8	6.2	5.0	4.9	4.2	4.3
Congo, Dem. Rep.			9.9	3.9	5.7	3.6	5.3	4.9
Ghana ¹	2.2	4.3	5.0	5.3	6.1	6.2	5.6	6.1
Kenya ²		2.9	0.9			1.3	0.9	1.0
Mauritius ³	2.8	2.5	3.8	3.5	3.1	3.2	2.7	2.7
Morocco	2.2	3.0	3.6	3.9	3.7	4.1	3.8	3.9
Niger		8.2	6.3	4.9	8.0	9.5	8.0	7.6
Rwanda	11.8	12.7	12.3	12.3	8.8	11.2	9.4	8.9
Senegal	2.7	2.3	3.2	2.9	3.8	3.8	5.2	4.6
South Africa	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Swaziland ⁴	12.4	15.9	8.1	6.8	19.5	17.4	17.1	15.1
Togo	2.1	2.5	7.2	6.2	4.3	5.3	4.2	4.1
Tunisia	4.6	2.6	2.9	4.0	3.5	3.6	2.4	2.1
Uganda		6.7	2.9	2.1	2.2	1.2	1.3	1.8

Notes: ".." indicates that the data are incomplete for the country in the particular year.

The figures include sub-national government non-tax revenues for Mauritius, Morocco and Swaziland.

Source: Table 5.1 in Chapter 5.

^{1.} Data prior to 2010 excludes oil and mineral royalties that could not be distinguished from tax revenues.

^{2.} The data are incomplete for 2011 and 2012.

^{3.} Data for 2015 are estimated.

^{4.} Figures exclude grants prior to 2012 as the data are not available.

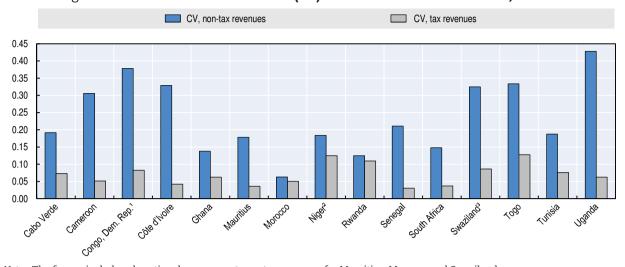


Figure 1.18. Coefficients of variation (CV) for tax and non-tax revenue, 2006-15

Notes: The figures include sub-national government non-tax revenues for Mauritius, Morocco and Swaziland.

- 1. Due to the incompleteness of data, the CV has not been calculated for Kenya and was calculated over the 2010-15 period for the Democratic Republic of the Congo.
- 2. The CV for Niger was calculated without using data from the year 2006 when there was a spike in grant revenue.
- 3. The CV for Swaziland was calculated without using data on grant revenue over the years 2006-11 when it was missing. Source: Authors' calculations based on Table 3.1 in Chapter 3 and Table 5.1 in Chapter 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568889

Non-tax revenues have been observed to change sharply from one year to the next. Over the most recent decade, twelve countries showed at least one year-over-year increase in non-tax revenue that was at least 1% of GDP and ten countries showed at least one year-over-year decrease in non-tax revenue that was at least 1% of GDP. By far the most dramatic spike in non-tax revenues occurred in 2006 for Niger, when non-tax revenues went from 8.2% of GDP in 2005 to 47.9% in 2017 and then back down to 8.0% the subsequent year. This spike was due to a large debt write-down in 2006 (see the section on grants, below).

Box 1.4. Non-tax revenues, data quality issues

Non-tax revenues are not always included within revenue statistics publications. Part of the reason for this is that it is often more difficult to obtain and vet non-tax revenue data than tax revenue data, and harder to integrate them into a harmonised dataset.

Data on non-tax revenues are not as readily available as tax revenue data, since they don't tend to appear on standard government budget documents or public datasets, and aren't always under the responsibility of the custodians of tax statistics.

When non-tax revenue data are found, they often lack the detail found in tax data and sometimes crucial information is missing. For example, some countries have values for total non-tax revenues in some years, with no breakdown beyond grants and other non-tax revenues categories. Not only does this reduce the quality of the statistical analysis, but it also makes data verification more difficult. Since data on non-tax revenues often come from several different sources, there can be years when some subcategories of non-tax revenues are reported and others are not. For example, there can be cases where grants are reported starting in the year 2000, but property income is only reported from 2010 onwards. Cases where total non-tax revenues are reported, but may reflect incomplete coverage will be indicated where appropriate in *Revenue Statistics in Africa*.

Box 1.4. Non-tax revenues, data quality issues (cont.)

It is possible that non-tax revenue data are not subject to the same level of scrutiny as tax revenues. Many of these revenues are not part of the main budgeting process and are therefore not subject to the same types of oversight mechanisms as tax revenues. Grants, legal settlements, and mining and oil contracts often involve very large payments by powerful external entities such as multinational corporations and foreign governments that lack transparency. Some aspects of these deals may be kept secret, for example when large contracts with resource extraction companies contain strong confidentiality clauses (AfDB/OECD/UNECA, 2010). In addition, some countries negotiate large payments that cover many categories of revenue, making detailed breakdowns less feasible.

Even when there is good data available, the concept of non-tax revenue is broader than the concept of tax revenue, which could make accounting less clear. A tax liability is generally defined in terms of the national currency either before or after payment. In contrast, this is not the case for non-tax revenues which can take the form of capital transfers, which are not necessarily valued in the national currency at the time of transaction. For example, a person might donate their historic home to the government in order for it to be made into a museum. This will be a form of government revenue, but the actual numeric monetary value of this gift may not be entirely clear for budgeting purposes

1.5. Structure of non-tax revenues

Tables 1.3 and 1.4 show the contribution of each sub-category of non-tax revenue to the total non-tax revenue as percentage of GDP in 2015 for each country included in this publication.

The data in Table 1.3 are shown in Figure 1.19 in terms of the proportion of total non-tax revenue attributed to each subcategory. In this figure, revenues from interest and dividends were combined with other property income to yield a value for all property income not explicitly identified as rents and royalties. When these non-tax revenue mixes for all the countries are shown side-by-side, five distinct groups of countries are apparent:

- The Democratic Republic of the Congo, Niger, Rwanda, Senegal, Togo and Uganda all receive a majority of their non-tax revenue in the form of grants;
- Cameroon receives a majority of its non-tax revenue from rents and royalties;
- South Africa receives a majority of its non-tax revenue from property income other than rents and royalties;
- Swaziland receives 92% of its non-tax revenue from miscellaneous and unclassified non-tax revenues, which consist almost entirely of SACU revenues;
- The remaining seven countries have a more balanced revenue profile: Côte d'Ivoire receives
 more revenue from grants than from any other non-tax revenue category whereas Kenya
 and Tunisia receive the most non-tax revenue from property income other than rents and
 royalties and Cabo Verde, Ghana, Mauritius, and Morocco receive more revenue from sales
 of goods and services.

Table 1.3. Non-tax revenues by sub-category as a percentage of GDP, 2015

Category	Cabo Verde	Cameroon	Congo, Dem. Re	ep. Côte d'Ivoi	re Ghana	Kenya	Mauritius ¹	Morocco
Total non-tax revenue	7.4	4.3	4.9	3.4	6.1	1.0	2.7	3.9
Grants	2.5	0.1	3.4	1.5	1.9	0.3	0.5	0.0
Property income	0.6	2.8	0.9	1.5	1.9	0.3	1.1	0.9
Rents and royalties		2.7	0.8	1.3	0.7	0.0	0.2	0.5
Interest and dividends		0.1	0.1	0.2	1.2	0.2	0.2	0.4
Other property income		0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	0.0
Sales of good and services	2.9	1.1	0.5	0.2	2.3	0.2	1.0	1.6
Fines, penalties and forfeits	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.1	0.3
Miscellaneous and unidentified revenue ²	1.1	0.1	0.0	0.3	0.0	0.2	0.1	1.1
Total tax revenue	19.2	16.4	10.8	17.6	15.0	18.4	19.9	26.1
Total sum of tax and non-tax revenue	26.6	20.7	15.7	21.0	21.2	19.4	22.6	30.0
Country	Niger	Rwanda ³	Senegal S	South Africa	Swaziland	Togo	Tunisia	Uganda ³
Total non-tax revenue	7.6	8.9	4.6	0.6	15.1	4.1	2.1	1.8
Grants	5.5	6.3	2.9	0.0	0.2	2.3	0.3	1.4
Property income	1.0		1.1	0.4	0.8	1.0	1.0	
Rents and royalties	0.8		0.4	0.1	0.0	0.2	0.4	
Interest and dividends	0.2		0.6	0.2	0.7	0.9	0.6	
Other property income	0.0		0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	
Sales of good and services	0.9		0.0	0.1	0.1	0.3	0.0	0.0
Fines, penalties and forfeits	0.2		0.3	0.0	0.1	0.0	0.4	
Miscellaneous and unidentified revenue ²	0.2	2.6	0.3	0.0	13.9	0.5	0.2	0.3
Total tax revenue	17.0	16.7	20.8	29.0	15.3	21.3	30.3	12.5

Notes: ".." indicates that the data are incomplete for the country in the particular year.

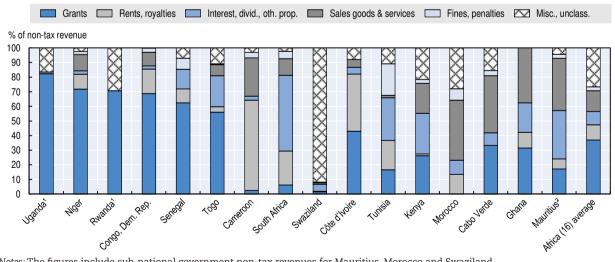
The figures include sub-national government non-tax revenues for Mauritius, Morocco, and Swaziland.

- 1. Data for 2015 are estimated.
- 2. Including capital transfers not elsewhere classified and voluntary transfers other than grants.
- 3. Non-tax revenues aside from grants were not disaggregated in the data, and are therefore classified as miscellaneous and unidentified revenues.

Source: Table 5.2 in Chapter 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569934

Figure 1.19. Non-tax revenue mix, 2015



Notes: The figures include sub-national government non-tax revenues for Mauritius, Morocco and Swaziland.

1. Non-tax revenues aside from grants were not disaggregated in the data, and are therefore classified as miscellaneous and unidentified

2. Data for 2015 are estimated.

Source: Table 5.2 in Chapter 5.

Grants

There was enormous variation in the amount of grants received by countries in Africa in 2015 (Figure 1.20), ranging from negligible or none reported (Cameroon, Morocco and South Africa) to Niger and Rwanda, where grants made up over 5% of GDP.

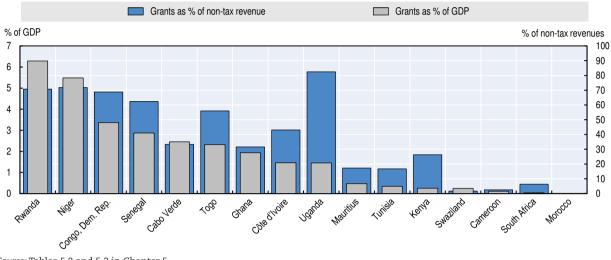


Figure 1.20. Grants as a percentage of GDP, 2015

Source: Tables 5.2 and 5.3 in Chapter 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568927

Countries in Africa with higher GDP per capita tended to receive less grants as a percentage of GDP than those with lower GDP per capita (Figure 1.21). This can be attributed both to the effect of a larger denominator in the non-tax revenue to GDP ratio for higher-income countries, but may also be because a country with a higher income does not tend to provide as strong a justification for international assistance. On the other hand, the converse is not necessarily true. Countries with low GDP per capita receive higher or lower amounts of grants depending on individual circumstances. Among the four countries with GDP per capita between 1 200 and 1 500 USD, for example, the reported grants as percentage of GDP in 2015 ranged from 0.1% of GDP for Cameroon to 1.9% of GDP for Ghana.

Between 2000 and 2015, there were five countries that in at least one year received grants in excess of 5% of GDP. A look at the variation in the grant revenues for these countries (Figure 1.22) shows the high variability of the grant revenues these countries faced. The 2006 debt write-off for Niger stands out in particular here, which was almost entirely responsible for the large grants in 2006.

One major source of international assistance to African governments is debt relief programmes such as the Heavily-Indebted Poor Countries (HIPC) programme. This was launched in 1996 by the IMF and the World Bank as a successor to the Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) and aimed to remove debt burdens from lower income countries facing significant debt distress. Of the 39 countries deemed eligible for this programme, 33 were sub-Saharan countries. There were nine Revenue Statistics in Africa countries (Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, Niger, Rwanda, Senegal, Togo, and Uganda) that received debt relief for which they were eligible under HIPC and MDRI (IMF, 2016b). This has led to spikes in grant revenues in some cases.

Grants as % of GDP 7 RWA 6 NER 5 4 COD SEN 3 CPV TGO GHA 2 UGA CIV 1 MUS SWZ TUN CMR KEN ZAF MAR 0 0 1 000 2 000 3 000 4 000 5 000 6 000 7 000 8 000 9 000 10 000 GDP per capita in USD

Figure 1.21. Grants as a percentage of GDP vs GDP per capita in USD, 2015

Source: Table 5.2 in Chapter 5 and IMF, World Economic Outlook, April 2017 for GDP per capita figures.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933568946

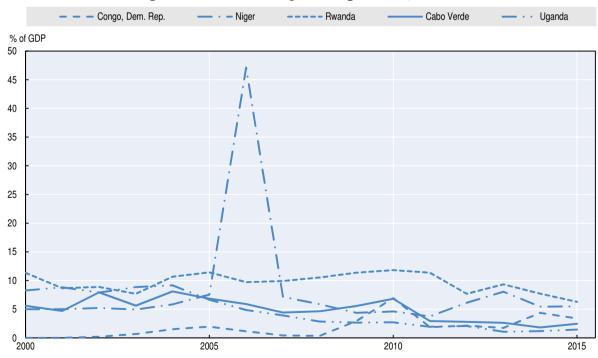


Figure 1.22. Grants as a percentage of GDP, 2000-15

Source: Revenue Statistics in Africa comparative data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

Property income revenue

Property income can be considered in three categories:

- Rents and royalties;
- Interest and dividends;
- Other and unallocable property income.

Rents and royalties are obtained by the government from prospecting and extracting non-renewable resources from public lands, or from harvesting government-owned farms and forests, while interest and dividends are returns on government-owned investments. In 2015, total property income exceeded 1% of GDP for eight countries out of sixteen (Figure 1.23). Cameroon reported the highest level of property income at 2.8% of GDP. Ninety-six percent of this revenue was accounted for by rents and royalties. Five countries in this publication reported a majority of their property income coming from rents and royalties.

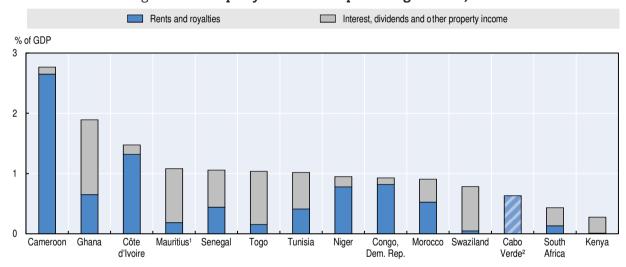


Figure 1.23. Property income as a percentage of GDP, 2015

Notes: Rwanda and Uganda are excluded as the data are not available.

1. Data for 2015 are estimated.

2. Cabo Verde property income is not disaggregated.

 ${\it Source:} \ Authors' \ calculations \ based \ on \ Tables \ 5.5-5.12.$

StatLink as http://dx.doi.org/10.1787/888933568984

Revenues from natural resources

Revenues from businesses focusing on the use of natural resources can have a significant impact on public finances, but they are accounted for in different ways depending on regulatory and fiscal policies and on the types of contracts these companies sign with the relevant authorities. Governments can obtain natural resource revenues both through taxation and non-tax revenues, or could benefit from spending on a country's infrastructure by the businesses that are involved (which would not be counted as revenues). The following is a summary of the various ways that these revenues can impact government balance sheets: 12

1. Rents and royalties are the most direct form of revenue relating to natural resource wealth. The government charges fees to companies and individuals in exchange for the

- right to access government lands. It does this in its capacity as landowner, and these fees are generally decided through negotiation. These are recorded under property income.
- 2. Payment for services provided by the government is another source of non-tax revenue paid for by businesses in the primary sector. This can include, for example, payments for environmental inspections by government officials, or payments for the construction of infrastructure. These are recorded under sales of goods and services.
- 3. Ownership of a corporation, public or other, that exploits natural resources on the government's behalf results in government revenues in the form of profits and dividends. These are recorded under property income.
- 4. Taxes or levies can be designed to target companies or individuals who access natural resources. It may sometimes be difficult to make a distinction between a tax on companies operating on public lands, and a royalty charged to such companies.
- 5. Taxes targeting the activity of natural resource exploitation could be introduced such as an excise tax on the sale of materials extracted from public lands, or a tax on mining that targets the activity, rather than the individual or company exploiting natural resources. These, too, will be recorded as taxes.
- 6. Companies and individuals exploiting natural resources are generally subject to all the same taxes (e.g. income taxes, VATs) as the rest of the population. These general taxes will be included on government financial statements, but not necessarily attributed to sectors exploiting natural resources.
- 7. Companies and individuals may use some of the wealth they obtain from natural resource extraction to build infrastructure or provide services. Where this satisfies demand for public investment or services, it could result in a savings on government expenditure, but it would not be recorded as revenue. In some cases, as a condition for access to publically owned natural resources, governments may demand that companies and individuals provide certain services, for example paying for at least part of the cost of constructing and maintaining roads to mines.

The natural resource sector consists essentially of renewable resources (agriculture, forestry, fishing and hunting) and non-renewable resources (oil, natural gas, and other minerals). As seen in Figure 1.24, the natural resources available to African countries vary a great deal. On average, within the *Revenue Statistics in Africa* countries, renewable resources made up 20.8% of GDP, while mining (including gas and petroleum) amounted to 4.7% of GDP. Kenya, Niger, Rwanda, and Togo all had renewable resource industries exceeding 30% of GDP. Four countries had mining (including gas and petroleum) industries exceeding 5% of GDP (Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, South Africa and Tunisia) while Cameroon and Ghana had mining (including gas and petroleum) industries contributing just under 5% of GDP. Five of these countries are classified by the World Bank as "resource rich" for the purposes of their data analysis: Cameroon, Côte d'Ivoire, the Democratic Republic of the Congo, Ghana, and South Africa.

Although there are rents and royalties extracted from the renewable resource sector (timber royalties in Cameroon, for example) most rents and royalties collected by governments come from mining, especially oil royalties. Mineral resources such as oil are unequally distributed among countries. The Democratic Republic of Congo, for example, has 22% of GDP devoted to mineral extraction, making for a lucrative potential source of revenue.

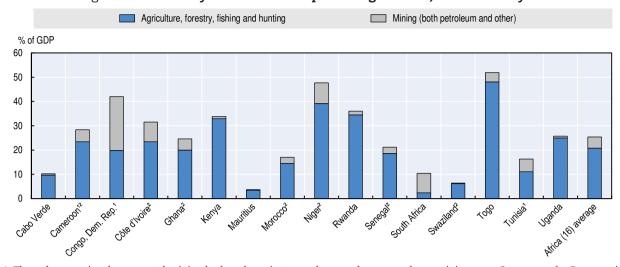


Figure 1.24. Primary industries as a percentage of GDP, most recent year

Source: AfDB/OECD/UNDP (2015), African Economic Outlook.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569003

The World Bank has calculated estimates of the total resource rents extracted within each country. ¹³ Total natural resources rents are the sum of oil rents, natural gas rents, coal rents (hard and soft), mineral rents, and forest rents in both the private and public sectors. It is calculated by taking the difference between the total value of the natural resources extracted, and the cost of the extraction. Natural resources rents will be captured partly by the private companies involved in the extraction, and the governments that tax this activity or obtain royalty payments.

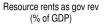
Figure 1.25 shows a comparison between World Bank estimates of natural resource rents and the rents and royalties reported in *Revenue Statistics in Africa*. The essential difference between the two figures is that the former includes both private and government revenue from natural resources, while the latter only reports government non-tax revenue. Necessarily, the World Bank estimate of natural resource rents will be much higher than the rents and royalties reported in the *Revenue Statistics in Africa* data. Governments of countries up and to the left of the graph are capturing a greater share of their country's natural resource wealth through rents and royalties than countries down and to the right of the graph although the amount of natural resource wealth captured by governments through ordinary taxation or other non-tax revenue is not reported on the vertical axis.

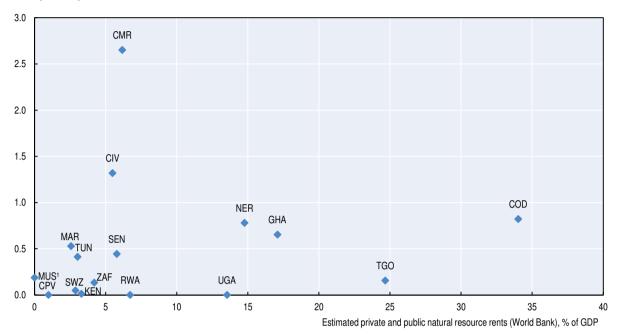
Natural resource revenues tend to be a highly volatile source of financing (Figure 1.26). Three of the Revenue Statistics in Africa countries managed to obtain rents and royalties valued at more than 1% of GDP over the past ten years, and all three of these countries saw substantial year-over-year drops in these funds. Côte d'Ivoire and the Democratic Republic of the Congo saw their rents and royalties drop to less than a quarter of their peak. Cameroon saw its rents and royalties drop to 39% of its peak value, a difference amounting to over 4% of GDP. These kinds of fluctuations can obviously have a massive impact on government financing.

^{1.} The only countries that reported mining broken down into petroleum and non-petroleum mining were Cameroon, the Democratic Republic of Congo, and Tunisia.

^{2.} For Cameroon, Côte d'Ivoire, Ghana, Morocco, Niger and Senegal the reported year was 2016. For Swaziland, the reported year was 2014. For all other years, the reported year was 2015.

Figure 1.25. Total natural resources rents extracted vs revenue from rents and royalties collected by government as a percentage of GDP, 2015





Notes: No data on rents and royalties were reported for Cabo Verde, Rwanda, and Uganda.

1. Data for 2015 are estimated.

Source: Table 5.1 in Chapter 5 for data on resource rents collected as government revenue and World Bank, World Development Indicators for natural resource rents (accessed 3 July 2017).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569022

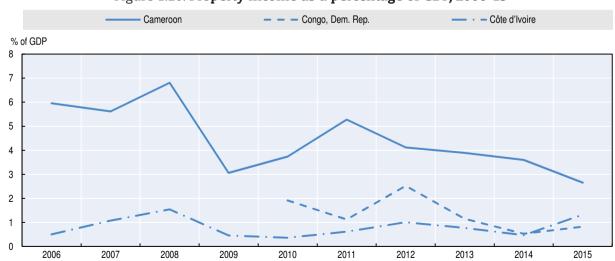


Figure 1.26. Property income as a percentage of GDP, 2006-15

Note: Data for DRC are only available for the 2010-15 period.

Source: Revenue Statistics in Africa comparative data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

A high dependence on the production of primary goods increases exposure to the impact of swings in commodity prices. For example, since 1990, the price of gold has risen as high as 35.8% over the previous year, and has plunged by as much as 15.4%. The price of oil was 57.1% higher in 2000 than it was a year earlier, while in 2009, it was 37.8% lower than the previous year. Considering that changes in oil royalties for Cameroon have tracked changes in oil prices fairly closely in recent years (Figure 1.27), this volatility in commodity prices has directly impacted the finances of the government of Cameroon.

In addition to the financial risks mentioned here, mining revenues can create other difficulties for governments. An IMF paper notes that mining projects are high risk, with high sunk costs, but high potential returns, meaning that with large revenues at stake, mistakes made on the part of the government can be very costly (IMF, 2011).

Oil price – Cameroon oil rovalties % change over previous year 120 100 80 60 40 20 0 -20 -40 -60 -80 2000 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2001

Figure 1.27. Year-over-year changes in price of oil and in revenue from oil royalties for Cameroon, 1995-2015

Source: Authors' calculations based on Revenue Statistics in Africa comparative data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en, for the LAC average and Economic Research Division, Federal Reserve Bank of St. Louis for oil prices.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569060

Sales of goods and service revenue

Governments can produce goods and services both as a market and as a non-market participant. As a market participant, governments sometimes provide goods and services that can be obtained from private companies (such as selling food or providing transportation). At the same time, they can also provide services in the course of administrating programmes and executing laws that are unique to the function of government. Fees charged for these non-market services are generally classified as administrative fees.

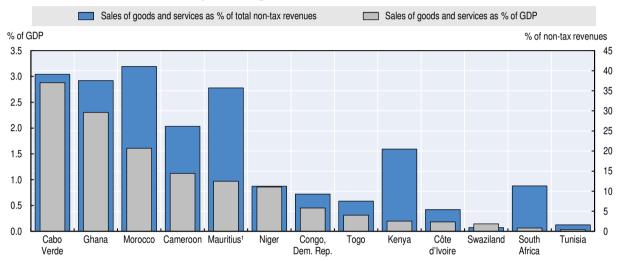
Administrative fees are often difficult to classify since they occupy a grey area between payments for services (which are non-tax revenues) and compulsory unrequited payments collected during government operations (which are taxes). ¹⁴ Court fees and fees for driver's licences, passports, patent registrations, and marriage certificates tend to be classified as non-tax revenues. When administrative fees are classified as taxes, they are typically assigned to one of the following categories:

• 4400 Taxes on financial and capital transactions (for example, taxes on sales of land);

- 5200 Taxes on use of goods and performing activities (for example hunting licences, vehicle registrations);
- 6000 Other taxes (for example, sales of fiscal stamps, where stamps are used to pay for taxes and administrative fees).

Five countries generated revenues from sales of goods and services and administrative fees amounting to at least 1% of GDP in 2015 (see Figure 1.28). The countries generating the most revenue were Cabo Verde (2.9% of GDP), Ghana (2.3% of GDP), and Morocco (1.6% of GDP).

Figure 1.28. Sales of goods and services and administrative fees as a percentage of GDP and as a percentage of total revenue collected, 2015



Notes: The figures include sub-national government non-tax revenues for Mauritius, Morocco and Swaziland. Rwanda and Uganda are excluded as the data are not available for Rwanda and are incomplete for Uganda. Senegal reported no revenue from sales of goods and services.

1. Data for 2015 are estimated.

Source: Tables 5.2 and 5.3 in Chapter 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569079

Morocco (41.1% of total non-tax revenues) Cabo Verde (39.1%), Ghana (37.5%), and Mauritius (35.7%) generate the largest percentage of their non-tax revenues through sales of goods and services and administrative fees. Of the other countries providing this data, the corresponding percentages range from 1.2% in Uganda to 26.1% in Cameroon.

Fifty-six percent of the revenue from government sales of goods and services are collected at the local level in Morocco. Fees made up 96% of revenues listed under sales of goods and services for Cabo Verde. In Ghana, most revenues listed as sales of goods and services were fees and charges collected by MDAs (Municipalities, Departments and Agencies) or MMDAs (Metropolitan, Municipal and District Assemblies). In Mauritius, 13% of sales of goods and services were collected at the local level and 9% by social security funds. It included a large number of different fees for various government services including route air navigation, police services, as well as receipts from the sale of a range of different products including ground water, animal feed and forest produce. Kenya did not generate high amounts of revenue through sales of goods and services, but this constituted over a fifth of their total non-tax revenue in 2015.

Fines and forfeits

Fines and forfeits can sometimes be an important source of revenue but they are subject to volatility. Some small fines, such as speeding tickets, are obtained on a regular and a predictable basis. In some countries, a percentage of these revenues are used to finance policing activities directly and are therefore not reported in the statistics.

In general, most countries in this publication had negligible revenues from fines, forfeits and penalties; however Cabo Verde, Morocco, Senegal, and Tunisia stood out as having larger revenues in this category, with a few years standing out in particular (Figure 1.29). In Tunisia, the percentage of fines and penalties to GDP rose from 0.15% to 0.97% between 2011 and 2013 and then fell back to 0.43% in 2014. In Senegal, this ratio was 0.37% of GDP in 2013 and 0.65% in 2014 compared with negligible values in the three previous years. Although fines, penalties and forfeits are not the most important source of government funding, this shows that there are occasions when actions or reforms within the civil service can have a serious impact on government finances.

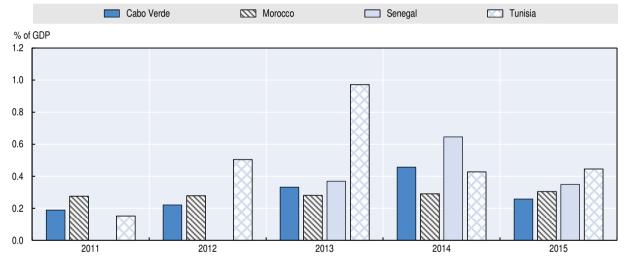


Figure 1.29. Fines, penalties and forfeits as a percentage of GDP, 2011-15

Note: The figures include sub-national government revenues for Morocco.

Source: Revenue Statistics in Africa comparative data OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569098

Since the publication of the first edition of *Revenue Statistics in Africa*, an important change was made to the classification of fines and forfeits collected from the non-payment or late payment of taxes. In this edition, these are now classified as non-tax revenues. In previous editions, these were classified as tax revenues under the classification of the tax for which the penalty was incurred (see Annex A and Annex B for more explanations).

The effect of this change on the reported revenues between the first and second edition of *Revenue Statistics* in *Africa* has turned out to be negligible. This may partly be due to the fact that this classification change has no effect on penalties for late or non-payment of taxes that cannot be disaggregated from other tax revenues.

Miscellaneous or unidentified revenue

There are some notable categories of non-tax revenue that do not fit in with any of the categories listed above. These include:

- 1. Capital transfers not included elsewhere;
- Voluntary donations to government agencies from individuals or corporations (not including donations from international organisations such as the IMF, which are classified as grants);
- 3. Insurance claims paid to government agencies;
- 4. Payments covering different categories in the classification list where a breakdown is not available;
- 5. Payments whose proper classification is unknown due to a lack of data. Rwanda and Uganda did not disaggregate non-tax revenue outside of grants, and so these were included in this category;
- 6. SACU revenues to Swaziland.

These revenues can be a significant component of non-tax revenues in specific years (Figure 1.30). In 2014, for example, 45% of the non-tax revenues in Côte d'Ivoire were classified in this category. Other revenues that were under this heading include exceptional voluntary contributions to government in Tunisia, capital transfers from special statutory funds in Mauritius, and, in Morocco, payments made to government in exchange for the right to compete with state institutions in the provision of services. SACU revenues, classified as "miscellaneous and unidentified" are over 90% of all Swazi revenues for most years.

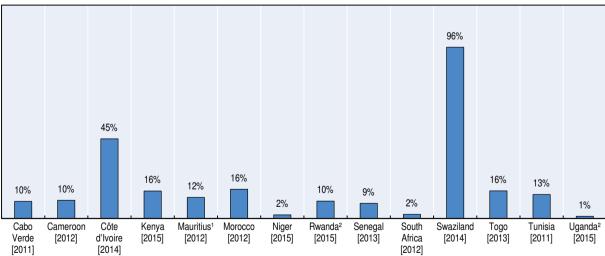


Figure 1.30. The year between 2011 and 2015 when miscellaneous and unidentified revenue was highest, as a percentage of total non-tax revenue

Note: Neither the Democratic Republic of the Congo nor Ghana reported revenues within the category of miscellaneous and unidentified revenues between 2011 and 2015.

Sources: Revenue Statistics in Africa comparative data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en; authors' calculations based on Tables 5.5 and 5.12.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569117

^{1.} Data for 2015 are estimated.

^{2.} Data for property income, sales of goods and services and fines, penalties and forfeits are included in miscellaneous and unidentified revenue. These data could not be disaggregated to allocate revenue to the relevant non-tax revenue categories.

Levels of miscellaneous and unidentified revenue are generally variable, with periodic spikes (Figure 1.31). This could be due to large capital transfers, revenue streams that are short-lived, or funds that are reclassified as unidentified due to lack of information. Insufficient data are available for a proper analysis of this category, but the incidence of higher values for this category could reflect a greater degree of uncertainty as to the true amount of revenue within the other non-tax revenue classifications.

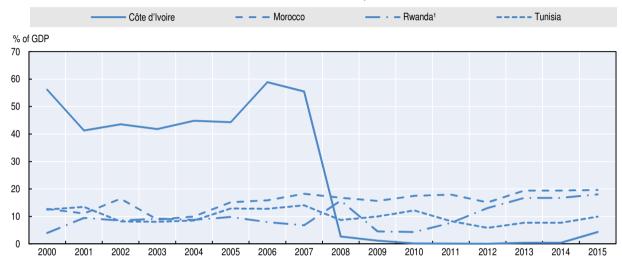


Figure 1.31. Miscellaneous and unidentified revenue as a percentage of total non-tax revenue, 2000-15

1. Data for property income, sales of goods and services and fines, penalties and forfeits are included in miscellaneous and unidentified revenue. These data could not be disaggregated to allocate revenue to the relevant non-tax revenue categories.

Source: Authors' calculations based on Tables 5.5-5.12.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569136

Southern African Customs Union (SACU) revenues

Among the countries in this publication, South Africa and Swaziland are the two countries that belong to the Southern African Customs Union (SACU), together with Botswana, Lesotho and Namibia (see Box 1.5).

As a percentage of GDP, SACU revenues for Swaziland exceeded tax revenues in all but seven of the past 20 years (See Figure 1.32). It reached its highest level between 2006 and 2008 at above 20% of GDP, whereas tax revenues as percentage of GDP ranged from 10.4% to 15.4%. Considering SACU revenues and tax revenues together for Swaziland, these account for 29% of GDP in 2015, similar to the tax-to-GDP ratio for South Africa. Non-tax revenues excluding SACU revenues in Swaziland were only 1.3% of GDP in 2015.

When comparing South Africa and Swaziland, the treatment of SACU revenues must be considered with care. Both countries contribute to the SACU pool and receive a revenue share determined by the same funding formula. However Swaziland is a net recipient of the SACU pool and SACU revenues are accounted in the non-tax revenues whereas South Africa is the only country whose payments into the SACU pool exceed its level of receipts from the pool (see Box 1.5 for more details).

South Africa **Swaziland** Tax, w/o cust., exc. Customs, excise¹ Non-tax Tax revenue SACU revenue Non-tax, w/o SACU % of GDP % of GDP 40 40 35 35 30 30 25 25 20 20 15 15 10 10 5 5 0 0 representation of the second o

Figure 1.32. Tax, non-tax revenues and SACU revenues in South Africa and Swaziland as a percentage of GDP, 2015

Customs and Excises as percentage of GDP includes Southern African Customs Union (SACU) payments made by South Africa to other SACU partner countries, which is not considered revenue under OECD definitions. Payments made to the SACU pool represent around 1% of GDP in South Africa.

Source: Revenue Statistics in Africa comparative data on OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569155

Box 1.5. **SACU Revenue**

The Southern African Customs Union (SACU) encompasses Botswana, Lesotho, Namibia, South Africa and Swaziland, and is headquartered in Windhoek, Namibia. Its vision is "an economic community with equitable and sustainable development, dedicated to the welfare of its people for a common future".

SACU is the oldest customs union in the world, having been founded initially in 1899 between the British colony of Cape of Good Hope and the Orange Free State Boer Republic. Subsequent agreements in 1910 and 1969 included Botswana, Lesotho and Swaziland. Following Namibia's independence in 1990 and the end of apartheid in South Africa in 1994, new negotiations led to the current SACU agreement, which was signed in 2002.

The SACU agreement provides for free movement of SACU manufactured products within the union, without tariffs or duties being applicable. It also provides for common external tariffs and for the payment of customs and excise duties into a common pool to be shared between the SACU countries under the revenue sharing formula set out in the Annex to the agreement.

The revenue sharing agreement includes three components:

- The customs component, which divides the gross amount of customs duties according to the value of goods each country imports from other SACU countries in a given year (as a percentage of intra SACU imports);
- The excise component, which divides the gross amount of excise duties according to each country's GDP as percentage of total SACU GDP; and
- The development component, which is funded from 15% of the excise component and is weighted toward less developed SACU countries using a formula based on GDP per capita.

In this publication, revenue from excises, tariffs, and customs duties are included as tax revenues in the country that collected the revenue. They are included under headings 5121 (Excises) and 5123 (Customs and import duties) in the tax revenue tables. Revenues received from the SACU pool are included as miscellaneous revenue in the non-tax revenue tables, as seen in Table 5.17 for Swaziland. In the case of South Africa, where payments exceed the revenue share received from the SACU pool, the payments net of the share received are recorded as a memorandum item in the non-tax revenue table (Table 5.16).

Sources: SACU (2017), SACU (2014).

Notes

- The data for social security contributions are not available for the Democratic Republic of the Congo, Ghana (prior to 2008), Togo and Uganda and are incomplete for Cameroon (social security contributions include only pensions contributions), Kenya (but are deemed to be negligible) and for Senegal (figures include social security contributions from the Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES) but exclude data from the Caisse de Sécurité Sociale (CSS) as they are not available).
- Value-added tax.
- 3. Change between 2000 and 2014 as data for 2015 are not available.
- 4. The Africa (16) average for social security contributions as a percentage of GDP should be interpreted with caution due to the unavailability and incompleteness of social security contributions data in some African countries in this publication.
- Agriculture here refers to the definition of Agriculture used in World Bank national accounts data, which corresponds to ISIC divisions 1-5. See documentation of World Bank online datasets for more details. http://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS
- 6. A country is considered rich in hydrocarbons and/or mineral resources if it meets either of the following criteria: (i) an average share of hydrocarbon and/or mineral fiscal revenues in total fiscal revenue of at least 25% during the period 2000-05 or (ii) an average share of hydrocarbon and/or mineral export proceeds in total export proceeds of at least 25% (IMF, 2007).
- 7. The data for social security contributions are unavailable for Ghana (prior to 2008), the Democratic Republic of the Congo, Togo and Uganda and are incomplete for Kenya (but are deemed to be negligible) and for Senegal (figures include social security contributions from the Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES) and exclude the data from the Caisse de Sécurité Sociale (CSS) as they are not available).
- 8. The data from Mauritius were derived from financial statements produced by Statistics Mauritius.
- This figure probably includes other revenues such as fees for utilities services or for other public services such as road tolls that are not classified as tax revenue in this publication.
- 10. Please see the Interpretative Guide to non-tax revenue in Annex B of this report for the definitions of these revenue categories.
- 11. The coefficient of variation is a standard measure of dispersion representing the ratio of the standard deviation over the mean.
- 12. Mansour and Rota-Graziosi (2013) note that taxes on oil extraction can include corporate income tax, excise taxes on energy products, un-refunded sales taxes such as VATs and non-tax revenue can include royalties, profit sharing, dividends received from state enterprises, and dividends and other investment income received from government direct participation in extractive enterprises.
- 13. Data and methodology can be found at the World Bank World Development Indicators website at http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.TOTL.RT.ZS. The calculation of natural resource rents is based on sources and methods described in "The Changing Wealth of Nations: Measuring Sustainable Development in the New Millennium" (World Bank, 2011).
- 14. See paragraphs 9-13 of the OECD Interpretive Guide in Annex A for an explanation of how administrative fees are classified in this publication.

References

- Addison, T. and J. Levin (2012), The Determinants of Tax Revenue in Sub-Saharan Africa, Swedish Business School at Örebro University, Örebro, Sweden, http://oru.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2 %3A570456&dswid=4207.
- AfDB (2010), Domestic Resource Mobilization for Poverty Reduction in East Africa: Rwanda case study, African Development Bank, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Rwanda%20case%20study%20paper%20final.pdf.
- AfDB/OECD/UNDP (2017), African Economic Outlook 2017: Entrepreneurship and Industrialisation, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-en.
- AfDB/OECD/UNDP (2015), African Economic Outlook 2015: Regional Development and Spatial Inclusion, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-en.

- AfDB/OECD/UNECA (2010), African Economic Outlook 2010: Domestic Resource Mobilisation and Aid, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-en.
- Boisard, S., C. de Freitas and G. Hidouci (2014), Renforcer les recettes fiscales locales pour financer le développement urbain en Afrique, Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), Paris, http://delog.org/web/wp-content/uploads/2016/03/Etude-FMDV-Fiscalite%CC%81-locale-Villes-Afrique-8-Cas.pdf.
- EPS PEAKS (2013), "Taxation and Developing Countries", Overseas Development Institute training notes, London, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/events-documents/5045.pdf.
- Fjeldstad, O-H., G. Chambas and J-F. Brun (2014), "Local government taxation in Sub-Saharan Africa: a review and an agenda for research", CMI Working Paper, WP 2014: 2, Chr. Michelsen Institute, Bergen, www.cmi.no/publications/file/5098-local-government-taxation-in-sub-saharan-africa.pdf.
- Fossat, P. and M. Bua (2013), "Tax administration reform in the francophone countries of sub-Saharan Africa", IMF Working Paper, WP/13/173, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13173.pdf.
- IMF (2017), World Economic Outlook, International Monetary Fund, Washington, DC. www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2017/04/04/world-economic-outlook-april-2017.
- IMF (2016a), "2016 article IV consultation—press release; staff report; and statement by the executive director for Cabo Verde", IMF Country report, No. 16/366, International Monetary Fund, Washington, DC, September, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16366.pdf.
- IMF (2016b), "Heavily indebted poor countries (HIPC) initiative and multilateral debt relief initiative (MDRI): Statistical update", IMF Policy Papers, International Monetary Fund, Washington, DC, www. imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2016/12/31/Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative-and-Multilateral-Debt-Relief-Initiative-PP5024.
- IMF (2014a), "Cameroon: 2014 article IV consultation", IMF Country Report, No. 14/212, International Monetary Fund, Washington, DC, July, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14212.pdf.
- IMF (2014b), "Mauritius: 2014 article IV consultation-staff report", IMF Country Report, No. 14/107, International Monetary Fund, Washington, DC, May, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2014/cr14107. pdf.
- IMF (2013), "Côte d'Ivoire: 2013 article IV consultation and fourth review under the extended credit facility arrangement," IMF Country Report, No. 13/367, International Monetary Fund, Washington, DC, December, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2013/cr13367.pdf.
- IMF (2011), Revenue Mobilization in Developing Countries, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/030811.pdf.
- IMF (2007), Guide on Resource Revenue Transparency, International Monetary Fund, Washington, DC, www. imf.org/external/np/pp/2007/eng/051507g.pdf.
- IMF (2001), "Democratic Republic of Congo: Selected issues and statistical appendix", IMF Country Report, No. 01/123, International Monetary Fund, Washington, DC, July, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2001/cr01123.pdf.
- Kloeden, D. (2011), "Revenue administration reforms in anglophone Africa since the early 1990s", IMF Working Paper, WP/11/162, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp11162.pdf.
- Mansour M. and G. Rota-Graziosi (2013), "Tax coordination, tax competition, and revenue mobilization in the West African Economic and Monetary Union", IMF Working Paper, WP/13/163, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13163.pdf.
- Monkam, N. and M. Moore (2015), How Property Tax Would Benefit Africa, Africa Research Institute, London, UK, www.africaresearchinstitute.org/publications/property-tax-benefit-africa.
- National Treasury (2015), Budget Review 2015, Budget Review 2015, Pretoria, South Africa www.treasury. gov.za/documents/national%20budget/2015/review/FullReview.pdf.
- NGRI (2015), "An analysis of Ghana's 2015 oil revenue performance: Testing the model", Natural Resource Governance Institute, https://resourcegovernance.org/blog/analysis-ghanas-2015-oil-revenue-performance-testing-model.
- OECD (2016), Revenue Statistics 2016, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_stats-2016-en-fr.
- OECD (2014), Development Co-operation Report 2014: Mobilising Resources for Sustainable Development, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-en.

- OECD/ATAF/AUC (2017), "Revenue Statistics in Africa: Comparative tables", OECD Tax Statistics (database), OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/be755711-en.
- OECD/ECLAC/CIAT/IDB, (2017), Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2017, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_lat_car-2017-en-fr.
- OPM (2013), The Impact of Mining in the Democratic Republic of Congo, Oxford Policy Management, www.opml. co.uk/sites/default/files/DRC%20mining%20report%20-%20OPM%20-%20Final%20Eng.pdf.
- Profeta, P. and S. Scabrosetti (2010), The Political Economy of Taxation: Lessons from Developing Countries, Edward Elgar Publishing, https://books.google.fr/books?isbn=1849805490.
- SACU (2017), Southern African Customs Union Agreement 2002 (As amended on 12 April 2013), downloaded from SACU website: www.sacu.int/list.php?type=Agreements
- SACU (2014), Implementing a Common Agenda Towards Regional Integration: 2014 Annual Report, 2002 Southern African Customs Union, www.sacu.int/docs/reports_annual/2014/annual_report.pdf.
- Sokeechand, K.R. and G. Hussen (2013), "The Mauritian experience", presentation prepared for regional workshop on "Effectiveness of and alternatives to tax incentives as instruments to generate employment and attract investments in Lusaka", 12-13 February, Zambia, International Tax Compact, www.taxcompact.net/documents/workshop-lusaka/2013-02-13_itc_Rambaksh-Sokeechand_MRA-MoF-Mauritius.pdf.
- SSA (2015), Social Security Through the World: Africa, 2015, SSA Publication, No. 13-11802, Social Security Administration, Washington, DC, www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/ssptw/2014-2015/africa/ssptw15africa.pdf.
- UNDP (2013), Rapport national sur le développement humain 2013: Emploi, changements structurels et développement humain en Côte d'Ivoire, United Nations Development Programme, New York, www. ci.undp.org/content/cote_divoire/fr/home/library/poverty/rndh_2013.html.
- WHO (2015), "Purchasing Power Parity 2005", World Health Organization, www.who.int/choice/costs/ppp/en/.
- World Bank (2015), « Note d'orientation du financement des collectivités locales », World Bank, Washington, DC, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/10/13/090224b0831405d5/2_0/Rendered/PDF/Note0d0orienta0ollectivites0locales.pdf.

Further reading

- AfDB (2010), Sénégal: Évaluation du potentiel de recettes publiques, African Development Bank, www. afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Pages%20from%20SENEGAL_%20 Evaluation%20du%20potentiel%20des%20recettes%20publiques%20Eng.pdf.
- AfDB/OECD/UNDP (2014), African Economic Outlook 2014: Global Value Chains and Africa's Industrialisation, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-en.
- Besley, T. and T. Persson (2013), "Taxation and development", (Chapter prepared for Handbook of Public Economics, edited by Auerbach, A., R. Chetty, M. Feldstein and E. Saez), econ.lse.ac.uk/staff/tbesley/papers/TaxationAndDevelopment.pdf.
- Bird, R. and E. Zolt (2003), Introduction to Tax Policy Design and Development, draft module prepared for a course on Practical Issues of Tax Policy in Developing Countries, World Bank, 28 April-1 May, www1. worldbank.org/publicsector/LearningProgram/PracticalIssues/papers/introduction%20to%20tax%20policy/WBI%20Module%201(Bird&Zolt)April10.doc.
- Cruce, F. (2011), "Evaluating value added tax in Morocco," Minor Field Study Series, No. 209, Department of Economics at the University of Lund, Lund, https://liveatlund.lu.se/intranets/LUSEM/NEK/mfs/MFS/209.pdf.
- IMF (2015a), Current Challenges in Revenue Mobilization: Improving Tax Compliance, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/020215a.pdf.
- IMF (2015b), "Debt relief under the heavily indebted poor countries (HIPC) initiative", International Monetary Fund Factsheet, Washington, DC, September, www.imf.org/external/np/exr/facts/hipc.htm.
- IMF (2014), Government Finance Statistics Manual 2014, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf.
- IMF (2010), "Tunisia: Preliminary conclusions of the 2000 article IV mission", International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/np/ms/2010/061510a.htm, (accessed January 7, 2015).

- ISSA (2014), Africa: Strategic Approaches to Improve Social Security, International Social Security Association, Geneva. www.issa.int/details?uuid=3c1e0654-a158-48db-a5dc-892b36b78ae3.
- John, J.D. (2009), "Taxation, governance and resource mobilisation in Sub-Saharan Africa: A survey of key issues (WP)", Sub-Saharan Africa Working Paper, No. 49/2009, Real Instituto Elcano, Madrid, www. realinstitutoelcano.org/wps/portal/web/rielcano_en/contenido?WCM_GLOBAL_CONTEXT=/elcano/elcano_ in/zonas_in/dt49-2009.
- Keen, M. and M. Mansour (2009), "Revenue mobilization in Sub-Saharan Africa: Challenges from globalization", IMF Working Paper, WP/09/157, International Monetary Fund, Washington, DC, www. imf.org/external/pubs/ft/wp/2009/wp09157.pdf.
- Lewis, C. and T. Alton (2015), "How can South Africa's tax system meet revenue raising challenges?", OECD Economics Department Working Papers, No. 1276, OECD Publishing, Paris, dx.doi.org/10.1787/5jrp1q0xztbr-en.
- Mascagni, G., M. Moore and R. McCluskey (2014), Tax Revenue Mobilisation in Developing Countries: Issues and Challenge, European Union, Brussels, www.ids.ac.uk/files/dmfile/TaxRevenueMobilisationinDevelopingCountries.pdf.
- Thomas, A. and J.P. Treviño (2013), "Resource dependence and fiscal effort in Sub-Saharan Africa", IMF Working Paper, WP/13/188, International Monetary Fund, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13188.pdf.
- Prichard, W., A. Cobham and A. Goodall (2014), "The ICTD government revenue dataset", ICTD Working Paper, No. 19, Institute of Development Studies, Brighton, https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a089be40f0b652dd0003b2/ICTD-WP19.pdf.

Chapitre 1

Tendances des recettes fiscales et non fiscales, 1990-2015

Introduction

Dans le contexte du Programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030, la prise de conscience de la nécessité de mobiliser des recettes publiques dans les pays en développement pour financer des biens et des services publics va crescendo. L'impôt représente une source de recettes publiques prévisible et stable, contrairement à l'aide au développement et aux redevances minières, marquées par une forte volatilité.

Le présent rapport contient des données internationalement comparables sur les recettes fiscales et non fiscales de seize pays africains : l'Afrique du Sud, le Cabo Verde, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Maroc, Maurice, le Niger, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Swaziland, le Togo et la Tunisie. Ce chapitre est consacré à l'évolution, observée dans ces pays, de plusieurs indicateurs essentiels fiscaux et non fiscaux : le ratio impôts-PIB, la structure fiscale, la part des recettes fiscales représentée par chaque niveau d'administration et le ratio recettes non fiscales-PIB. L'analyse proposée vient compléter les informations détaillées par pays figurant aux chapitres 4 et 5.

Des comparaisons internationales entre les données relatives aux recettes des pays couverts par la publication sont présentées, de même que des comparaisons avec les moyennes des 16 pays d'Afrique, des 24 pays d'Amérique latine et Caraïbes (ALC) (consulter OCDE, et al., 2017) et des 35 pays de l'OCDE (consulter OCDE, 2016), destinées à servir de comparateurs. On ne dispose cependant pas de chiffres équivalents concernant les pays de l'OCDE et d'Amérique latine et Caraïbes pour les recettes non fiscales.

RECETTES FISCALES

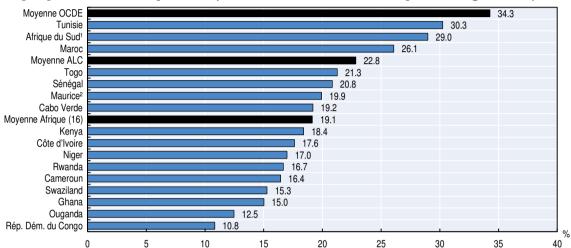
1.1. Niveaux d'imposition

Le ratio moyen impôts-PIB dans les 16 pays d'Afrique couverts par la publication (visé au présent chapitre comme moyenne des pays d'Afrique (16)) s'est établi à 19.1 % en 2015 (graphique 1.1). Le ratio impôts-PIB correspond aux recettes fiscales (y compris les cotisations de sécurité sociale versées à l'administration générale) exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence en raison du fait que les données relatives aux cotisations de sécurité sociale sont incomplètes ou indisponibles pour certains pays africains considérés. Les ratios impôts-PIB varient considérablement selon les pays, de 10.8 % en République démocratique du Congo à 30.3 % en Tunisie.

Ratios impôts-PIB en 2015

Les seize pays sur lesquels porte le rapport se répartissent en deux groupes distincts si l'on considère les recettes fiscales rapportées au PIB. Le premier groupe réunit des pays, au nombre de trois (Afrique du Sud, Maroc et Tunisie), dont les recettes fiscales

représentaient en 2015 entre environ 26.1 % et 30.3 % du PIB, soit nettement plus que la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes ressortant à 22.8 %. Le second groupe (Cabo Verde, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Maurice, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Togo,) se compose de pays dont les ratios impôts-PIB sont tous inférieurs à la moyenne des pays d'Amérique latine et Caraïbes.



Graphique 1.1. Ratios impôts-PIB (total des recettes fiscales en pourcentage du PIB), 2015

Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, Maurice, le Maroc et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec précaution car des données relatives aux cotisations de sécurité sociale sont indisponibles ou incomplètes pour quelques pays. En particulier, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo, et elles sont incomplètes pour le Cameroun, le Kenya et le Sénégal. Voir les tableaux par pays au chapitre 4 pour plus de précisions.

- 1. Il convient d'interpréter le ratio impôt-PIB avec prudence car il prend en compte les sommes recouvrées au profit de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) par l'Afrique du Sud.
- 2. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source: Tableau 3.1 figurant au chapitre 3 et dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr, pour la moyenne des pays ALC.

StatLink as http://dx.doi.org/10.1787/888933569174

Encadré 1.1. Ratios impôts-PIB des membres d'organisations régionales

La plupart des pays d'Afrique couverts par la publication font partie d'organisations régionales africaines dont les membres adoptent des règles communes en matière fiscale et douanière et forment une union douanière.

La Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo adhèrent à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont font également partie le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et le Mali. L'UEMOA a vocation à renforcer la compétitivité économique et financière des États membres, à assurer la convergence de leurs résultats et de leurs politiques économiques, à créer un marché commun, en mettant en place un Tarif extérieur commun (TEC), une politique commerciale commune ainsi que la liberté de circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, et à coordonner les politiques sectorielles nationales. Au sein de l'UEMOA, le Sénégal et le Togo se situaient au-dessus de la moyenne des pays d'Afrique (16), et les ratios variaient de 17.0 % au Niger à 21.3 % au Togo (graphique 1.2).

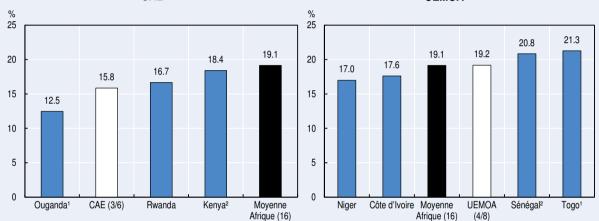
Encadré 1.1. Ratios impôts-PIB des membres d'organisations régionales (suite)

Le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda sont membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), à laquelle adhèrent également le Burundi, le Sud-Soudan et la Tanzanie. La CAE a pour mission de favoriser une intégration économique régionale plus poussée ; elle a dans cette optique créée une zone de libre-échange et une union douanière. Elle œuvre aussi à l'ouverture d'un marché commun. En 2015, les trois pays de la CAE couverts par la publication affichaient des ratios impôts-PIB inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique (16) qui allaient de 12.5 % en Ouganda à 18.4 % au Kenya.

Graphique 1.2. Ratios impôts-PIB dans les pays de la CAE et de l'UEMOA, 2015

CAE

UEMOA



Notes : Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays.

1. Les ratios impôts-PIB ne prennent pas en compte les données relatives aux cotisations de sécurité sociale car elles ne sont pas disponibles.

2. Les ratios impôts-PIB ne prennent pas en compte certaines données relatives aux cotisations de sécurité sociale pour le Kenya (mais ces recettes sont considérées comme négligeables) et le Sénégal (les chiffres tiennent compte des données relatives aux cotisations de sécurité sociale communiquées par l'Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES), mais pas des données émanant de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) car elles ne sont pas disponibles).

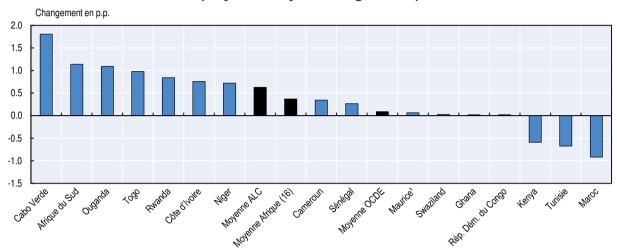
Source: Tableau 3.1 figurant au chapitre 3.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569193

En 2015, le ratio moyen impôts-PIB pour les pays d'Afrique (16), s'élevant à 19.1 %, était supérieur de 0.4 point de pourcentage à ce qu'il était en 2014 (graphique 1.3). Ce résultat est conforme à l'ensemble des résultats économiques de l'Afrique, qui sont restés solides en 2015 malgré les défis mondiaux auxquels le continent a dû faire face, notamment l'essoufflement de la demande mondiale due à la lenteur de la reprise dans les pays développés après la crise financière, le dévissage des prix des matières premières et les chocs régionaux. La croissance du PIB en volume réel en Afrique a été estimée à 3.4 % en 2015, ce qui place le continent à la deuxième place derrière l'Asie de l'Est (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). La progression de la moyenne des pays d'Afrique (16) observée entre 2014 et 2015 a été légèrement plus timide que celle observée dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, soit 0.6 point de pourcentage, mais supérieure à celle de la moyenne des pays de l'OCDE, inférieure à 0.1 point de pourcentage.

Treize pays ont enregistré une hausse des recettes fiscales rapportées au PIB en 2015 tandis qu'au Kenya, au Maroc et en Tunisie, la tendance a été inverse (graphique 1.3). Le Cabo Verde est le pays qui affiche la plus forte augmentation des recettes fiscales exprimées en

pourcentage du PIB, soit 1.8 point de pourcentage, suivi de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda (tous deux avec 1.1 point de pourcentage) ; le Maroc et la Tunisie sont les pays qui accusent le repli le plus marqué, soit 0.9 et 0.7 point de pourcentage respectivement.



Graphique 1.3. Variation des ratios impôts-PIB entre 2014 et 2015 (en points de pourcentage du PIB)

Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

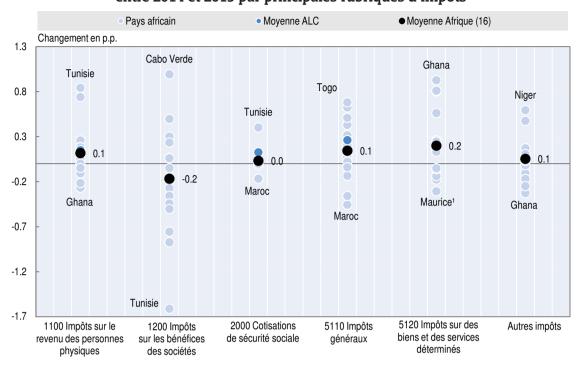
1. La variation du ratio impôts-PIB est calculée à l'aide de données estimées pour 2015.

Source: Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans le tableau 3.1 figurant au chapitre 3 et OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr, pour la moyenne des pays ALC.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569212

Les principaux moteurs de la progression du ratio moyen impôts-PIB des pays d'Afrique (16) constatée en 2015 ont été la hausse de 0.2 point de pourcentage des recettes provenant des impôts spécifiques sur la consommation (droits d'accise et droits de douane essentiellement) et de 0.1 point de pourcentage des recettes provenant des impôts généraux sur la consommation (TVA² principalement) et des impôts sur le revenu (graphique 1.4). On observe cependant une grande hétérogénéité entre les pays dans les variations annuelles entre 2014 et 2015. Les différences les plus marquées transparaissent dans les variations, en pourcentage du PIB, des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (graphique 1.4).

C'est en Afrique du Sud, au Cabo Verde et en Ouganda que le ratio impôts-PIB a le plus fortement augmenté entre 2014 et 2015. Au Cabo Verde, cette augmentation s'explique par celle rapportée au PIB, des recettes de TVA (0.6 point de pourcentage) et des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (1.0 point de pourcentage). En Afrique du Sud, le principal moteur a été les recettes tirées de l'impôt sur le revenu des personnes physiques qui a augmenté de 0.7 point de pourcentage. En Ouganda, des hausses ont été observées dans les principales catégories d'impôts.



Graphique 1.4. Variations des ratios impôts-PIB (en points de pourcentage du PIB) observées entre 2014 et 2015 par principales rubriques d'impôts

Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

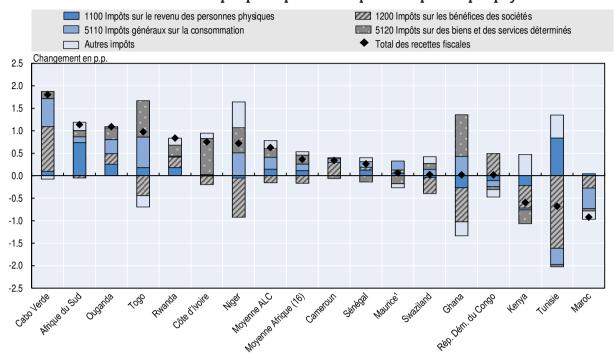
Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

1. La variation du ratio impôts-PIB est calculée à l'aide de données estimées pour 2015.

Source : Calculs de l'auteur à partir de données figurant dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569231

Au Cabo Verde, l'augmentation des recettes de TVA et des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés apparaissent après une amélioration du système d'administration de l'impôt résultant d'une restructuration de l'administration fiscale conduite fin 2014 ainsi qu'à une intensification des efforts déployés pour recouvrer des arriérés d'impôts relevant de ces catégories d'impôts (FMI, 2016a). En Afrique du Sud, la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques prévue au budget 2015 a contribué à l'augmentation des recettes correspondantes. Les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été relevés d'un point de pourcentage pour l'ensemble des contribuables au-delà d'un certain seuil de revenu, et les tranches d'imposition et les abattements ont été revus compte tenu de l'inflation. Cette réforme avait pour objet d'accroître les recettes fiscales recouvrées auprès des catégories de contribuables les plus aisées (National Treasury, 2015).



Graphique 1.5. Variations des ratios impôts-PIB (en points de pourcentage du PIB) observées entre 2014 et 2015 par principales rubriques d'impôts et par pays

Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

1. La variation du ratio impôts-PIB est calculée à l'aide de données estimées pour 2015.

Source: Calculs de l'auteur à partir de données figurant dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

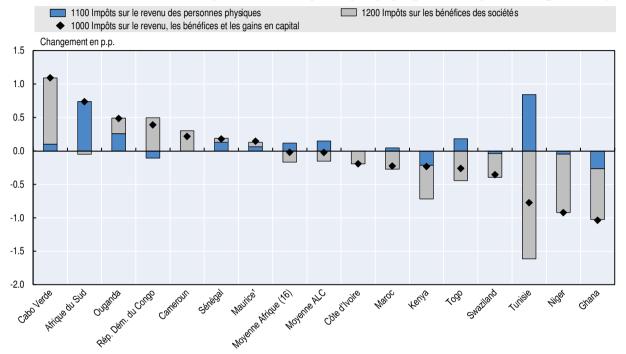
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569250

Le Maroc accuse le recul le plus marqué du ratio impôts-PIB, soit 0.9 point de pourcentage. Des mouvements de repli sont observés pour toutes les grandes catégories d'impôts, et principalement un fléchissement des recettes de TVA en pourcentage du PIB (de 0.5 point de pourcentage) et des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (de 0.3 point de pourcentage). En Tunisie, la forte baisse des recettes tirées de l'imposition des sociétés, de 1.6 point de pourcentage du PIB, a été contrebalancée par une hausse des recettes de l'imposition du revenu des personnes physiques et d'autres prélèvements (cotisations de sécurité sociale principalement). La baisse des recettes tirées de l'imposition des bénéfices des sociétés est consécutive à la réforme récente du système d'imposition des bénéfices des sociétés qui s'est concrétisée par un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés, lequel a été ramené de 30 % à 25 %.

Pour ce qui est des variations, entre 2014 et 2015, des recettes provenant de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, exprimées en pourcentage du PIB, on observe des écarts notables entre les pays (graphique 1.6). En 2015, le Ghana, le Kenya, le Niger et la Tunisie ont enregistré des baisses de 0.5 point de pourcentage, voire plus. Au Ghana, la contraction est essentiellement due à l'effondrement des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices

des sociétés pétrolières, passées de 0.7 % à 0.03 % du PIB à la suite du dévissage prolongé des prix du pétrole, une crise majeure dans ce pays exportateur de pétrole depuis 2011 (NGRI, 2015).

Graphique 1.6. Variations annuelles, entre 2014 et 2015, des recettes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices, par sous-rubrique et par pays (points de pourcentage du PIB)



Note: La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

1. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source: Calculs de l'auteur à partir de données figurant dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

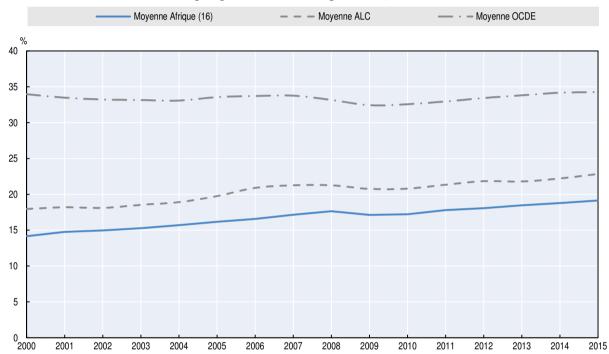
StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569269

Évolution des ratios impôts-PIB depuis 2000

Le ratio moyen impôts-PIB dans 16 pays d'Afrique n'a cessé de progresser entre 2000 et 2015 sauf pendant la période 2008-10 (graphique 1.7). Il a gagné cinq points de pourcentage, passant de 14.2 % en 2000 à 19.1 % en 2015, grâce à des conditions macroéconomiques favorables, à des évolutions dans l'orientation de la politique fiscale et la conception de la fiscalité, et au renforcement des administrations fiscales. Cette tendance fait écho à celle mise en évidence dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, soit une augmentation de 4.9 points de pourcentage en moyenne du ratio impôts-PIB pendant la même période. Le mouvement ascendant a en revanche été beaucoup plus lent dans la zone OCDE où le ratio impôts-PIB moyen a été relativement stable, atteignant 34.3 % en 2015, soit 0.3 point de pourcentage de plus qu'en 2000.

La crise financière mondiale a brièvement interrompu l'ascension régulière du ratio moyen impôts-PIB dans les pays d'Afrique (16). Elle a fait baisser la moyenne des pays d'Afrique (16) de 0.4 point de pourcentage entre 2008 et 2010, le déclin de l'activité économique et des prix des matières premières expliquant en partie cette évolution. Pendant cette période, certains des 16 pays africains considérés ont mis en œuvre des mesures

visant à stimuler l'activité économique. Le Maroc par exemple a réduit le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 5 points de pourcentage en 2008 en vue d'améliorer la compétitivité de ses entreprises et de les aider à devenir plus résistantes pendant la crise financière (voir encadré 1.2). La moyenne des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a reculé de 0.5 point de pourcentage. La moyenne de l'OCDE en revanche a surtout subi le contrecoup de la crise entre 2007 et 2009. C'est pendant cette phase que le ratio impôts-PIB a été le plus nettement altéré, avec une contraction se chiffrant à 1.3 point de pourcentage. La zone de l'OCDE s'est aussi remise plus lentement puisqu'elle n'a renoué qu'en 2013 avec le niveau d'avant la crise, soit 33.8 %, alors que les pays d'Afrique (16) sont parvenus dès 2011 à dépasser le ratio impôts-PIB de 17.7 % en 2008.



Graphique 1.7. Ratios impôts-PIB, 2000-15

Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées. Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

Source: Tableau 3.1 du chapitre 3 pour la moyenne des pays de l'OCDE et d'Afrique (16) et OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr, pour la moyenne des pays ALC.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569288

L'accroissement des recettes fiscales est survenu pendant la période au cours de laquelle les pays africains ont procédé à des réformes structurelles majeures au sein de leurs administrations fiscales et entrepris de modifier radicalement leurs systèmes fiscaux. Pour nombre de pays, les réformes ont eu pour but de renforcer et de moderniser les administrations fiscales. Parmi les réformes adoptées, on compte l'introduction de bureaux des gros contribuables et/ou des moyens contribuables, des systèmes tels que l'impôt déclaratif, le ciblage des contribuables et une gestion moderne des risques (Kloeden, D., 2011), (Fossat et Bua, 2013). Certains pays ont engagé des réformes fiscales en vue d'élargir la base

imposable, d'éliminer certaines exonérations et de simplifier la législation fiscale. Comme l'explique la (BAfD/OCDE/CEA, 2010) « de nombreux pays sont parvenus à élargir leur assiette fiscale. La Tunisie, par exemple, accroît la sienne au rythme annuel de 3.5 %; l'Afrique du Sud et l'Égypte ont doublé la leur au cours des cinq dernières années; et la Côte d'Ivoire est parvenue à reconstituer la sienne après la guerre civile. » Ces changements se sont souvent accompagnés de programmes destinés à éduquer les contribuables et à améliorer les services aux contribuables (notamment grâce à l'informatisation des services fiscaux).

Encadré 1.2. Principales réformes de la fiscalité et de l'administration fiscale conduites au Maroc entre 2004 et 2013

Entre 2004 et 2013, le Maroc a entrepris un certain nombre de réformes fiscales essentielles qui ont été menées parallèlement à une réorganisation et un renforcement de l'administration fiscale. Ces mesures ont contribué à accroître le montant total des recettes fiscales qui ont été portées de 23.1 % du PIB en 2004 à 28.1 % en 2013.

Pendant cette période, le Maroc a réformé la TVA, l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IR). La majeure partie des réformes de fond ont concerné le système de TVA qui a fait l'objet de modifications pratiquement chaque année, ayant notamment pour but d'élargir la base d'imposition, de simplifier les règles applicables à certains produits et de réduire le nombre d'exonérations et de produits soumis à des taux réduits. Le nombre de taux de TVA applicables a également été réduit. La Direction générale des Impôts (DGI) estime que ces réformes se sont traduites par des hausses successives des recettes de TVA : de 18 % (recettes de TVA intérieure en termes nominaux) entre 2004 et 2005 ; de 4.2 % (recettes de TVA intérieure en termes nominaux) entre 2006 et 2007, et de 24 % (recettes de TVA intérieure et à l'importation en termes nominaux) entre 2009 et 2010. De 2004 à 2013, les recettes de TVA, exprimées en pourcentage du PIB, ont augmenté de 2.8 points de pourcentage, pour représenter 56 % de l'accroissement total des recettes observées pendant cette période. Par comparaison, l'expansion des recettes de TVA dans l'ensemble des autres pays couverts par la publication a été inférieure à 1.0 point de pourcentage, sauf au Togo où elle est ressortie à 3.2 points de pourcentage.

L'impôt sur les sociétés a également fait l'objet de réformes en 2008, 2011 et 2013, réformes destinées à doper la compétitivité des entreprises et à les aider lors la crise financière. Les principales mesures prises ont notamment consisté :

- en 2008, à ramener le taux de l'IS de 35 % à 30 % et de l'impôt sur les bénéfices dans le secteur financier de 39.6 % à 37 % ;
- en 2011, à abaisser le taux de l'IS applicable aux petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3 millions MAD ;
- en 2013, à accorder de nouvelles exonérations et à appliquer des taux réduits d'IS à certaines petites entreprises ciblées.

À la suite de ces réformes et de la crise financière, les recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, exprimées en pourcentage du PIB, ont reculé de 2 points de pourcentage entre 2008 et 2013. Sur un laps de temps plus long (2004 à 2013), elles ont cependant progressé d'1.5 point de pourcentage à cause des recettes exceptionnelles recouvrées pendant les années ayant suivi l'application des mesures de réforme des services répressifs et une phase de bons résultats économiques avant la crise financière.

Le système d'imposition des personnes physiques a été réformé en 2007, 2009 et 2010 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Pendant cette période, les taux d'imposition marginaux des revenus des personnes physiques ont été abaissés, les barèmes d'imposition réaménagés et le seuil d'exonération des revenus relevé sensiblement. La DGI estime que ces réformes sont à l'origine d'une diminution des recettes de 11 milliards MAD au total pendant la période considérée. En pourcentage du PIB, les recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont diminué de 0.7 point de pourcentage entre 2007 et 2010.

Encadré 1.2. Principales réformes de la fiscalité et de l'administration fiscale conduites au Maroc entre 2004 et 2013 (suite)

Les administrations fiscales ont été sensiblement améliorées entre 2004 et 2013. Des services au contribuable ciblés ont été créés en 2005 (à l'intention notamment des gros contribuables et des petites entreprises) afin que l'administration fiscale puisse mieux gérer les affaires de ces contribuables et qu'elle leur offre des services plus adaptés à leurs besoins. Ces efforts ont favorisé un accroissement de la proportion de contribuables immatriculés à la TVA et de contribuables payant l'IS et l'IR entre 8 % et 13 % en 2007. En outre, c'est la DGI qui a été chargée du recouvrement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de la TVA : il en est résulté une hausse estimée à 22 % des recettes provenant de l'impôt sur les sociétés entre 2004 et 2005. Enfin, les vérifications et contrôles fiscaux ont été renforcés, ce qui a amélioré la discipline fiscale des entreprises.

Source: Lakhal, H, Direction Générale des Impôts (DGI), à partir d'une analyse entreprise pendant un détachement auprès de l'OCDE.

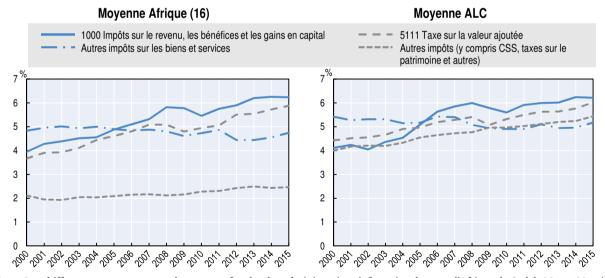
L'adoption de la TVA a été la réforme la plus importante conduite en Afrique en matière fiscale depuis les années 80. Douze pays ont institué cette taxe avant 2000. Le Cabo Verde et le Rwanda l'ont introduite respectivement en 2004 et en 2001, et la République démocratique du Congo et le Swaziland en 2012. Dans de nombreux pays, la mise en place de la TVA s'est accompagnée de réformes de grande ampleur des administrations fiscales qui ont contribué à l'accroissement des recettes de TVA pendant la période considérée. Entre 2000 et 2015, les recettes de TVA, rapportées au PIB, ont augmenté en moyenne de 2.2 points de pourcentage dans les seize pays d'Afrique couverts, passant de 3.7 % à 5.9 % (graphique 1.8). Les recettes provenant d'autres impôts sur les biens et services (droits d'accise, droits de douane et droits à l'importation essentiellement), toujours exprimées en pourcentage du PIB, se sont contractées en moyenne pendant la même période. Ce fléchissement est allé de pair avec la libéralisation des échanges qui a entraîné dans les pays africains des modifications de l'imposition des biens importés et exportés et de l'imposition de biens et services spécifiques, à savoir notamment un abaissement des droits à l'importation, une réduction de l'assiette pour les produits et services soumis à des droits d'accise et l'élimination des taxes sur les exportations.

Les tendances observées pour ces différents types d'impôt dans les 16 pays d'Afrique couverts sont en moyenne très similaires à celles qui se sont dessinées dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (graphique 1.8). Entre 2000 et 2015, les recettes de TVA moyennes des pays d'Afrique couverts (16) ont progressé en moyenne à un rythme légèrement plus rapide que celles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, au point d'atteindre pratiquement le même niveau en 2015 (soit 6.0 % du PIB). Pendant cette période, les recettes moyennes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices ont crû de 2.3 points de pourcentage dans les pays d'Afrique (16), passant de 3.9 % à 6.2 % du PIB, alors que dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, elles ont grimpé de 2.1 points de pourcentage de 4.1 % à 6.2 % du PIB. Tant en Afrique (16) qu'en d'Amérique latine et dans les Caraïbes, les recettes moyennes provenant d'autres impôts sur les biens et services ont essuyé de fortes contractions alors que les recettes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices, de la TVA et d'autres impôts sur les biens et services ont été relativement stables sur la période en pourcentage du PIB dans la zone OCDE, malgré une légère érosion des recettes de TVA, de 0.3 point de pourcentage³.

Encadré 1.3. Réformes du système fiscal et de l'administration fiscale au Rwanda

La perception des impôts au Rwanda a gagné en efficacité depuis 2000 grâce à des réformes d'ordre fiscal et administratif notables couplées à d'autres initiatives (BAfD, 2010). L'objectif des pouvoirs publics était d'élargir la base d'imposition en obtenant l'immatriculation des entreprises du secteur informel et en simplifiant les procédures imposées aux contribuables pour l'exécution de leurs obligations fiscales. Le Rwanda a créé en 2006 le Bureau des moyens et petits contribuables et institué un système de gestion par bloc du fichier des contribuables (destiné à permettre de mieux traiter les dossiers des moyens et petits contribuables en regroupant les entreprises par blocs homogènes). Ces réformes ont eu des effets considérables en termes de hausse des recettes fiscales. Le taux de respect de leurs obligations fiscales par les contribuables s'est sensiblement amélioré pour les gros contribuables, jusqu'à atteindre 97 %. C'est une évolution importante si l'on considère que ces contribuables procurent environ 75 % du montant total des recettes fiscales du pays. D'autres réformes ont contribué à l'accroissement des recettes fiscales, notamment l'adoption de la TVA en 2001 et l'application d'une nouvelle législation sur l'imposition des revenus et de nouveaux taux d'imposition en 2005 et 2006. Le système en place pour faire respecter la législation fiscale a en outre été renforcé de façon à permettre un meilleur repérage des risques ainsi que des vérifications fiscales plus systématiques et la généralisation de l'application de pénalités. Par ailleurs, la consolidation des procédures internes de l'administration fiscale s'est traduite par une amélioration de son efficacité et par une réduction des coûts de recouvrement. D'autres mesures non fiscales ont également des effets sur les recettes fiscales, comme l'accroissement des dépenses consacrées à des projets prioritaires dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures.

Graphique 1.8. Recettes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices, de la TVA et d'autres rubriques d'impôt, en pourcentage du PIB, 2000-15



Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

La moyenne des pays d'Afrique (16) exclut le Kenya en 2000 faute de données disponibles.

Source: Calculs de l'auteur à partir de données figurant dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569307

Si les tendances observées concernent les impôts sur le revenu, les taxes sur la valeur ajoutée et d'autres impôts sur les biens et services ont été très similaires, au vu des moyennes, dans les pays d'Afrique (16) et de la région ALC, les évolutions entre 2000 et 2015 ont en revanche été différentes en ce qui concerne les recettes provenant des cotisations de sécurité sociale, des impôts sur le patrimoine et autres impôts, ce qui explique l'écart entre les ratios impôts-PIB. En 2015, ces recettes représentaient 2.5 % du PIB en Afrique (16) contre 5.4 % dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes. La part des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale, en pourcentage du PIB, s'est maintenue en 2015 à 3.8 % dans les pays ALC, contre 1.7 % en moyenne dans les pays d'Afrique (16)⁴. Les recettes tirées des cotisations de sécurité sociale, en pourcentage du PIB, ont augmenté de 1.1 point de pourcentage dans la région ALC entre 2000 et 2015 alors qu'en moyenne en Afrique (16), elle n'a progressé que de 0.2 point de pourcentage. À partir des années 80, un grand nombre de pays de la région ALC ont conduit de vastes réformes de leurs systèmes de sécurité sociale qui ont contribué à l'essor des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale.

La moyenne Afrique (16) des recettes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices a été portée de 3.9 % du PIB en 2000 à 6.2 % en 2015. Cet essor résulte pour l'essentiel des recettes issues de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, qui ont bondi d'1.3 point de pourcentage, de 1.5 % à 2.8 % du PIB (graphique 1.9). Entre 2008 et 2010, les recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ont chuté, en pourcentage du PIB, de 0.4 point de pourcentage, avant de suivre une pente ascendante régulière à partir de 2010, si l'on excepte un léger recul de 0.2 point de pourcentage entre 2014 et 2015 qui peut s'expliquer en partie par la chute des prix des matières premières. En revanche, la part des recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques n'a cessé de progresser, en pourcentage du PIB, depuis 2000 et atteint un niveau sans précédent en 2015 (3.2 %). Depuis 2013, le taux de croissance des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en pourcentage du PIB, est supérieur à celui des recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, lequel a subi les effets du léger ralentissement de l'activité économique en Afrique et de la baisse des prix des matières premières.

Les ratios impôts-PIB ont évolué différemment dans chaque pays entre 2000 et 2015 (graphique 1.10). La République démocratique du Congo et le Togo ont enregistré les plus fortes hausses, supérieures à 10 points de pourcentage.

Au cours de la période étudiée, et plus particulièrement depuis 2006, le Togo a déployé d'importants efforts pour améliorer l'organisation, le fonctionnement et les procédures de son administration et pour se doter d'une administration fiscale plus forte afin de mobiliser davantage de recettes publiques. Plusieurs initiatives ont alors été mises en œuvre, avec le soutien de partenaires du développement, tels que la BAfD, la Banque mondiale, le FMI et l'UE. Ces actions ont notamment permis de conduire des réformes structurelles majeures et de moderniser les trois grandes administrations des finances publiques : la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP). Ces initiatives visaient à améliorer la gestion des finances publiques et à mobiliser plus efficacement les ressources nationales. À titre d'exemple, la Banque africaine de développement a financé en 2006 le programme baptisé « Projet d'appui au renforcement des capacités institutionnelles en gouvernance économique et financière » (PARCI), et le Togo a mené à bien le Plan d'Actions de Mise en œuvre de la Réforme de Gestion des Finances Publiques. Ce dernier prévoyait des mesures visant à : densifier le réseau des centres des impôts ; lutter contre la fraude fiscale ; mettre en place un mécanisme de suivi des recettes ; augmenter le nombre de contribuables recensés ;

moderniser les systèmes d'information ; et renforcer les capacités des agents. Ces actions, mises en place entre 2010 et 2012, ont peut-être contribué à la hausse des recettes fiscales en pourcentage du PIB enregistrée entre 2012 et 2015. Au cours de ces trois années, le ratio impôts-PIB a en effet affiché une progression de 4.9 points de pourcentage, soit 50 % de sa progression cumulée depuis 2000. En 2014, le pays a par ailleurs regroupé ses services douaniers et fiscaux au sein d'une même administration, avec la création de l'Office togolais des recettes (OTR).

1000 Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital — — — 1100 Impôts sur le revenu des personnes physiques - 1200 Impôts sur les bénéfices des sociétés 7 6 5 4 3 2 1 2000

Graphique 1.9. Recettes tirées des impôts sur le revenu et les bénéfices, par sous-rubrique en pourcentage du PIB, moyenne Afrique (16), 2000-15

Notes : Les moyennes Afrique (16) excluent le Kenya en 2000 faute de données disponibles.

2005

2006

2004

Une petite fraction (4 %) des recettes tirées des impôts sur le revenu et sur les bénéfices n'a pas pu être imputée à la rubrique 1200 Recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou rubrique 1100 Recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

2008

2010

2011

2007

Source : Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569326

2012

2013

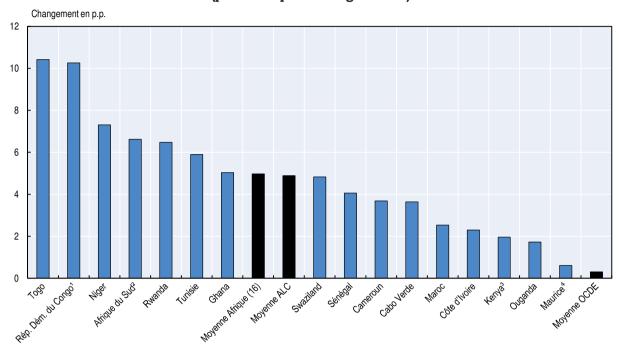
2014

La mise en place de la TVA en République démocratique du Congo explique en partie l'augmentation intervenue au cours de la période, puisqu'elle est à l'origine de 50 % de cette hausse. Les recettes fiscales en République démocratique du Congo étaient particulièrement faibles en 2000 (0.6 % du PIB), en partie à cause du manque de capacités de l'administration fiscale dans une période de conflits internes. En outre, la République démocratique du Congo a enregistré une croissance annuelle négative de son PIB (en termes réels) entre 1998 et 2002 et a connu une hyperinflation jusqu'en 2003 (OPM, 2013). Dans les périodes d'inflation élevée, le décalage entre la valorisation de la base d'imposition et les recettes effectivement recouvrées, notamment pour l'impôt sur les sociétés, peut entraîner un manque à gagner pour l'État (FMI, 2001).

2001

2002

2003



Graphique 1.10. Variation des ratios impôts-PIB entre 2000 et 2015 (points de pourcentage du PIB)

Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

- 1. Certaines données sur les recettes fiscales font défaut en 2000 parce que la Direction Générale Des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) ne les a pas communiquées pour les années antérieures à 2010. Néanmoins, elles sont jugées négligeables et inférieures à 1 % du total des recettes fiscales.
- 2. La variation du ratio impôt-PIB est calculée à partir de données estimées pour 2015.
- 3. Les données des administrations locales et provinciales avant 2003 ne sont pas disponibles.
- 4. L'augmentation pour le Kenya concerne la période 2001 à 2015 faute de données disponibles pour les années antérieures à 2001 (exercice 2000/01).

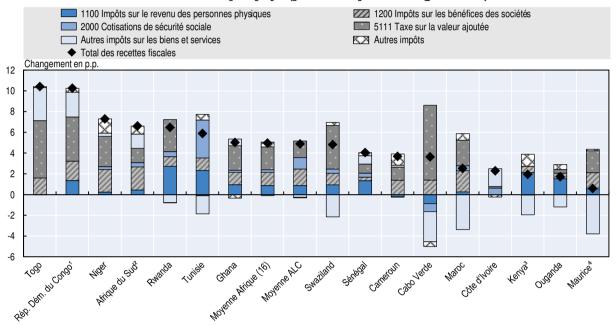
Source : Calculs des auteurs à partir de données présentées dans le tableau 3.1 figurant au chapitre 3 et dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr, pour la moyenne des pays ALC.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569345

La hausse des ratios impôts-PIB intervenue entre 2000 et 2015 est avant tout imputable à l'augmentation en pourcentage du PIB des recettes issues de la TVA, et en second lieu des recettes générées par l'impôt sur les bénéfices des sociétés (graphique 1.11). Les plus fortes hausses des recettes de la TVA en pourcentage du PIB (plus de 3 points de pourcentage) se sont produites dans les quatre pays qui ont mis en place une TVA dans les années 2000 (Cabo Verde, République démocratique du Congo, Rwanda et Swaziland) et au Togo (5.5 points de pourcentage). Au Maroc, l'augmentation de 2.5 points de pourcentage est principalement attribuable à une réforme de la TVA de grande ampleur menée entre 2004 et 2013 (voir l'encadré 1.2). La Côte d'Ivoire, le Kenya, l'Ouganda, le Sénégal et la Tunisie font exception à ces tendances. La Tunisie a enregistré la plus forte progression des recettes de cotisations de sécurité sociale en pourcentage du PIB, soit 3.6 points de pourcentage, au cours de la période. L'élargissement de la couverture du régime de retraite tunisien depuis 2002 peut

avoir contribué à cette hausse (International Social Security Association, 2014). Toujours en Tunisie, la deuxième plus forte hausse, équivalente à 2.3 points de pourcentage, concernait les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Cette catégorie est également à l'origine des augmentations des ratios impôts-PIB observées au Kenya, en Ouganda et au Sénégal au cours de la même période. En Côte d'Ivoire, les recettes tirées des impôts spécifiques sur la consommation ont été le principal moteur de l'augmentation (surtout les droits de douanes) entre 2000 et 2015.

Graphique 1.11. Variation des ratios impôts-PIB par principales rubriques d'impôt entre 2000 et 2015 et par pays (points de pourcentage du PIB)



Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

- 1. Certaines données relatives aux recettes fiscales font défaut en 2000 parce que la Direction Générale Des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales Et De Participations (DGRAD) ne les a pas communiquées pour les années antérieures à 2010. Néanmoins, elles sont jugées négligeables et inférieures à 1 % du total des recettes fiscales.
- 2. Afrique du Sud: les données des administrations locales et provinciales avant 2003 ne sont pas disponibles.
- 3. L'augmentation pour le Kenya concerne la période 2001 à 2015 faute de données disponibles pour les années antérieures à 2001 (exercice 2000/01).
- 4. Les variations par principales rubriques sont calculées à partir de données estimées pour 2015.

Source : Calculs des auteurs à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569364

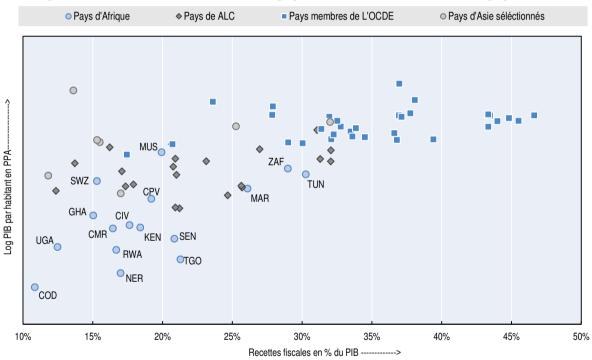
Facteurs ayant un effet sur les ratios impôts-PIB

Les ratios impôts-PIB sont influencés par divers facteurs de portée nationale et internationale. Sur le plan national, des caractéristiques macroéconomiques telles que l'importance de l'agriculture dans l'économie, les dotations en ressources, l'ouverture aux échanges et la taille de l'économie informelle peuvent agir sur les ratios impôts-PIB. Le pouvoir de l'administration fiscale, le niveau de corruption et le civisme fiscal (le consentement à

l'impôt) sont aussi étroitement liés au niveau des recettes fiscales (OCDE, 2014). En outre, l'emplacement géographique peut exercer une influence sur les ratios impôts-PIB: par exemple, les pays enclavés peuvent plus difficilement taxer les biens et services au port d'entrée que les pays ayant un accès à la mer. Enfin, des facteurs internationaux, y compris les politiques fiscales d'autres pays, peuvent se répercuter sur les ratios impôts-PIB.

Les ratios impôts-PIB sont généralement supérieurs dans les pays à haut revenu : en général, les pays de l'OCDE collectent des recettes fiscales plus importantes que les pays hors OCDE, en pourcentage du PIB. Plusieurs pays africains parmi les seize étudiés affichent des niveaux de revenu et de développement plus faibles et des ratios impôts-PIB plus bas que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (graphique 1.12). Les pays africains enregistrent un éventail de PIB par habitant plus important que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux de l'OCDE.

Graphique 1.12. Ratios impôts-PIB et PIB par habitant (en PPA) dans les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes, dans les pays de l'OCDE et dans certains pays d'Asie, 2015



Notes: L'axe y est sur une échelle logarithmique. La parité de pouvoir d'achat (PPA) entre deux pays est le taux auquel la monnaie d'un pays doit être convertie dans celle d'un second pays pour qu'un volume donné de monnaie du premier pays permette d'acheter la même quantité de biens et de services dans chaque pays. Le taux de conversion PPA est le taux utilisé pour convertir une monnaie nationale en dollar international courant. Un dollar international a le même pouvoir d'achat que le dollar US aux États Unis. Un dollar international est une monnaie hypothétique utilisée comme moyen pour convertir et comparer les coûts d'un pays à l'autre grâce à un point de référence commun, le dollar US (définitions issues de FMI, 2017 et OMS, 2015).

Source : FMI (2017), Perspectives de l'économie mondiale, mars 2017, Fonds monétaire international pour les chiffres du PIB par habitant. Les ratios impôts-PIB proviennent des éditions régionales des Statistiques des recettes publiques (www.oecd.org/tax/taxpolicy/revenue-statistics-comparable-tax-revenue-data.htm).

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569383

Les pays qui enregistrent les ratios impôts-PIB les plus faibles sont également ceux dans lesquels la part de l'agriculture (y compris la sylviculture, la chasse et la pêche)⁵ dans l'économie est la plus élevée (graphique 1.13). Un pourcentage plus élevé du PIB généré par

l'agriculture est généralement associé à un ratio impôts-PIB plus faible (Addison et Levin, 2012 ; Profeta et Scabrosetti, 2010). Ce résultat est en partie cohérent avec les données disponibles pour les pays d'Afrique étudiés dans cette publication, puisque la plupart des pays où l'agriculture occupe une place importante dans l'économie affichent des ratios impôts-PIB plus faibles. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Niger, l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda enregistrent tous une part de l'agriculture dans le PIB supérieure à 20 % et un ratio impôts-PIB inférieur à 19 %. Le Togo fait notablement exception : alors que l'agriculture représente 40 % de son économie, son ratio impôts-PIB est relativement élevé (21.3 %). Dans de nombreux pays, l'agriculture est un secteur difficile à taxer :

- la plupart des personnes qui travaillent dans le secteur agricole dans les économies en développement perçoivent de faibles revenus et ne sont pas déclarées (EPS PEAKS, 2013).
- En outre, le secteur agricole en Afrique est moins taxé en raison de l'ampleur de l'activité informelle et du faible degré de monétisation. Les exploitants agricoles africains effectuent souvent leurs paiements en espèces ou en nature, sans passer par le système bancaire, et pratiquement aucun ne tient une comptabilité en bonne et due forme (BAfD/OCDE/ CEA, 2010).
- De plus, le secteur agricole bénéficie de nombreuses exemptions d'impôt. Au Rwanda, par exemple, les entreprises agricoles sont exonérées de la TVA sur les intrants et les produits agricoles. Il existe aussi des exonérations de TVA dans les autres pays africains étudiés dans cette publication, notamment en Côte d'Ivoire, au Niger, au Sénégal et au Togo.

Ratios impôts-PIB Agriculture à valeur ajoutée en % du PIB % 45 40 35 \Diamond \Diamond 30 0 25 0 20 \Diamond 15 10 5 , Den du Cordo Coted Woise Ouganda Carperour 1000

Graphique 1.13. Agriculture en pourcentage du PIB et ratios impôts-PIB, 2015

Note: L'indicateur agriculture en % du PIB comprend la sylviculture, la chasse et la pêche, ainsi que les cultures et la production animale. L'agriculture en % du PIB pour la moyenne de l'OCDE et le Swaziland concerne l'année 2014, aucune donnée n'étant disponible pour 2015. Source: Tableau 3.1 pour les chiffres relatifs au ratio impôts-PIB et OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr, pour la moyenne des pays ALC. Banque mondiale pour les chiffres relatifs à l'agriculture en % du PIB.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569402

Cependant, dans les pays de l'OCDE, l'agriculture ne représente guère plus de 2 % du PIB en moyenne. Il convient de noter qu'une faible part de l'agriculture dans le PIB n'assure pas un ratio impôt-PIB élevé. Le Cabo Verde, Maurice et le Swaziland comptent un secteur agricole de petite taille et enregistrent un ratio impôts-PIB relativement faible.

Le ratio impôts-PIB relativement faible à Maurice peut s'expliquer en partie par le niveau des taux d'imposition en vigueur dans ce pays. En effet, Maurice est l'un des pays d'Afrique qui offre le régime fiscal le plus attractif (Sokeechand et Hussen, 2013), avec des taux uniques de 15 % pour l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la TVA et l'exonération des plus-values et des dividendes. À 19.9 %, le ratio impôts-PIB à Maurice est relativement faible comparé à des pays ayant un niveau de revenu analogue. À l'inverse, le taux de l'impôt sur les sociétés est supérieur ou égal à 30 % au Cameroun, au Maroc, au Niger, en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Sénégal, tandis qu'il est compris entre 25 % et 30 % dans les huit pays africains restants, qui en général taxent les gains en capital (Sokeechand et Hussen, 2013).

Les pays riches en ressources qui tirent des recettes substantielles des exportations de pétrole affichent souvent un faible ratio impôts-PIB qui s'explique par l'étroitesse de leurs bases d'imposition. Les pays qui tirent d'importantes recettes de leurs ressources naturelles ont généralement moins recours à des formes d'imposition plus contraignantes politiquement, comme l'impôt sur le revenu (BAfD/OCDE/CEA, 2010), et leurs bases d'imposition sont relativement étroites. Par exemple, l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana et la République démocratique du Congo sont considérés par le Fonds monétaire international comme des pays « riches en ressources naturelles »⁶. Au Cameroun et en Côte d'Ivoire, les principales exportations de ressources minérales sont le pétrole (BAfD/OCDE/PNUD, 2015) et un groupe restreint de contribuables supporte l'essentiel de la charge fiscale : au Cameroun, par exemple, seulement dix entreprises ont payé 55 % du total des impôts sur les bénéfices des sociétés en 2013 (FMI, 2014a). On estime que le secteur informel en Côte d'Ivoire représente 90 % de l'économie (PNUD, 2013). Par conséquent, les ratios impôts-PIB de ces deux pays sont relativement bas. Au cours des années 2000, ces deux pays ont engagé diverses initiatives visant à remédier à la surexploitation de la base d'imposition disponible (BAfD/OCDE/CEA, 2010). La Côte d'Ivoire a décidé de limiter l'application des mesures préférentielles aux secteurs prioritaires et à ceux qui ont été particulièrement touchés par la crise de 2002. En 2009 et 2010, le gouvernement camerounais a mis en place des programmes destinés à mobiliser de nouveaux contribuables provenant du secteur informel (BAfD/OCDE/CEA, 2010). Ces dernières années, ces deux pays ont continué de renforcer leur politique et leur administration fiscales dans le but d'élargir leur base d'imposition (FMI, 2013; FMI, 2014a).

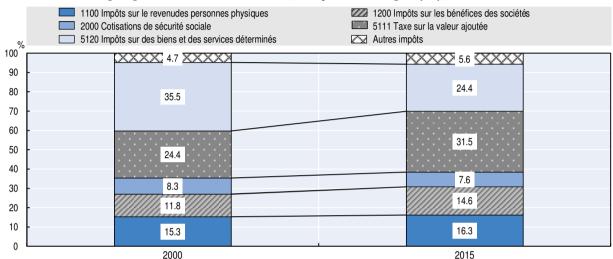
1.2. Structures fiscales

La structure fiscale mesure la composition des recettes fiscales en fonction des différents types d'impôts. Il s'agit là d'un indicateur important, car différents impôts ont différents effets économiques et sociaux. La composition des impôts varie beaucoup dans les seize pays étudiés, ce qui reflète des différences concernant leurs choix politiques, leurs structures et situations économiques, les capacités de leur administration fiscale et d'autres facteurs historiques.

Évolution des structures fiscales

En moyenne, la structure fiscale des seize pays d'Afrique étudiés (à savoir la part des principaux impôts dans les recettes fiscales totales) révèle une progression des recettes tirées de la TVA et des impôts sur le revenu et sur les bénéfices entre 2000 et 2015. La TVA représentait la plus grande part en 2015, avec 31.5 % du total des recettes fiscales, soit une augmentation de 7.2 points de pourcentage entre 2000 et 2015 (graphique 1.14). La part des

impôts sur des biens et services spécifiques (droits d'accise, droits de douane et droits à l'importation) arrivait en deuxième position, soit 24.4 % des recettes fiscales totales, avec un recul de 11.1 points de pourcentage depuis 2000. La part des recettes tirées des impôts sur les bénéfices des sociétés et sur le revenu des personnes physiques a progressé respectivement de 2.9 et de 0.9 points de pourcentage, atteignant 14.6 % et 16.3 % du total des recettes fiscales au cours de la même période.



Graphique 1.14. Structure fiscale, moyenne Afrique (16), 2000 et 2015

Notes : Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

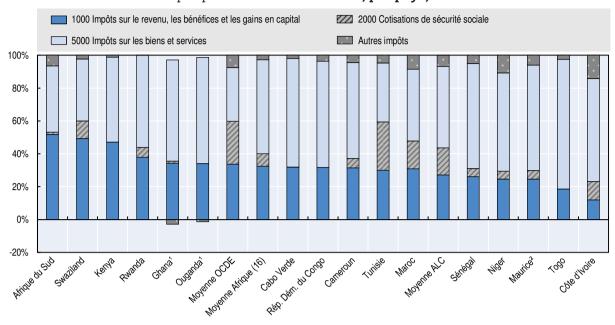
La moyenne Afrique (16) exclut le Kenya en 2000 parce que les données ne sont pas disponibles.

Source : Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569421

Les structures fiscales sont très variables d'un pays africain à l'autre. Le graphique 1.15 illustre la ventilation des recettes fiscales entre impôts sur le revenu (personnes physiques et sociétés), cotisations de sécurité sociale et impôts sur les biens et services (y compris la TVA ainsi que d'autres impôts sur les biens et services). Bien que les impôts sur les biens et services génèrent plus de 50 % des recettes fiscales dans tous les pays sauf l'Afrique du Sud, le Maroc, le Swaziland et la Tunisie, ils vont de 35.8 % des recettes en Tunisie jusqu'à 80 % au Togo. C'est en Côte d'Ivoire, au Maroc et en Tunisie que la part des cotisations de sécurité sociale dans le total des recettes fiscales est la plus élevée.

Par comparaison avec les quatorze autres pays africains, le Maroc et la Tunisie affichent une répartition relativement homogène des recettes entre les principales catégories d'impôts (graphique 1.15). Cette situation s'explique par une part relativement plus élevée des recettes tirées des cotisations de sécurité sociale en pourcentage du total des recettes fiscales dans ces deux pays, et par une part plus faible des recettes issues des impôts sur les biens et services. Le Maroc et la Tunisie sont les pays où la part des recettes provenant des cotisations de sécurité sociale (respectivement 17.0 % et 29.5 %) est la plus élevée et celle issue des impôts sur les biens et services (respectivement 43.6 % et 35.8 %) la plus faible. La part des recettes tirées des impôts sur le revenu et sur les bénéfices avoisine 30 % dans ces deux pays.



Graphique 1.15. Structure fiscale, par pays, 2015

Notes: Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Il convient d'interpréter la moyenne des pays d'Afrique (16) avec prudence car les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles ou ne sont que partielles pour quelques pays. Plus précisément, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo et, dans le cas du Cameroun, du Kenya et du Sénégal, les données disponibles relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont que partielles. Pour plus de précisions, se reporter aux tableaux par pays présentés dans le chapitre 4.

1. Les recettes tirées d'autres impôts sont négatives en raison de l'imputation des remboursements d'impôt dans cette catégorie. Il n'a pas été possible de ventiler ces recettes par principal type d'impôt.

2. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source : Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569440

L'Afrique du Sud, le Kenya et le Swaziland ont mobilisé près de la moitié de leurs recettes fiscales grâce aux impôts sur le revenu et les bénéfices, soit une fraction plus élevée que celle recouvrée par d'autres pays étudiés, mais également que la moyenne des pays de l'OCDE et ALC. Parmi ces pays, les recettes générées par l'impôt sur le revenu étaient comprises entre 47.1 % du total des recettes fiscales au Kenya et 51.8 % en Afrique du Sud. Bien que cette proportion soit supérieure à celle des recettes provenant des impôts sur les biens et services au Swaziland et en Afrique du Sud, elle est légèrement inférieure au Kenya. Dans les autres pays d'Afrique sub-saharienne étudiés dans cette publication, les recettes issues des impôts sur les revenus et les bénéfices étaient inférieures à 20 % du total des recettes fiscales en Côte d'Ivoire et au Togo, comprises entre 25 % et 35 % au Cabo Verde, au Cameroun, à Maurice, au Niger, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Sénégal, et comprises entre 35 % et 40 % au Ghana et au Rwanda.

L'importance des cotisations de sécurité sociale⁷ est très variable entre les seize pays couverts par ce rapport. La part des cotisations de sécurité sociale dans le total des recettes fiscales est la plus élevée au Maroc et en Tunisie, comme indiqué précédemment. Elles occupent une place beaucoup plus modeste dans le total des recettes fiscales dans les autres pays qui en prélèvent, allant de moins de 1.5 % en Afrique du Sud, au Cabo Verde,

au Ghana et au Kenya à 11.2 % en Côte d'Ivoire. Cette hétérogénéité reflète la diversité des régimes de sécurité sociale et des taux de cotisation dans les pays d'Afrique. Par exemple, les charges de sécurité sociale en Afrique du Sud se composent uniquement des cotisations au Fonds d'assurance chômage. Les autres risques sociaux, tels que la vieillesse, la maladie et la maternité, sont couverts par des programmes d'aide sociale – qui se distinguent des régimes de sécurité sociale en ce qu'ils sont non contributifs. À l'inverse, les régimes de sécurité sociale marocain et tunisien sont calqués sur le système français et couvrent un éventail plus large de risques, y compris la vieillesse, l'incapacité, la maladie, la maternité, les accidents du travail (Tunisie), le chômage (Maroc) et les allocations familiales (SSA, 2015).

La TVA est la principale source de recettes provenant des impôts sur les biens et services dans la plupart des pays africains. On constate toutefois une grande hétérogénéité entre les seize pays africains s'agissant de la part de la TVA dans le total des recettes fiscales (graphique 1.16). La part des recettes de TVA est comprise entre 19.8 % en Tunisie et 44.2 % au Togo. Ces écarts résultent en partie de différences dans la conception de la TVA : les taux et les bases d'imposition sont très variables d'un pays à l'autre. Par exemple, le taux normal de TVA va de 14 % en Afrique du Sud et au Swaziland à 20 % au Maroc. La part moyenne des recettes de la TVA pour les 16 pays d'Afrique étudiés, de 31.5 %, est légèrement supérieure à la moyenne des pays ALC (28.4 %) et dépasse de plus de 10 points de pourcentage celle de la zone OCDE (20.1 %). Toutefois, en pourcentage du PIB, la part des recettes de la TVA pour la moyenne des 16 pays africains reste inférieure aux moyennes de la zone OCDE (6.8 %) et des pays ALC (6.0 %).

Recettes TVA en % du total des recettes fiscales Recettes TVA en % du PIB % 50 45 40 35 30 25 20 15 94 7.5 7.2 10 \Diamond 5.9 5.1 4.2 4.3 \Diamond \Diamond \Diamond 5

Graphique 1.16. Recettes de la TVA en pourcentage du total des recettes fiscales et du PIB par pays, 2015

Note: Les données pour la moyenne OCDE concernent l'année 2014, aucune donnée n'étant disponible pour 2015. 1. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source : Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569459

La part moyenne des recettes issues de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans le total des recettes fiscales en Afrique (14.6 %) est supérieure à la moyenne de l'OCDE de 8.8 % (chiffre de 2014) mais inférieure à la moyenne des pays ALC (15.8 %) (tableau 1.1). En pourcentage du PIB, la moyenne Afrique (16) et la moyenne OCDE révèlent une part similaire des recettes issues de l'impôt sur les bénéfices des sociétés, de respectivement 2.9 % et 2.8 % du PIB (tableau 1.1). Si l'on procède à une comparaison entre pays, la part des recettes tirées de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dans le total des recettes fiscales en 2015 oscillait entre 7.4 % en Ouganda et 19.7 % au Swaziland.

Tableau 1.1. Recettes de l'impôt sur les bénéfices et de l'impôt sur le revenu en pourcentage du total des recettes fiscales et du PIB, 2015

	En % du total d	es recettes fiscales	En % du PIB			
	Impôts sur les bénéfices des sociétés	Impôts sur le revenus des personnes physiques	Impôts sur les bénéfices des sociétés	Impôts sur le revenus des personnes physiques		
Afrique du Sud	16.4	33.4	4.7	9.7		
Cabo Verde	14.4	17.4	2.8	3.3		
Cameroun	19.5	6.7	3.2	1.1		
Rép. Dém. du Congo	18.3	13.3	2.0	1.4		
Côte d'Ivoire	11.0	0.3	1.9	0.0		
Ghana	18.4	17.1	2.8	2.6		
Kenya	11.8	26.6	2.2	4.9		
Maroc	16.3	14.5	4.2	3.8		
Maurice	13.7	9.5	2.7	1.9		
Niger	18.3	6.3	3.1	1.1		
Ouganda	7.4	24.6	0.9	3.1		
Rwanda	15.6	22.3	2.6	3.7		
Sénégal	8.7	15.7	1.8	3.3		
Swaziland	19.7	28.7	3.0	4.4		
Togo	14.0	4.6	3.0	1.0		
Tunisie	10.4	19.5	3.2	5.9		
Moyenne Afrique (16)	14.6	16.3	2.9	3.1		
Moyenne ALC	15.8	9.1	3.7	2.2		
Moyenne OCDE	8.8	24.0	2.8	8.4		

Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes fiscales des administrations infranationales pour l'Afrique du Sud, Maurice, le Maroc et le Swaziland. La moyenne Afrique (16) et les moyennes ALC (24 pays d'Amérique latine et Caraïbes) et OCDE (35 pays) sont des moyennes non pondérées.

Les données pour la moyenne OCDE concernent l'année 2014, aucune donnée n'étant disponible pour 2015.

Les chiffres concernant le Cameroun, le Kenya et les pays ALC doivent être interprétés avec précaution car 18 % à 20 % de leurs recettes issues des impôts sur le revenu et sur les bénéfices ne peuvent pas être attribuées à la catégorie Recettes de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (1200) ou Recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (1100).

Sources : Calculs de l'auteur à partir de données présentées dans OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569953

En revanche, la part moyenne, dans les 16 pays d'Afrique, des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le total des recettes fiscales, soit 16.3 %, était bien inférieure à la moyenne de l'OCDE de 24.0 % (chiffre de 2014) mais supérieure à la moyenne ALC (9.1 %). En pourcentage du PIB, la part des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la moyenne des pays de l'OCDE atteignait 8.4 %, soit plus du

double de la moyenne Afrique (16) de 3.1 %. L'Afrique du Sud est l'unique pays où la part des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, à 9.7 % du PIB, dépasse celle de la moyenne de l'OCDE. Dans les autres pays, les recettes générées par l'impôt sur le revenu des personnes physiques oscillaient entre 0.0 % du PIB en Côte d'Ivoire et 5.9 % en Tunisie.

Dans neuf pays africains, les recettes tirées des impôts sur les bénéfices des sociétés sont plus élevées que celles des impôts sur le revenu des personnes physiques. À l'inverse, en pourcentage du total des recettes fiscales, la part des recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est plus de deux fois supérieure à celle des impôts sur les bénéfices des sociétés en Afrique du Sud, au Kenya et en Ouganda.

1.3. Impôts par niveaux d'administration

L'analyse de la répartition des impôts par niveaux d'administration effectuée dans cette publication est limitée par le manque de données sur les recettes fiscales perçues par les administrations infranationales. Ces données n'étaient disponibles que pour quatre pays : l'Afrique du Sud, le Maroc, Maurice⁸ et le Swaziland. Les finances des collectivités locales ne sont pas toujours bien suivies en Afrique. Dans certains pays, lorsque des états financiers existent, ils ne font pas l'objet d'un archivage électronique.

Les recettes fiscales des collectivités locales sont considérées comme faibles dans les seize pays africains. Lorsqu'il n'existe pas de données, les spécialistes estiment que ces recettes ne représentent qu'un pourcentage marginal du total des rentrées fiscales. Selon la (BAfD/OCDE/CEA, 2010), « les recettes mobilisées par les collectivités locales sont estimées à environ 1 % du revenu national en Afrique, et se concentrent dans les grands centres urbains ». D'après la (BAfD/OCDE/PNUD, 2015), « en Afrique, en moyenne, le poids des recettes des administrations locales équivaut à 7 % des recettes totales perçues par les collectivités locales et régionales et l'administration centrale combinées ». Des chiffres supplémentaires émanant de la Banque africaine de développement montrent que les recettes des collectivités locales en Côte d'Ivoire et au Sénégal représentent une faible proportion du total des rentrées fiscales (de l'ordre de 3-4 %9).

Lorsque des données sont disponibles, elles montrent que les recettes des administrations infranationales déclarées restent minimes. En 2015, les recettes des administrations infranationales en pourcentage du total des recettes fiscales étaient de moins de 1 % à Maurice, 1.4 % au Swaziland, 3.4 % au Maroc et 4.8 % en Afrique du Sud.

Les impôts sur le patrimoine constituent la plus importante source de revenu pour les administrations infranationales en Afrique du Sud, au Maroc, à Maurice et au Swaziland. Ils représentent environ plus de 80 % du total des recettes fiscales dans les quatre pays. Le solde se compose principalement des impôts sur les biens et services. On observe de grandes disparités en la matière, et de nombreux pays ne lèvent aucune taxe locale sur les bâtiments et la propriété foncière, voire même sur les activités économiques (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Les impôts sur le patrimoine contribuent généralement plus aux recettes des collectivités locales dans les pays anglophones d'Afrique que dans les pays francophones (BAfD/OCDE/PNUD, 2015).

Les compétences fiscales dévolues aux administrations infranationales sont généralement limitées, et la responsabilité du recouvrement de l'impôt incombe avant tout à l'administration centrale. BAfD/OCDE/PNUD, 2015 observent que « de nombreuses administrations locales perçoivent une fraction importante de leurs recettes totales grâce

aux transferts opérés par l'administration centrale ». Cette situation tient en partie au fait que les systèmes fiscaux au niveau local ont été hérités des administrations française et anglaise et n'ont pratiquement pas été modifiés depuis l'indépendance. C'est notamment vrai en Afrique francophone. Dans les pays francophones comme le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Cameroun, les recettes locales sont souvent collectées par l'administration centrale pour le compte des administrations locales, tandis qu'en Afrique du Sud, elles le sont directement par les collectivités locales (89 % en 2007) (Fjeldstad, Chambas et Brun, 2014). Les administrations locales mauriciennes sont largement tributaires des transferts de l'administration centrale (FMI, 2014b).

Les collectivités locales dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne se heurtent à des contraintes de ressources et les outils dont disposent leurs administrations fiscales sont inadaptés pour procéder à un recouvrement efficient des impôts et les imputer correctement en comptabilité. Cette situation entraîne des coûts de recouvrement élevés et un grand nombre d'impôts peu productifs. En outre, le traitement des données relatives aux recettes collectées et l'échange de renseignements avec d'autres institutions publiques sont peu développés, et les administrations locales coopèrent généralement peu avec l'administration centrale. Cela se traduit par des impôts en double ou qui vont à l'encontre des objectifs nationaux (comme des taxes locales sur les cultures d'exportation). À l'exception de l'Afrique du Sud, les registres fonciers en bonne et due forme font défaut, ce qui entrave la collecte des impôts fonciers (Fjeldstad, Chambas et Brun, 2014). À Maurice, par exemple, la taxe foncière est peu productive en partie à cause de cadastres périmés et de valeurs de biens qui ne sont plus à jour (FMI, 2014b).

Bien que de nombreux pays africains aient entrepris de vastes réformes de leur administration fiscale centrale et de la législation correspondante au cours des dernières décennies, il n'y a guère eu d'initiatives de ce genre au niveau des administrations locales. On a donné la priorité aux recettes perçues par l'administration centrale parce que c'est à cet échelon que la nécessité de réduire les déficits budgétaires s'est fait sentir le plus. Par ailleurs, il est plus simple et moins coûteux de réformer la législation et les systèmes fiscaux au niveau national qu'au niveau local, et les avantages potentiels de la réforme fiscale en termes d'accroissement des recettes sont plus importants. En 2007, le Maroc a lancé une réforme du système fiscal et des administrations fiscales locales en vue d'augmenter les recettes générées par les impôts locaux (Boisard, de Freitas et Hidouci, 2014). D'autres pays étudiés dans cette publication, comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire (BAfD/OCDE/ CEA, 2010) et récemment la Tunisie (Banque mondiale, 2015), ont engagé des processus de décentralisation budgétaire qui donneront des pouvoirs accrus aux administrations locales et devraient améliorer la collecte des recettes. L'Afrique du Sud est un exemple de pays qui a décentralisé avec succès le processus de recouvrement de la taxe foncière urbaine. Elle a mis en place un système moderne de collecte des recettes de la taxe foncière et les autorités municipales reçoivent un appui approprié en termes d'expertise et de moyens (Monkam et Moore, 2015). Monkam et Moore, 2015 précisent qu'« en Afrique du Sud, les autorités provinciales apportent aux autorités locales un soutien administratif et une formation pour faciliter le calcul de l'impôt, l'émission des avis de recouvrement et la collecte ».

RECETTES NON FISCALES

Introduction

Les recettes non fiscales représentent une toile de fond importante pour l'interprétation des recettes publiques. En effet, deux pays qui présentent des niveaux de recettes fiscales et de dépenses publiques comparables peuvent néanmoins se trouver dans des situations financières très éloignées en raison de différences dans les recettes non fiscales qu'ils perçoivent. Par conséquent, pour obtenir une vision précise de la situation financière d'une administration, il convient de tenir compte de l'ensemble des recettes publiques, fiscales et non fiscales, malgré les défis particuliers qui entourent la collecte des données relatives aux recettes non fiscales (encadré 1.4). C'est particulièrement le cas pour un grand nombre de pays africains pour lesquels les rentes tirées de ressources naturelles ou les dons peuvent représenter une fraction significative des recettes publiques.

Les principales catégories 10 de recettes non fiscales examinées ici sont les suivantes :

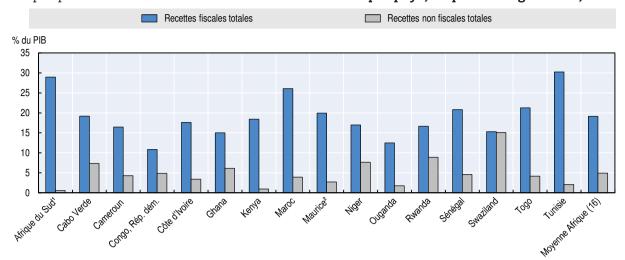
- dons émanant de pays étrangers ou d'organisations internationales (aide budgétaire, aide alimentaire, transferts de capitaux, transferts courants, subventions de projets, bourses de programme, allégement de la dette internationale, etc);
- revenus de la propriété (par exemple : redevances minières, rémunération d'investissements publics) ;
- ventes de biens et de services par l'état (ce qui inclut certains frais administratifs);
- amendes et pénalités ;
- recettes diverses et non identifiées (ce qui englobe des recettes qui auraient pu être classées dans l'une des catégories précédentes si elles avaient été identifiées plus précisément).

Parmi les sources particulières de recettes diverses qui ne répondent pas à la définition d'une recette fiscale figurent les recettes issues de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), dispositif qui regroupe d'abord, puis répartit entre les pays concernés, des recettes tirées de droits d'accise et de droits de douane revenant à l'Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho, à la Namibie et au Swaziland (encadré 1.5).

1.4. Recettes non fiscales exprimées en pourcentage du PIB

Dans les 16 pays couverts par cette publication, les recettes non fiscales exprimées en pourcentage du PIB varient dans une large fourchette, en partant de 0.6 % en Afrique du Sud à 15.1 % du PIB au Swaziland (recettes de la SACU, pour l'essentiel) . Dans tous les pays étudiés, les recettes non fiscales étaient inférieures aux recettes fiscales (graphique 1.17).

Alors que les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB suivent pour la plupart une tendance à la hausse dans les 16 pays africains étudiés, il semble qu'il en aille autrement des recettes non fiscales (voir tableau 1.2). Sur les 14 pays pour lesquels les données relatives aux recettes non fiscales sont disponibles pour les dix dernières années, huit ont montré une tendance à la baisse des ratios recettes non fiscales-PIB, et seulement six ont montré une tendance croissante.



Graphique 1.17. Recettes fiscales et non fiscales totales par pays, en pourcentage du PIB, 2015

Notes: Les données relatives aux recettes non fiscales incluent des recettes perçues par les administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland, les seuls pays pour lesquels ces données sont disponibles. En 2015, les recettes non fiscales perçues par les administrations infranationales pour ces pays représentaient respectivement 7.6 %, 37 % et plus de 1 % des recettes non fiscales totales de chaque pays. Les recettes fiscales perçues par les administrations infranationales pour ces pays étaient respectivement de moins de 1 %, 3.4 % et 1.4 % du total des recettes fiscales. L'Afrique du Sud rapportait 4.8 % de ces recettes fiscales provenant des administrations au niveau provincial et local, cependant aucune recette non fiscale n'a été rapportée.

1. Il convient d'interpréter le ratio impôt-PIB avec prudence car il prend en compte les sommes recouvrées au profit de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) par l'Afrique du Sud, qui ne correspondent pas à la définition des recettes fiscales de l'OCDE. Les moyennes Afrique (16) représentent des moyennes non pondérées pour les 16 pays africains inclus dans cette publication. Il convient d'interpréter la moyenne pour le ratio impôts-PIB avec prudence car des données relatives aux cotisations de sécurité sociale sont indisponibles ou incomplètes pour quelques pays. En particulier, les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Togo, et elles sont incomplètes pour le Cameroun, le Kenya et le Sénégal. Les données sur les taxes foncières ne sont pas disponibles pour le Ghana et l'Ouganda, et ne sont que partiellement disponibles pour la République démocratique du Congo. Voir les tableaux par pays au chapitre 4 pour plus de précisions.

2. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source: Tableau 3.1 du chapitre 3 et tableau 5.1 du chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569478

Encadré 1.4. Les problèmes de qualité propres aux données relatives aux recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ne sont pas systématiquement incluses dans les publications consacrées aux statistiques des recettes publiques. Cela s'explique notamment par le fait que les données relatives aux recettes non fiscales sont souvent plus difficiles à collecter et à valider que les données fiscales, et requièrent plus de travail avant de pouvoir les intégrer au sein d'une base de données harmonisée.

Les données relatives aux recettes non fiscales sont moins faciles à utiliser que celles portant sur les recettes fiscales, dans la mesure où elles sont fréquemment absentes des documents budgétaires de référence et des bases de données publiques, et où elles ne relèvent pas toujours de la responsabilité des services chargés d'établir les statistiques fiscales.

En outre, lorsque ces données existent, elles sont souvent dépourvues du niveau de détail que présentent les données fiscales et les précisions nécessaires font parfois défaut. Certains pays, par exemple, fournissent pour certaines années un total agrégé de leurs recettes non fiscales, sans autre détail à part la répartition entre les aides sous formes de dons et les autres catégories de recettes non fiscales. Non seulement cet état de fait abaisse la qualité des analyses statistiques, mais il complique également la vérification des données. Dans la mesure où les données relatives aux recettes non fiscales proviennent fréquemment de plusieurs sources différentes, il arrive que, pour une année donnée, les statistiques soient disponibles pour certaines sous-catégories de recettes, et manquantes pour d'autres. On peut ainsi être confronté à des bases

Encadré 1.4. Les problèmes de qualité propres aux données relatives aux recettes non fiscales (suite)

de données contenant, par exemple les détails sur les dons à compter de l'année 2000, mais les revenus de la propriété ne sont disponibles seulement qu'à partir de 2010. Dans la présente publication, une note est insérée chaque fois que nécessaire pour mentionner quelles bases de données relatives aux recettes non fiscales peuvent être le résultat d'une couverture incomplète.

Il est par ailleurs possible que les données sur les recettes non fiscales ne fassent pas l'objet de vérifications aussi strictes que celles relatives aux recettes fiscales. Nombre de ces recettes ne sont pas incluses dans le processus budgétaire principal et les données correspondantes ne sont pas soumises aux mêmes mécanismes de contrôle que dans le cas de recettes fiscales. Les dons, les règlements de différends juridiques, les contrats d'exploitation minière ou pétrolière donnent souvent lieu à des versements très importants de la part de grandes entités extérieures telles que des entreprises multinationales ou des administrations qui n'offrent pas le degré de transparence approprié. Ces accords peuvent inclure des dispositions tenues secrètes, par exemple lorsqu'un contrat important signé avec une entreprise exploitant des ressources naturelles est assorti de clauses de confidentialité très strictes (BAfD/OCDE/CEA, 2010). De plus, il est plus difficile d'établir des ventilations détaillées dès lors qu'un pays négocie un versement élevé qui recouvre plusieurs catégories de recettes.

Même lorsque des données de qualité sont disponibles, leur comptabilisation n'est pas exempte de difficultés, la notion de recettes non fiscales étant plus large que celle de recettes fiscales. De plus, les créances fiscales détenues par l'État sont le plus souvent comptabilisées en monnaie nationale, que ce soit avant ou après leur paiement. Cela n'est pas le cas des recettes non fiscales, puisqu'elles peuvent prendre la forme de transferts de capital qui ne sont pas systématiquement valorisés en monnaie nationale lors de la transaction. À titre d'exemple, une personne peut faire don à l'État d'un édifice historique afin qu'il soit transformé en musée. Ce don représente une recette publique dont la valeur monétaire réelle peut ne pas être connue avec précision aux fins de sa comptabilisation.

Tableau 1.2. Total des recettes non fiscales en pourcentage du PIB

Pays	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Afrique du Sud	0.5	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Cabo Verde	7.6	9.2	9.7	5.6	6.0	6.2	5.3	7.4
Cameroun	8.0	6.9	4.8	6.2	5.0	4.9	4.2	4.3
Congo, Rép. dém.			9.9	3.9	5.7	3.6	5.3	4.9
Côte d'Ivoire	1.1	2.3	1.7	1.5	1.9	2.5	2.6	3.4
Ghana ¹	2.2	4.3	5.0	5.3	6.1	6.2	5.6	6.1
Kenya ²		2.9	0.9			1.3	0.9	1.0
Maroc	2.2	3.0	3.6	3.9	3.7	4.1	3.8	3.9
Maurice ³	2.8	2.5	3.8	3.5	3.1	3.2	2.7	2.7
Niger		8.2	6.3	4.9	8.0	9.5	8.0	7.6
Ouganda		6.7	2.9	2.1	2.2	1.2	1.3	1.8
Rwanda	11.8	12.7	12.3	12.3	8.8	11.2	9.4	8.9
Sénégal	2.7	2.3	3.2	2.9	3.8	3.8	5.2	4.6
Swaziland ⁴	12.4	15.9	8.1	6.8	19.5	17.4	17.1	15.1
Togo	2.1	2.5	7.2	6.2	4.3	5.3	4.2	4.1
Tunisie	4.6	2.6	2.9	4.0	3.5	3.6	2.4	2.1

Notes : Le symbole « .. » signale des données incomplètes pour l'année considérée.

Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland.

Source: Tableau 5.1 du chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569972

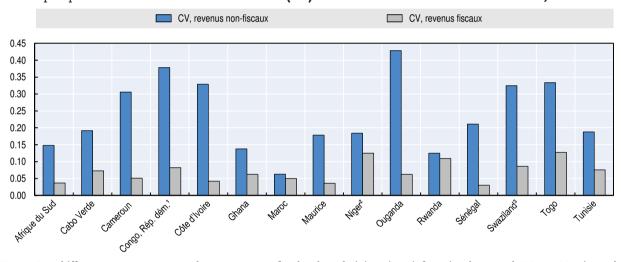
^{1.} Les données antérieures à 2010 n'incluent pas les redevances pétrolières ou minières qui n'ont pu être distinguées des recettes fiscales.

^{2.} Les données sont incomplètes pour 2011 et 2012.

^{3.} Les données pour 2015 sont des estimations.

^{4.} Les chiffres antérieurs à 2012 n'incluent pas les dons, pour lesquels les données ne sont pas disponibles.

Le montant des recettes non fiscales recouvrées affiche de fortes variations annuelles. Le graphique 1.18, qui présente le coefficient de variation¹¹ des recettes fiscales et non fiscales au cours des dix dernières années de données disponibles, met en évidence les variations plus marquées des recettes non fiscales. Cette volatilité découle en grande partie de la forte instabilité des deux catégories qui représentent en règle générale l'essentiel des recettes non fiscales, à savoir les aides sous forme de dons et les revenus de la propriété. Le montant des dons perçus évolue en fonction des priorités des donateurs, qui peuvent être fortement modifiées au fil des ans. Quant aux revenus de la propriété, ils peuvent varier brutalement selon les cours des minéraux, ou sous l'effet de l'ouverture d'un nouveau site d'extraction minière qui entraîne une forte hausse de la production. Cette volatilité contraste avec l'évolution plus stable des recettes dans les 16 pays étudiés. On notera cependant que le Rwanda enregistre des niveaux de variation comparables des recettes fiscales et non fiscales (lesquelles sont, pour l'essentiel, des dons).



Graphique 1.18. Coefficients de variation (CV) des recettes fiscales et non fiscales, 2006-15

Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland.

Source: Calculs des auteurs à partir de données présentées dans les tableaux 3.1 du chapitre 3 et 5.1 du chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569497

Les recettes non fiscales montrent de fortes fluctuations au fil des ans. Au cours de la dernière décennie écoulée, douze des pays étudiés ont enregistré au moins une fois une hausse annuelle de leurs recettes non fiscales représentant 1 % du PIB voire plus, et dix ont affiché au moins une fois une baisse annuelle de ces recettes de la même ampleur. L'augmentation la plus spectaculaire s'est produite en 2006 au Niger, dont les recettes non fiscales sont passées de 8.2 % du PIB en 2005 à 47.9 % en 2017, avant de retomber à 8.0 % l'année suivante. Cette fluctuation s'explique par une importante opération d'annulation de la dette en 2006 (voir la section consacrée aux dons ci-après).

^{1.} En raison de la nature incomplète des données, le CV n'a pas été calculé pour le Kenya, et l'a été sur la période 2010-15 seulement pour la République démocratique du Congo.

^{2.} Le CV pour le Niger a été calculé sans utiliser les données de l'année 2006, alors qu'il y avait un pic des recettes provenant des dons.

^{3.} Le CV pour le Swaziland a été calculé sans utiliser de données sur les recettes provenant des dons au cours des années 2006-11, alors qu'il manquait.

1.5. Structure des recettes non fiscales

Les tableaux 1.3 et 1.4 montrent quelle était, en 2015, la contribution des différentes sous-catégories dans le total des recettes non fiscales, en pourcentage du PIB dans chaque pays couvert par la présente publication.

Tableau 1.3. Recettes non fiscales par sous-rubrique en pourcentage du PIB, 2015

Pays	Afrique du Sud	Cabo Verde	Cameroun	Congo, Rép. dém.	Côte d'Ivoire	Ghana	Kenya	Maroc
Total des recettes non fiscales	0.6	7.4	4.3	4.9	3.4	6.1	1.0	3.9
Dons	0.0	2.5	0.1	3.4	1.5	1.9	0.3	0.0
Revenus de la propriété	0.4	0.6	2.8	0.9	1.5	1.9	0.3	0.9
Loyers et redevances	0.1		2.7	0.8	1.3	0.7	0.0	0.5
Intérêts et dividendes	0.2		0.1	0.1	0.2	1.2	0.2	0.4
Autres revenus de la propriété	0.1		0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0
Ventes de biens et de services	0.1	2.9	1.1	0.5	0.2	2.3	0.2	1.6
Amendes, pénalités et confiscations	0.0	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.3
Recettes diverses et non identifiées ¹	0.0	1.1	0.1	0.0	0.3	0.0	0.2	1.1
Total recettes fiscales	29.0	19.2	16.4	10.8	17.6	15.0	18.4	26.1
Total recettes fiscales et non fiscales	29.6	26.6	20.7	15.7	21.0	21.2	19.4	30.0
Pays	Maurice ²	Niger	Ouganda ³	Rwanda ³	Sénégal	Swaziland	Togo	Tunisie
Total recettes non fiscales	2.7	7.6	1.8	8.9	4.6	15.1	4.1	2.1
Dons	0.5	5.5	1.4	6.3	2.9	0.2	2.3	0.3
Revenus de la propriété	1.1	1.0			1.1	0.8	1.0	1.0
Loyers et redevances	0.2	0.8			0.4	0.0	0.2	0.4
Intérêts et dividendes	0.2	0.2			0.6	0.7	0.9	0.6
Autres revenus de la propriété	0.7	0.0			0.0	0.1	0.0	0.0
Ventes de biens et de services	1.0	0.9			0.0	0.1	0.3	0.0
Amendes, pénalités et confiscations	0.1	0.2			0.3	0.1	0.0	0.4
Recettes diverses et non identifiées ¹	0.1	0.2	0.3	2.6	0.3	13.9	0.5	0.2
Total recettes fiscales	19.9	17.0	12.5	16.7	20.8	15.3	21.3	30.3
Total recettes fiscales et non fiscales	22.6	24.6	14.2	25.6	25.4	30.4	25.4	32.3

Notes : Le symbole « .. » signale des données manquantes ou incomplètes pour la catégorie de recettes considérée.

Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland.

Source: Tableau 5.2 du chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569991

Le graphique 1.19 reprend les données du tableau 1.3 et montre la part relative de chaque sous-catégorie dans le total des recettes non fiscales des pays étudiés. Dans ce graphique, les recettes correspondant aux intérêts et dividendes ont été associées aux autres revenus de la propriété pour obtenir le montant des revenus de la propriété qui ne sont pas explicitement identifiés comme des loyers et des redevances. L'analyse comparative de la structure des recettes non fiscales dans les différents pays étudiés permet de distinguer cinq profils de pays :

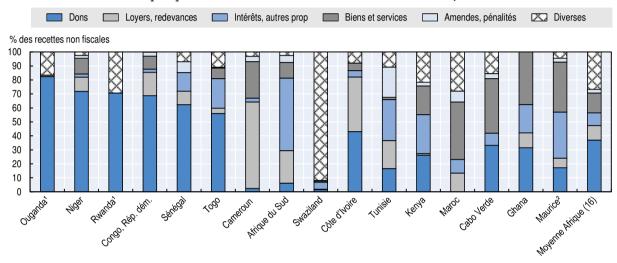
- l'Ouganda, le Niger, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et le Togo perçoivent la majorité de leurs recettes non fiscales sous forme de dons ;
- au Cameroun, ce sont les loyers et redevances qui prédominent ;
- en Afrique du Sud, les revenus de la propriété autres que les loyers et les redevances représentent l'essentiel des recettes non fiscales ;

^{1.} Y compris les transferts de capitaux non classés ailleurs et les transferts autres que les dons.

^{2.} Les données pour 2015 sont des estimations.

^{3.} Les recettes non fiscales autres que les dons ne sont pas ventilées par sous-catégories et sont donc classées dans la rubrique « recettes diverses et non identifiées ».

- au Swaziland, 92 % des recettes non fiscales relèvent de la sous-catégorie des recettes diverses et non identifiées, qui correspondent quasi exclusivement à des recettes de la SACU;
- dans les sept autres pays, la répartition est plus équilibrée et aucune sous-catégorie ne représente plus de la moitié du total: parmi ces pays, en Côte d'Ivoire, le premier poste est celui des dons; au Kenya et en Tunisie, la principale sous-catégorie est celle des revenus de la propriété autres que les loyers et redevances; enfin, au Cabo Verde, au Ghana, au Maroc et à Maurice, la première place revient aux ventes de biens et de services.



Graphique 1.19. Structure des recettes non fiscales, 2015

Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland.

Source: Tableau 5.2 figurant dans le chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569516

Les dons

En 2015, le montant des dons reçus variait considérablement selon les pays étudiés (graphique 1.20), et s'échelonnait de montants négligeables ou non rapportés (Afrique du Sud, Cameroun et Maroc) jusqu'à des niveaux supérieurs à 5 % du PIB (Niger et Rwanda).

Dans les pays africains dont le PIB par habitant est plus élevé, les dons perçus tendent à représenter un moindre pourcentage du PIB que dans les pays disposant d'un PIB par habitant moins important (graphique 1.21). Une double explication peut être avancée : d'une part, pour les pays à revenu plus élevé, le ratio recettes non fiscales – PIB est calculé avec un plus grand dénominateur, et, d'autre part, ces pays peuvent être considérés comme moins prioritaires lors de l'attribution de l'aide internationale. Néanmoins, la proposition réciproque n'est pas toujours vérifiée. Dans les pays dont le PIB par habitant est peu élevé, on observe ainsi que le niveau des dons reçus varie au cas par cas. Ainsi en 2015, parmi les quatre pays dont le PIB par habitant est compris entre 1 200 et 1 500 USD, les dons répertoriés exprimés en pourcentage du PIB variaient de 0.1 % pour le Cameroun à 1.9 % pour le Ghana.

^{1.} Les recettes non fiscales autres que les dons ne sont pas ventilées par sous-catégories et sont donc classées comme des recettes diverses et non identifiées.

^{2.} Les données pour 2015 sont des estimations

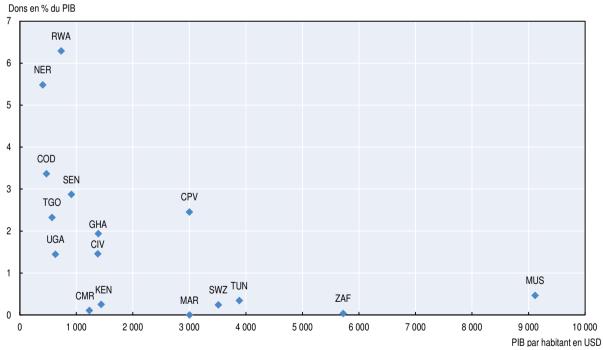
Dons en % du total des recettes non-fiscales Dons en % du PIB % du PIB % des recettes non fiscales 7 100 90 6 80 5 70 60 50 3 40 30 2 20 10 Could be seen. Capo Asige Coedinoire Afrique du Sud Ouganda Pulatida seriegal Ghana 10g0

Graphique 1.20. Dons en pourcentage du PIB, 2015

Source: Tableaux 5.2 et 5.3 figurant dans le chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569535

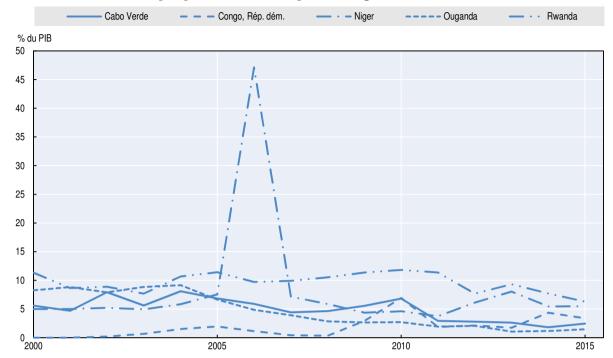
Graphique 1.21. Dons en pourcentage du PIB au regard du PIB par habitant en dollars US, 2015



Source : Tableau 5.2 figurant dans le chapitre 5 et FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2017, pour les valeurs du PIB par habitant.

StatLink **as3** http://dx.doi.org/10.1787/888933569554

Entre 2000 et 2015, cinq pays ont enregistré au moins une fois des recettes annuelles liées aux dons qui représentaient plus de 5 % du PIB. L'analyse de l'évolution des recettes perçues sous formes de dons (graphique 1.22) montre qu'ils sont confrontés à la volatilité marquée de cette catégorie de recettes. Un exemple frappant est l'opération d'annulation de la dette dont le Niger a bénéficié en 2006, qui a représenté la quasi-totalité de l'important volume de dons enregistré la même année.



Graphique 1.22. Dons en pourcentage du PIB, 2000-15

Source: Données comparatives des Statistiques des recettes publiques en Afrique disponibles à l'adresse OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569573

Les programmes d'allégement de la dette, comme l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), représentent l'une des principales sources d'aide internationale pour les gouvernements africains. L'initiative PPTE a été lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale dans la lignée de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), avec pour objectif de réduire le fardeau de la dette des pays à faible revenu surendettés. Parmi les 39 pays retenus comme éligibles à cette initiative, 33 étaient des pays d'Afrique subsaharienne. Neuf des pays étudiés dans la présente publication (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Niger, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal et Togo) ont ainsi bénéficié d'allégements au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM (FMI, 2016b). Dans certains cas, cela s'est traduit par des variations brutales des recettes perçues sous formes de dons.

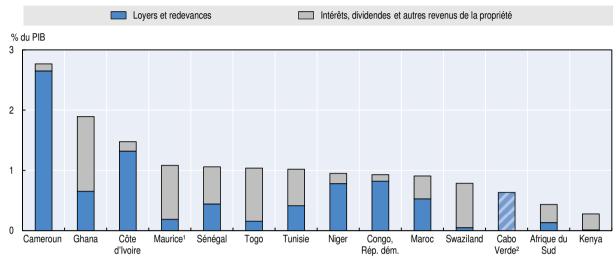
Revenus de la propriété

On distingue ici trois grandes sous-catégories de recettes :

- les loyers et redevances ;
- les intérêts et dividendes ;
- les autres revenus de la propriété non attribuables.

L'État perçoit des loyers et des redevances en contrepartie d'activités de prospection et d'exploitation de ressources naturelles non renouvelables sur des terres appartenant au domaine public, ou de l'exploitation de fermes et de forêts détenues par l'État, tandis que les intérêts et dividendes sont une rémunération d'investissements réalisés par l'État. En 2015, le montant total des recettes perçues sous forme de revenu de la propriété a dépassé 1 % du PIB dans huit des seize pays étudiés. C'est au Cameroun que le montant

des revenus de la propriété était le plus élevé, avec 2.8 % du PIB. Ce montant correspondait pour 96 % à des loyers et redevances (graphique 1.23). Dans cinq des pays étudiés dans la présente publication, la majeure partie des revenus de la propriété proviennent de loyers et de redevances.



Graphique 1.23. Revenus de la propriété en pourcentage du PIB, 2015

Notes : L'Ouganda et le Rwanda ne figurent pas dans ce graphique car les données requises ne sont pas disponibles.

- 1. Les données pour 2015 sont en partie des estimations.
- 2. Le revenu de la propriété du Cabo Verde n'est pas ventilé.

Source: Calculs des auteurs basés sur les tableaux 5.5-5.12.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569592

Recettes issues de ressources naturelles

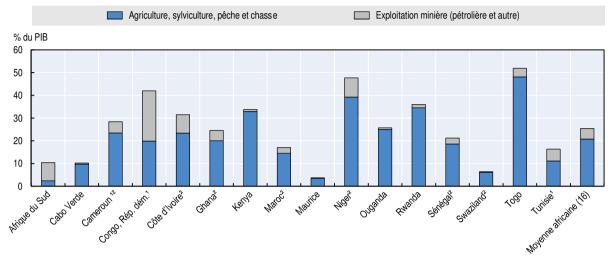
Les recettes provenant des entreprises qui ont pour principale activité l'exploitation de ressources naturelles peuvent avoir des retombées importantes sur les finances publiques, cependant, les pays suivent plusieurs méthodes de comptabilisation selon leur cadre budgétaire et réglementaire et selon le type de contrat conclu avec les entreprises concernées. Les pays peuvent percevoir des recettes issues de ressources naturelles sous la forme de recettes fiscales ou non fiscales, ou bénéficier de dépenses d'investissement dans leurs infrastructures engagées par des entreprises de ce secteur (ce qui n'est alors pas comptabilisé comme une recette publique). Ces revenus peuvent produire des effets dans les comptes de l'État de diverses manières, que l'on peut résumer comme suit¹²:

- 1. Les recettes au titre de loyers et redevances présentent le lien le plus direct avec la richesse en ressources naturelles d'un pays. L'État perçoit des rémunérations acquittées par des entreprises et des particuliers en contrepartie d'un droit d'accès à des terres appartenant au domaine public. Il agit en sa qualité de propriétaire des terrains concernés, et les montants versés sont en règle générale fixés à l'issue d'une négociation. Ces recettes sont ensuite rattachées aux revenus de la propriété.
- Les paiements pour services fournis par les administrations publiques constituent une autre source de recettes non fiscales émanant d'entreprises du secteur primaire. Cela peut notamment inclure la rémunération de contrôles environnementaux réalisés par des

- agents de l'administration, ou des paiements au titre de la construction d'infrastructures. Ces recettes sont incluses dans la catégorie des ventes des biens et services.
- 3. Les participations au capital de sociétés, publiques ou non, qui exploitent des ressources naturelles au nom de l'État, génèrent des recettes sous forme de bénéfices et dividendes. Ces recettes sont ensuite rattachées aux revenus de la propriété.
- 4. Il est possible d'instituer des taxes ou des droits conçus de manière à cibler les sociétés ou les particuliers qui ont accès à des ressources naturelles. Il peut s'avérer difficile de différencier une taxe appliquée aux entreprises qui exploitent des terres appartenant l'État d'une redevance acquittée par ces mêmes entreprises.
- 5. Des taxes et des droits ciblant l'exploitation de ressources naturelles peuvent être mise en place, notamment un droit d'accise sur les matières premières extraites de terres appartenant au domaine public, ou une taxe minière ciblant l'activité d'exploitation des ressources naturelles plutôt que le particulier ou la société qui réalise cette activité. Les revenus correspondants sont alors classés parmi les recettes fiscales.
- 6. Les sociétés et les particuliers qui exploitent des ressources naturelles acquittent le plus souvent les mêmes impôts et taxes que les autres contribuables (par exemple : imposition sur le revenu, TVA). Ces impôts et taxes de nature générale sont bien enregistrés dans les comptes publics, mais pas nécessairement dans la catégorie spécifique des recettes issues de ressources naturelles.
- 7. Par ailleurs, des sociétés et des particuliers sont susceptibles de consacrer une partie de la richesse qu'ils retirent de l'extraction de ressources naturelles à la construction d'infrastructures ou à la fourniture de services. Dès lors que ces infrastructures ou services répondent à une demande d'investissements ou de services publics, il peut en résulter une économie de dépenses publiques, qui toutefois ne sera pas comptabilisée comme une recette pour l'État. Dans certains cas, l'État impose, comme condition à l'accès aux ressources naturelles dont il est propriétaire, que les entreprises et particuliers concernés fournissent certains services, par exemple en prenant à leur charge une partie au moins du coût de construction et d'entretien des routes desservant les mines.

Le secteur des ressources naturelles correspond pour l'essentiel aux ressources naturelles renouvelables (agriculture, sylviculture, pêche et chasse) et aux ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel et autres minéraux). Comme le montre le graphique 1.24, les ressources naturelles dont disposent les pays africains varient considérablement. En moyenne, dans les 16 pays étudiés, les activités liées aux ressources renouvelables représentaient 20.8 % du PIB et celles liées à l'exploitation minière (gaz et pétrole inclus) s'établissaient à 4.7% % du PIB. Au Kenya, au Niger, au Rwanda et au Togo, l'activité liée aux ressources renouvelables dépassait 30 % du PIB. Les industries minières (gaz et pétrole inclus) représentent plus de 5 % du PIB dans quatre pays (Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, et Tunisie), et légèrement moins de 5 % du PIB au Cameroun et au Ghana. Cinq de ces pays sont classés par la Banque mondiale parmi les pays « riches en ressources » aux fins de ses analyses de données : l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, et la République démocratique du Congo.

Si certains loyers et redevances peuvent être perçus en lien avec des ressources renouvelables (redevances forestières au Cameroun, par exemple), la plupart des loyers et des redevances proviennent d'activités d'extraction minière, et notamment de redevances pétrolières. Les ressources minérales, telles que le pétrole, sont réparties inégalement entre les pays. En République démocratique du Congo, par exemple, l'exploitation minière représente 22 % du PIB, soit une importante source de recettes publiques potentielles.



Graphique 1.24. Industries primaires en pourcentage du PIB, année la plus récente

Source: BAfD/OCDE/PNUD (2015), Perspectives Économiques en Afrique 2015.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569611

La Banque mondiale a établi des estimations du montant total des rentes tirées de ressources naturelles extraites dans chaque pays¹³, en calculant la somme des loyers et redevances perçus sur l'extraction de pétrole, de gaz naturel, de charbon (anthracite et houille), de minéraux et sur les activités d'exploitation forestière à la fois dans les domaines publics et privés. Ces estimations sont fondées sur le calcul de la différence entre la valeur totale des ressources naturelles extraites et le coût de l'extraction. Cet écart de valeur, ou rente tirée des ressources naturelles, revient pour partie aux entreprises privées qui réalisent l'extraction, et pour partie à l'administration qui impose leur activité et perçoit des redevances.

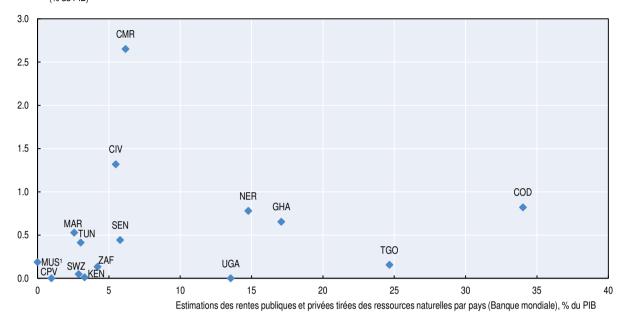
Le graphique 1.25 présente une comparaison entre les estimations de la Banque mondiale concernant les rentes tirées des ressources naturelles et les montants déclarés à ce titre dans les Statistiques des recettes publiques en Afrique. La différence essentielle entre les deux chiffres est que le premier comprend les recettes totales (privées et publiques) tirées des ressources naturelles, tandis que le dernier ne fait que reporter les recettes publiques. Nécessairement, l'estimation de la Banque mondiale sur les recettes issues des ressources naturelles sera beaucoup plus élevée que les recettes rapportées dans la présente publication. Les gouvernements des pays un haut et à gauche du graphique reçoivent une plus grande part de la richesse des ressources naturelles à travers des loyers et des redevances que les pays en bas et à droite du graphique, bien que la richesse en ressources naturelles obtenue par les gouvernements provenant des recettes fiscales ou autres recettes non fiscales ne sont pas représentés sur l'axe vertical.

^{1.} Les seuls pays qui ont ont ventilé le secteur minier entre l'exploitation minière pétrolière et non pétrolière sont le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Tunisie.

^{2.} Pour le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Maroc, le Niger et le Sénégal l'année rapportée est l'année 2016. Pour le Swaziland, l'année rapportée est l'année 2014. Pour tous les autres pays, les données sont relatives à l'année 2015.

Graphique 1.25. Total des bénéfices tirés des ressources naturelles au regard des recettes publiques provenant des loyers et redevances en pourcentage du PIB, 2015

Rentes du gouvernement des resources naturelles (% du PIB)



Note: Le Cabo Verde, l'Ouganda et le Rwanda n'ont transmis aucune donnée concernant les loyers et redevances. 1. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source : Tableau 5.1 du chapitre 5 pour les rentes tirées des ressources naturelles comptabilisées en tant que recettes publiques, et Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde, pour les rentes tirées des ressources naturelles (site consulté le 3 juillet 2017).

StatLink *** http://dx.doi.org/10.1787/888933569630

Les recettes issues de ressources naturelles constituent une source de financement souvent marquée par une forte volatilité (graphique 1.26). Trois des seize pays africains ont réussi à collecter des recettes provenant des loyers et redevances évaluées à plus de 1 % du PIB sur les dix dernières années. Par contre, la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire ont vu ces recettes baisser pour se situer à moins d'un quart de leurs valeurs maximales respectives. Au Cameroun aussi les recettes provenant des loyers et redevances se situent à 39 % de sa valeur maximale, soit une baisse équivalente à plus de 4 % du PIB. Cela représente évidemment un impact massif sur le financement du gouvernement.

Par ailleurs, une forte dépendance à l'égard de la production de biens primaires accroît la vulnérabilité face aux fluctuations des prix des matières premières. À titre d'exemple, depuis 1990, les plus fortes variations interannuelles du cours de l'or ont atteint 35.8 % à la hausse et 15.4 % à la baisse. De plus, les prix du pétrole ont pu connaître une flambée de 57.1 % en 2000 par rapport à l'année antérieure, mais également une chute brutale de 37.8 % entre 2008 et 2009. Étant donné ses liens forts avec les variations interannuelles des redevances pétrolières (graphique 1.27), les récentes chutes des cours du pétrole ont eu des répercussions directes sur le budget du gouvernement au Cameroun.

En plus des risques financiers mentionnés ici, les revenus miniers peuvent créer d'autres difficultés pour les gouvernements. Selon un document du FMI, les risques entourant les projets miniers sont élevés, avec non seulement des coûts irrécupérables importants, mais aussi des rendements potentiellement hauts. En d'autres termes, le montant des recettes en jeu est considérable, et toute erreur de la part de l'administration peut se révéler très coûteuse (FMI, 2011).

Cameroun - - Congo, Rép. dém. - Côte d'Ivoire % du PIB 8 7 6 5 4 3 2 0 2007 2008 2012 2013 2014 2015 2006

Graphique 1.26. Revenus de la propriété en pourcentage du PIB, 2006-15

Note: Pour la RDC et le Ghana, les données disponibles couvrent uniquement la période 2010-15.

Source : Données comparatives des Statistiques des recettes publiques en Afrique disponibles à l'adresse OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink *** http://dx.doi.org/10.1787/888933569649

Prix du pétrole - Redevances pétrolères au Cameroun % de variation par rapport à l'année précédente 120 100 80 60 40 20 0 -20 -40 -60 -80 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Graphique 1.27. Variations interannuelles des prix du pétrole et des recettes issues des redevances pétrolières au Cameroun, 1995-2015

Source: Calculs des auteurs à partir de données comparatives des Statistiques des recettes publiques en Afrique, disponibles à l'adresse OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr et Service de recherche économique, Federal Reserve Bank of St. Louis pour les prix du pétrole.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569668

Ventes de biens et de services

Les administrations peuvent produire des biens et des services aussi bien dans le secteur marchand que non marchand. Dans le secteur marchand, les administrations publiques fournissent parfois des biens et services pouvant être aussi fournis auprès d'entreprises privées (tels que la vente d'aliments ou la prestation de services de transport). En parallèle, elles peuvent assurer, au titre de la gestion de programmes ou de l'application du droit,

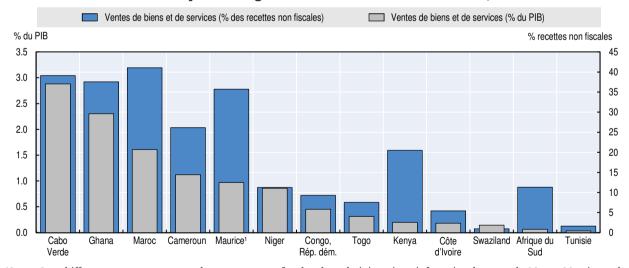
différents services qui sont du seul ressort d'un État. Les frais correspondant à ces services non marchands sont le plus souvent classés en tant que frais administratifs.

Les frais administratifs sont souvent difficiles à classer, car ils se situent dans une zone grise, à mi-chemin entre les rémunérations de services (qui sont des recettes non fiscales) et les prélèvements obligatoires effectués sans contrepartie versés aux administrations publiques (qui sont des recettes fiscales)¹⁴. Les frais de justice, ainsi que les frais relatifs aux permis de conduire, passeports, enregistrements de brevets et certificats de mariage sont très souvent classés dans les recettes non fiscales. Lorsqu'ils sont classés comme des recettes fiscales, ces frais sont traditionnellement rattachés à l'une des catégories suivantes:

- 4400 Impôts sur les transactions mobilières et immobilières (par exemple, les taxes sur les transactions foncières);
- 5200 Impôts sur l'utilisation des biens et l'autorisation d'exercer des activités (par exemple, les permis de chasse, l'enregistrement des véhicules) ;
- 6000 Autres impôts (par exemple, la vente de timbres fiscaux, dans les cas où ces timbres sont utilisés pour le paiement des taxes et frais administratifs).

Dans cinq des pays étudiés, les revenus provenant de ventes de biens et de services et de frais administratifs étaient égaux ou supérieurs à 1 % du PIB en 2015 (graphique 1.28). Lorsque ces recettes sont exprimées en pourcentage du PIB, on observe que les pays qui en perçoivent le plus sont le Cabo Verde (2.9 % du PIB), le Ghana (2.3 % du PIB) et le Maroc (1.6 % du PIB).

Graphique 1.28. Ventes de biens et de services et frais administratifs, en pourcentage du PIB et en pourcentage du total des recettes non fiscales, 2015



Notes : Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc, Maurice et le Swaziland.

L'Ouganda et le Rwanda ne figurent pas dans ce graphique car les données étaient incomplètes concernant l'Ouganda et non disponibles concernant le Rwanda. Le Sénégal n'a déclaré aucune recette provenant de ventes de biens et de services.

1. Les données pour 2015 sont des estimations.

Source: Tableaux 5.2 et 5.3 figurant dans le chapitre 5.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569687

Au Maroc (41.1 % du total des recettes non fiscales), au Cabo Verde (39.1 %), au Ghana (37.5 %) et à Maurice (36.1 %), les ventes de biens et services et les frais administratifs représentent la principale source de recettes non fiscales. Dans les autres pays qui ont transmis les données concernées, les pourcentages varient de 1.2 % en Ouganda à 26.1 % au Cameroun.

Au Maroc, 56 % des recettes issues des ventes de biens et de services sont collectées majoritairement au niveau local. Au Cabo Verde, les frais représentaient 96 % des recettes enregistrées dans cette même catégorie. Au Ghana, l'essentiel des recettes tirées des ventes de biens et de services étaient des frais et charges perçus soit au niveau des communes, départements et agences administratives, soit au niveau des districts, assemblées municipales et métropolitaines. À Maurice, 13 % des recettes liées aux ventes de biens et de services ont été collectées au niveau local, et 9 % par l'intermédiaire de fonds de sécurité sociale. Ces recettes sont générées par un ensemble de frais perçus au titre de différents services assurés par l'État, allant du contrôle de la navigation aérienne en route aux services de police, ainsi que par la vente d'une gamme de produits tels que les eaux souterraines, des aliments pour animaux et des produits forestiers. Le Kenya n'a pas tiré de recettes importantes de la vente de biens et de services, qui ont tout de même représenté plus d'un cinquième de ses recettes non fiscales totales en 2015.

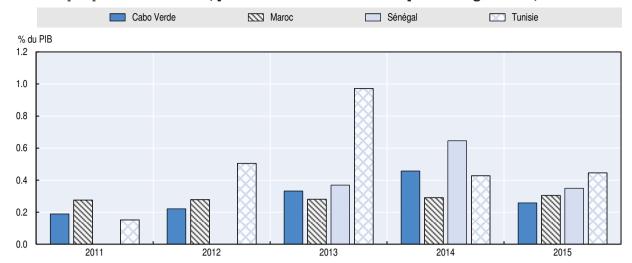
Amendes et confiscations

Si les amendes et confiscations peuvent représenter une source importante de revenus, elles restent très volatiles. Certaines amendes de faibles montants, comme celles liées aux contraventions pour excès de vitesse, constituent des recettes régulières et prévisibles. Dans certains pays, une fraction de ces recettes est directement affectée au financement de missions de la police, et ne sont pas comptabilisées dans les statistiques. Ces petites amendes représentent une fraction négligeable du total des recettes non fiscales comptabilisées dans les statistiques officielles.

Les revenus perçus par les pays étudiés au titre d'amendes, confiscations et pénalités représentent, sauf exception, des montants négligeables ; on notera ainsi que le Cabo Verde, le Maroc le Sénégal et la Tunisie ont recouvré des recettes plus importantes sous cette catégorie, notamment de manière ponctuelle, certaines années affichant des valeurs élevées (graphique 1.29). En Tunisie, la valeur des amendes et pénalités en pourcentage du PIB a progressé, passant de 0.15 % en 2011 à 0.97 % en 2013, avant de retomber à 0.43 % en 2014. Au Sénégal, cette part a atteint 0.37 % du PIB en 2013 et 0.65 % en 2014 alors qu'elle était restée négligeable au cours des trois années antérieures. Si les amendes, pénalités et confiscations apportent une contribution modeste au financement de l'État, il est indéniable que certaines initiatives ou réformes en la matière au sein de la fonction publique peuvent avoir des retombées non négligeables sur les finances publiques.

Depuis la parution de la première édition des Statistiques des recettes publiques en Afrique, une modification importante a été apportée au classement des amendes et confiscations perçues au titre du non-paiement ou du paiement tardif d'impôts et de taxes. Dans la présente édition, les sommes ainsi recouvrées sont classées comme des recettes non fiscales. Dans les éditions précédentes, elles étaient comptabilisées parmi les recettes fiscales, dans la catégorie dont relevait l'impôt ayant justifié l'application de la pénalité (voir les annexes A et B pour plus de précisions).

Les effets de cette modification sur les recettes déclarées entre la première et la deuxième édition de cette publication se sont révélés négligeables. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les changements effectués dans la classification n'ont pas d'effet sur les pénalités au titre du non-paiement ou paiement en retard des impôts et taxes qui ne peuvent être distinguées des autres recettes fiscales.



Graphique 1.29. Amendes, pénalités et confiscations en pourcentage du PIB, 2011-15

Note: Les chiffres prennent en compte les recettes non fiscales des administrations infranationales pour le Maroc.

Source : OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569706

Recettes diverses ou non identifiées

Certaines recettes non fiscales représentent des montants significatifs mais ne s'inscrivent dans aucune des catégories citées ci-dessus. Il s'agit notamment :

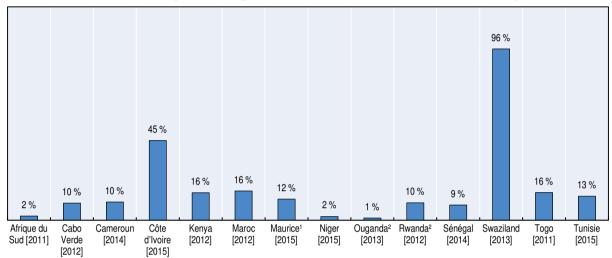
- 1. des transferts en capital non inclus par ailleurs ;
- les dons volontaires à des organismes publics de la part de particuliers ou de sociétés (à l'exception des dons émanant d'organisations internationales comme le FMI, qui relèvent de la catégorie des dons).
- 3. des indemnités d'assurance versées aux administrations publiques ;
- 4. des versements couvrant différentes catégories de la classification et pour lesquels aucune ventilation n'est disponible ;
- 5. des paiements dont la classification appropriée n'est pas identifiable faute de données pertinentes ;
- 6. des recettes de la SACU dans le cas du Swaziland.

Certaines années, ces revenus peuvent représenter une fraction importante des recettes non fiscales (graphique 1.30). En 2014, par exemple, 45 % des recettes non fiscales de la Côte d'Ivoire relevaient de cette catégorie. Parmi les autres recettes susceptibles d'entrer dans cette rubrique figurent les contributions volontaires versées à l'administration en Tunisie, les transferts en capital depuis des fonds statutaires spéciaux à Maurice et, au Maroc, des montants versés à l'administration en contrepartie du droit à entrer en concurrence avec des institutions publiques pour la fourniture de services. Au Swaziland, les revenus reversés par la SACU, qui sont classés parmi les recettes diverses et non identifiées, représentent plus de 90 % du total des recettes pendant la plupart des années considérées.

Le niveau des recettes non identifiées est le plus souvent fluctuant, et peut afficher des pointes ponctuelles (graphique 1.31). Dans certains cas, ces variations sont liées à des transferts en capital importants, à des entrées de recettes éphémères, ou à des reclassifications de fonds dans la catégorie des recettes non identifiées en raison de l'absence de données. Les données

disponibles sont insuffisantes pour mener une analyse concluante de cette catégorie, mais la présence de montants élevés dans cette rubrique peut conduire à s'interroger sur la précision des montants inscrits dans les autres catégories de recettes non fiscales.

Graphique 1.30. Année entre 2011 et 2015 où le montant des recettes diverses et non identifiées en pourcentage du total des recettes non fiscales est le plus élevé



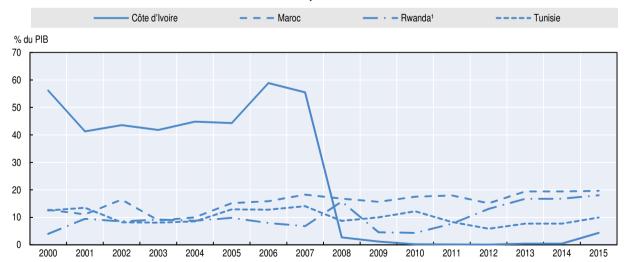
Notes : La République démocratique du Congo et le Ghana n'ont déclaré aucun revenu dans la catégorie des recettes diverses et non identifiées entre 2011 et 2015.

2. Les données relatives aux revenus de la propriété, des ventes de biens et de services et des amendes, pénalités et confiscations sont incluses dans les recettes diverses et non identifiées. Ces données n'ont pu être désagrégées afin de les affecter aux catégories de recettes non fiscales concernées.

Sources : OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr et calculs des auteurs à partir de données présentées dans les tableaux 5.5-5.12.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569725

Graphique 1.31. Recettes diverses et non identifiées en pourcentage du total des recettes non fiscales, 2000-15



1. Les données relatives aux revenus de la propriété, des ventes de biens et de services et des amendes, pénalités et confiscations sont incluses dans les recettes diverses et non identifiées. Ces données n'ont pu être désagrégées afin de les affecter aux catégories de recettes non fiscales concernées.

Source : Calculs des auteurs à partir de données présentées dans les tableaux 5.5-5.12.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569744

^{1.} Les données pour 2015 sont des estimations.

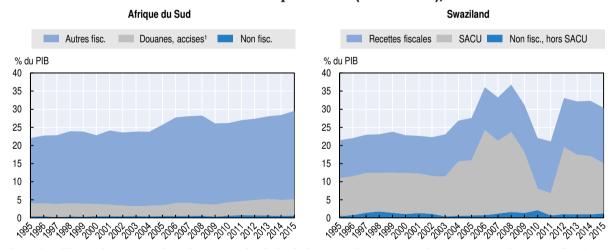
Recettes liées à l'Union douanière d'Afrique australe (SACU)

Parmi les pays qui font l'objet de cette étude, le Swaziland et l'Afrique du Sud appartiennent à l'Union douanière d'Afrique australe (Southern African Customs Union, SACU), aux côtés du Botswana, du Lesotho et de la Namibie (voir encadré 1.5).

En pourcentage du PIB, les revenus de la SACU pour le Swaziland dépassaient les recettes fiscales pour toutes les années sauf pour sept des 20 dernières années (voir graphique 1.32). Elles ont atteint leur niveau le plus élevé entre 2006 et 2008, avec plus de 20 % du PIB, alors que les recettes fiscales du pays étaient comprises entre 10.4 % et 15.4% du PIB sur la même période. On observe que, pour le Swaziland, la somme des recettes liées à la SACU et des recettes fiscales a représenté 29 % du PIB en 2015, ce qui est similaire au ratio impôts-PIB de l'Afrique du Sud. Si l'on exclut les montants reversés par la SACU, les recettes non fiscales du Swaziland n'ont représenté que 1.3 % du PIB en 2015.

Il convient de traiter avec une attention particulière les revenus liés à la SACU lorsque l'on souhaite comparer la situation du Swaziland et celle de l'Afrique du Sud. En effet, les deux pays participent au système de regroupement et de redistribution des recettes de la SACU, et la fraction de ces recettes qu'ils perçoivent est calculée en appliquant la même formule. Néanmoins, le Swaziland est un bénéficiaire net de ces opérations de mise en commun et de redistribution, et les montants ainsi perçus sont classées comme des recettes non fiscales, tandis que l'Afrique du Sud est le seul pays contributeur net du système (voir encadré 1.5 pour plus de précisions).

Graphique 1.32. Recettes fiscales, non fiscales, et recettes provenant du fonds SACU pour le Swaziland et l'Afrique du Sud (en % du PIB), 2015



1. Il convient d'interpréter avec prudence les recettes des droits de douane et d'accise exprimé en pourcentage du PIB, car elles tiennent compte des paiements effectués par l'Afrique du Sud en faveur des autres pays membres de la SACU, paiements qui ne sont pas considérés comme des recettes dans la classification OCDE. Ces paiements versés à l'Union douanière d'Afrique australe représentent environ 1 % du PIB de l'Afrique du Sud.

Source : OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933569763

Encadré 1.5. Recettes issues de l'Union douanière d'Afrique australe

L'Union douanière d'Afrique australe (South African Customs Union, SACU) compte cinq membres (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland) et son siège est établi à Windhoek, en Namibie. Cette union douanière vise à établir « une communauté économique qui favorise un développement équitable et durable, au service du bien-être des peuples, pour construire un avenir commun ».

La SACU, qui est la plus ancienne union douanière au monde, a été créée en 1899 entre la colonie britannique du Cap de Bonne-Espérance et la République boer de l'État libre d'Orange. Des accords conclus par la suite, en 1910 puis en 1969, ont marqué l'adhésion du Botswana, du Lesotho et du Swaziland. À la suite de l'accession à l'indépendance de la Namibie, en 1990, et à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, en 1994, de nouvelles négociations ont été ouvertes et pour aboutir à la conclusion, en 2002, de l'accord en vigueur à ce jour.

Cet accord prévoit la libre circulation entre les pays membres de la SACU de tous les produits manufacturés fabriqués dans ces pays, en franchise de droits. Il définit également des droits de douanes extérieures communes et la mise en commun des droits de douane et d'accise, en vue de leur partage entre les pays membres de la SACU suivant la formule de répartition des recettes qui figure en annexe à l'Accord.

Les règles de partage des recettes comprennent trois composantes :

- une composante douanière, qui divise le montant brut des droits de douane en fonction de la valeur des marchandises importées par chaque pays depuis les autres pays membres de la SACU au cours de l'année considérée (en pourcentage des importations totales intra-SACU);
- une composante portant sur les droits d'accise, qui divise le montant brut de ces droits selon le ratio correspondant au PIB de chaque pays rapporté au PIB total de la SACU ; et
- une composante de développement, financée par 15 % de la composante liée aux droits d'accise, et pondérée en faveur des pays moins développés de la SACU selon une formule fondée sur le PIB par habitant.

Dans la présente publication, les recettes issues des droits de douane et d'accise sont incluses dans les recettes fiscales du pays qui les a collectées. Elles sont rapportées dans les rubriques 5121 (accises) et 5123 (droits de douane et droits à l'importation) des tableaux des recettes fiscales. Les montants redistribués par la SACU sont classés dans les tableaux des recettes non fiscales, sous la rubrique des recettes diverses et non identifiées, comme le montre le tableau 5.17 dans le cas du Swaziland. Pour l'Afrique du Sud, qui est un contributeur net au mécanisme de la SACU, les contributions, nettes des reversements perçus, sont mentionnées pour mémoire dans le tableau des recettes non fiscales (tableau 5.16).

Notes

- 1. Les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour le Ghana (avant 2008), l'Ouganda, la République démocratique du Congo, et le Togo et elles sont incomplètes pour le Cameroun (où elles n'englobent que les cotisations de retraite), le Kenya (où elles sont considérées comme négligeables) et le Sénégal (où les chiffres tiennent compte des données relatives aux cotisations de sécurité sociale communiquées par l'Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES), mais pas des données émanant de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) car elles ne sont pas disponibles).
- 2. Taxe sur la valeur ajoutée.
- 3. La variation est calculée sur la période 2000-14 car les données de 2015 ne sont pas disponibles.

- 4. La moyenne des pays d'Afrique (16), pour les cotisations de sécurité sociale rapportées au PIB, doit être interprétée avec précaution compte tenu du fait que les données relatives aux cotisations de sécurité sociale sont incomplètes ou inexistantes pour certains pays africains couverts par cette publication.
- 5. Le terme agriculture se réfère à la définition relative aux données des comptes nationaux de la Banque mondiale et correspond aux divisions CITI 01-05. Pour plus de précisions, consulter la documentation des bases de données de la Banque Mondiale https://donnees.banquemondiale.org/ indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS.
- 6. Un pays est considéré comme riche en hydrocarbures et/ou en ressources minérales s'il remplit un ou plusieurs des critères suivants : (i) la part moyenne des recettes tirées des hydrocarbures et/ou des ressources minérales dans le total des recettes fiscales est d'au moins 25 % au cours de la période 2000-05 ou (ii) la part moyenne des recettes d'exportations d'hydrocarbures et/ou de ressources minérales dans le total des recettes d'exportation est d'au moins 25 % (FMI, 2007).
- 7. Les données relatives aux cotisations de sécurité sociale ne sont pas disponibles pour le Ghana (avant 2008), le Togo, la République démocratique du Congo et l'Ouganda et sont incomplètes pour le Kenya (mais réputées négligeables) et pour le Sénégal (où les chiffres tiennent compte des cotisations de sécurité sociale versées par l'Institution de Prévoyance Retraites du Sénégal (IPRES), mais pas des données de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) car elles ne sont pas disponibles).
- 8. Les données concernant Maurice proviennent des états financiers établis par le Bureau des statistiques de Maurice.
- 9. Ce chiffre inclut probablement d'autres recettes, telles que les charges de services publics et d'autres services d'utilité publique tels que les péages routiers qui ne sont pas assimilés à la catégorie des recettes fiscales dans cette publication.
- 10. Voir le Guide d'interprétation sur les recettes non fiscales dans l'annexe B du présent rapport pour la définition de ces catégories de revenus.
- 11. Le coefficient de variation est un indicateur de dispersion obtenu en divisant l'écart-type par la moyenne arithmétique.
- 12. Mansour et Rota-Graziosi (2013) indiquent que les recettes fiscales liées à l'extraction pétrolière peuvent englober l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les droits indirects sur des produits énergétiques ainsi que des montants non remboursés de taxes sur les ventes comme la TVA, tandis que les recettes non fiscales peuvent correspondre à des redevances, des participations aux bénéfices, des dividendes et d'autres revenus d'investissements perçus au titre de participations directes de l'administration au capital des entreprises qui réalisent des activités d'extraction.
- 13. Les données et les informations sur la méthodologie sont consultables sur le site des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, à l'adresse : data.worldbank.org/indicator/ NY.GDP.TOTL.RT.ZS. Le calcul des rentes tirées des ressources naturelles s'appuie sur des sources et méthodes décrites dans le rapport « The Changing Wealth of Nations: Measuring Sustainable Development in the New Millennium » (Banque mondiale, 2011).
- 14. Pour plus de précisions sur la classification des redevances administratives, consulter, en annexe A, les paragraphes 9 à 13 du Guide d'interprétation de l'OCDE.

Références

- Addison, T. et J. Levin (2012), The Determinants of Tax Revenue in Sub-Saharan Africa, Swedish Business School at Örebro University, Örebro, Suède, http://oru.diva-portal.org/smash/record.jsf?pid=diva2%3A 570456&dswid=4207.
- BAfD (2010), Domestic Resource Mobilization for Poverty Reduction in East Africa: Rwanda case study, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Rwanda%20case%20study%20paper%20final.pdf.
- BAfD/OCDE/CEA (2010), Perspectives économiques en Afrique 2010 : La mobilisation des ressources publiques et l'aide, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2010-fr.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), Perspectives économiques en Afrique 2015 : Développement territorial et inclusion spatiale, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2015-fr.

- Banque mondiale (2015), Note d'orientation du financement des collectivités locales, Banque mondiale, Washington, DC, www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/10/13/09 0224b0831405d5/2_0/Rendered/PDF/Note0d0orienta0ollectivites0locales.pdf.
- Boisard, S., C. de Freitas et G. Hidouci (2014), Renforcer les recettes fiscales locales pour financer le développement urbain en Afrique, Fonds Mondial pour le Développement des Villes (FMDV), Paris, http://delog.org/web/wp-content/uploads/2016/03/Etude-FMDV-Fiscalite%CC%81-locale-Villes-Afrique-8-Cas.pdf.
- EPS PEAKS (2013), "Taxation and Developing Countries", Overseas Development Institute training notes, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/events-documents/5045.pdf.
- Fjeldstad, O-H., G. Chambas et J-F. Brun (2014), « Local government taxation in Sub-Saharan Africa: a review and an agenda for research », CMI Working Paper, WP 2014: 2, Chr. Michelsen Institute, Bergen, www.cmi.no/publications/file/5098-local-government-taxation-in-sub-saharan-africa.pdf.
- FMI (2017), Perspectives de l'économie mondiale, Fonds monétaire international, Washington, DC. www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2017/04/04/world-economic-outlook-april-2017
- FMI (2016a), « 2016 article IV consultation—press release; staff report; and statement by the executive director for Cabo Verde », IMF Country report, No. 16/366, Fonds monétaire international, Washington, DC, septembre, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2016/cr16366.pdf.
- FMI (2016b), « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) Mise à jour statistique », Documents de politique générale du FMI, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/ Issues/2016/12/31/Heavily-Indebted-Poor-Countries-Initiative-and-Multilateral-Debt-Relief-Initiative-PP5024.
- FMI (2014a), « Cameroun : Consultations de 2014 au titre de l'article IV », Rapport du FMI, No. 14/212, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2014/cr14212f.pdf.
- FMI (2014b), « Mauritius: article IV Consultation-staff report, press release and statement by the executive director for Mauritius », IMF Country Report, No. 14/107, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft /scr/2014/cr14107.pdf.
- FMI (2013), « Côte d'Ivoire : Consultations de 2013 au titre de l'article IV et quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit », Rapport du FMI, No. 13/367, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13367f.pdf.
- FMI (2011), Mobilisation des recettes dans les pays en développement, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/np/pp/2011/030811f.pdf.
- FMI (2007), Guide sur la transparence des recettes des ressources naturelles, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/np/fad/trans/fre/guidef.pdf.
- FMI (2001), "Democratic Republic of Congo: Selected issues and statistical appendix", IMF Country Report, No. 01/123, Fonds monétaire international, Washington, DC, juillet, www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2001/cr01123.pdf.
- Fossat, P. et M. Bua (2013), « Tax administration reform in the francophone countries of sub-Saharan Africa », IMF Working Paper, WP/13/173, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf. org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13173.pdf.
- Kloeden, D. (2011), « Revenue administration reforms in anglophone Africa since the early 1990s », IMF Working Paper, WP/11/162, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp11162.pdf.
- Mansour M. et G. Rota-Graziosi (2013), « Tax coordination, tax competition, and revenue mobilization in the west african economic and monetary union », IMF Working Paper, WP/13/163, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.orq/external/pubs/ft/wp/2013/wp13163.pdf.
- Monkam, N. et M. Moore (2015), How Property Tax Would Benefit Africa, Africa Research Institute, London, www.africaresearchinstitute.org/publications/property-tax-benefit-africa.
- National Treasury (2015), « Budget Review 2015 », Pretoria, South Africa, www.treasury.gov.za/documents/national%20budget/2015/review/FullReview.pdf.
- NGRI (2015), « An analysis of Ghana's 2015 oil revenue performance: Testing the model », Natural Resource Governance Institute, https://resourcegovernance.org/blog/analysis-ghanas-2015-oil-revenue-performance-testing-model.
- OCDE (2016), Statistiques des recettes publiques 2016, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_stats-2016-en-fr

- OCDE (2014), Coopération pour le développement 2015 : Mobiliser les ressources au service du développement durable, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/dcr-2014-fr.
- OCDE/ATAF/CUA (2017), « Statistiques des recettes publiques en Afrique: Tableaux comparatifs », Statistiques fiscales de l'OCDE (base de données), http://dx.doi.org/10.1787/7f54581d-fr.
- OCDE/CEPAL/CIAT/BID (2017), Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2017, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_lat_car-2017-en-fr.
- OMS (2015), « Purchasing power parity 2005 », Organisation mondiale de la Santé, www.who.int/choice/costs/ppp/en/.
- OPM (2013), The Impact of Mining in the Democratic Republic of Congo, Oxford Policy Management, www.opml. co.uk/sites/default/files/DRC%20mining%20report%20-%20OPM%20-%20Final%20Eng.pdf.
- PNUD (2013), Rapport national sur le développement humain 2013 : Emploi, changements structurels et développement humain en Côte d'Ivoire, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, www.ci.undp.org/content/cote_divoire/fr/home/library/poverty/rndh_2013.html.
- Profeta, P. et S. Scabrosetti (2010), The Political Economy of Taxation: Lessons from Developing Countries, Edward Elgar Publishing, https://books.google.fr/books?isbn=1849805490.
- SACU (2017), Southern African Customs Union Agreement 2002 (amendé le 12 April 2013), www.sacu. int/list.php?type=Agreements
- SACU (2014), Implementing a Common Agenda Towards Regional Integration: 2014 Annual Report, 2002 Southern African Customs Union, www.sacu.int/docs/reports_annual/2014/annual_report.pdf.
- Sokeechand, K.R. et G. Hussen (2013), « The Mauritian experience », presentation prepared for regional workshop on "Effectiveness of and alternatives to tax incentives as instruments to generate employment and attract investments in Lusaka", 12-13 February, Zambia, International Tax Compact, www.taxcompact.net/documents/workshop-lusaka/2013-02-13_itc_Rambaksh-Sokeechand_MRA-MoF-Mauritius.pdf.
- SSA (2015), Social Security Through the World: Africa 2015, SSA Publication, No. 13-11802, Social Security Administration, Washington, DC, www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/ssptw/2014-2015/africa/ssptw15africa.pdf.

Pour en savoir plus

- AISS (2014), Afrique : Approches stratégiques pour renforcer la sécurité sociale, Association internationale de la sécurité sociale, Genève, www.issa.int/details?uuid=3c1e0654-a158-48db-a5dc-892b36b78ae3.
- BAfD (2010), Sénégal Évaluation du potentiel de recettes publiques, Banque africaine de développement, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/Pages%20from%20SENEGAL_%20 Evaluation%20du%20potentiel%20des%20recettes%20publiques%20Eng.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2014-fr.
- Besley, T. et T. Persson (2013), Taxation and Development, (chapitre préparé pour le Handbook of Public Economics, édité par Auerbach, A., R. Chetty, M. Feldstein et E. Saez), http://econ.lse.ac.uk/staff/tbesley/papers/TaxationAndDevelopment.pdf.
- Bird R. et E. Zolt (2003), « Introduction to tax policy design and development », module brouillon préparé pour un cours sur les questions pratiques de la politique fiscale dans les pays en développement, Banque Mondiale, 28 avril-1 mai, www1.worldbank.org/publicsector/LearningProgram/PracticalIssues/papers/introduction%20to%20tax%20policy/WBI%20Module%201(Bird&Zolt)April10.doc.
- Cruce, F. (2011), "Evaluating value added tax in morocco," Minor Field Study Series, No. 209, Department of Economics at the University of Lund, Lund, https://liveatlund.lu.se/intranets/LUSEM/NEK/mfs/MFS/209.pdf
- FMI (2015a), Current Challenges in Revenue Mobilization: Improving Tax Compliance, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/020215a.pdf.
- FMI (2015b), « Allégement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) », International Monetary Fund Factsheet, mars, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/hipcf.pdf.
- FMI (2014), Government Finance Statistics Manual, Fonds monétaire international, Washington, DC, www. imf.org/external/Pubs/FT/GFS/Manual/2014/gfsfinal.pdf.

- FMI (2010), « Tunisie : Conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV », Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/french/np/ms/2010/061510af. htm (accessed 7 January 2015).
- John, J.D. (2009), « Taxation, governance and resource mobilisation in Sub-Saharan Africa: A survey of key issues (WP) », Sub-Saharan Africa Working Paper, No. 49/2009, Real Instituto Elcano, Madrid, www.realinstitutoelcano.org/wps/portal/web/rielcano_en/contenido?WCM_GLOBAL_CONTEXT=/elcano/elcano_in/zonas_in/dt49-2009.
- Keen, M. et M. Mansour (2009), « Revenue mobilization in Sub-Saharan Africa: Challenges from globalization », IMF Working Paper, WP/09/157, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2009/wp09157.pdf.
- Lewis, C. et T. Alton (2015), « How can South Africa's tax system meet revenue raising challenges? », Documents de travail du Département des affaires économiques, No. 1276, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/5jrp1q0xztbr-en.
- Mascagni, G., M. Moore et R. McCluskey (2014), Tax Revenue Mobilisation in Developing Countries Issues and Challenge, Union européenne, Bruxelles, www.ids.ac.uk/files/dmfile/TaxRevenueMobilisationinDeveloping Countries.pdf.
- Thomas, A. et J.P. Treviño (2013), « Resource dependence and fiscal effort in Sub-Saharan Africa », IMF Working Paper, WP/13/188, Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2013/wp13188.pdf.
- Prichard, W., A. Cobham et A. Goodall (2014), « The ICTD government revenue dataset », ICTD Working Paper, No. 19, Institute of Development Studies, Brighton, https://assets.publishing.service.gov.uk/media/57a089be40f0b652dd0003b2/ICTD-WP19.pdf.

Chapter 2

SPECIAL FEATURE

Domestic resource mobilisation in Africa: Progress made, and long-term challenges

Chapitre 2

ÉTUDE SPÉCIALE

Mobilisation des ressources intérieures en Afrique : progrès réalisés, et défis à long terme



From:

Revenue Statistics in Africa 2017

Access the complete publication at:

https://doi.org/10.1787/9789264280854-en-fr

Please cite this chapter as:

OECD/African Tax Administration Forum/African Union Commission (2017), "Tax and non-tax revenue trends, 1990-2015", in *Revenue Statistics in Africa 2017*, OECD Publishing, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/9789264280854-3-en-fr

This work is published under the responsibility of the Secretary-General of the OECD. The opinions expressed and arguments employed herein do not necessarily reflect the official views of OECD member countries.

This document and any map included herein are without prejudice to the status of or sovereignty over any territory, to the delimitation of international frontiers and boundaries and to the name of any territory, city or area.

You can copy, download or print OECD content for your own use, and you can include excerpts from OECD publications, databases and multimedia products in your own documents, presentations, blogs, websites and teaching materials, provided that suitable acknowledgment of OECD as source and copyright owner is given. All requests for public or commercial use and translation rights should be submitted to rights@oecd.org. Requests for permission to photocopy portions of this material for public or commercial use shall be addressed directly to the Copyright Clearance Center (CCC) at info@copyright.com or the Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) at contact@cfcopies.com.

